
Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-01

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : ACCOMPAGNEMENT DES EPCI DANS L'ELABORATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-01 :

OBJET : ACCOMPAGNEMENT DES EPCI DANS L'ELABORATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

VU :

- l'article 188 de la loi 2015-992 du 17 août 2015 qui modifie la gouvernance et le contenu des plans climat air énergie territoriaux (PCAET),
- le décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif aux PCAET qui précise le contenu, la stratégie, le plan d'action et le dispositif de suivi et d'évaluation des PCAET
- l'article 198 de la loi 2015-992 reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leur politique d'investissement et faciliter l'échange des données avec les gestionnaires de réseaux,
- la note ministérielle du 6 janvier 2017 relative au PCAET indiquant que la mise à jour des statuts du SDE n'est pas nécessaire pour agir,
- la délibération 2015-42 portant création de la commission consultative paritaire demandée dans l'article 198 précité, qui permet au SDE76 s'assurer à la demande et pour le compte d'un ou plusieurs EPCI qui en font la demande l'élaboration du PCAET,

CONSIDÉRANT :

- Le président rappelle que le SDE76 dispose d'un outil informatique Prosper de programmation de la transition énergétique, de prospective territoriale et d'aide à la décision, qui permet à notre syndicat d'affirmer son rôle de mutualisation et de complémentarité technique avec les EPCI dans leur politique énergétique.
- Le président propose ainsi d'assister les EPCI qui le demandent, pour contribuer à l'élaboration de leur PCAET.
- Le SDE76 apportera son expertise locale, ses données et facilitera la coordination des acteurs (partenaires institutionnels, observatoire normand, gestionnaires des réseaux de distribution d'énergie, ...).
- Le SDE76 ne se substituera pas au rôle d'animateur de la transition énergétique de l'EPCI et à son AMO qui sera en charge de la réalisation du PCAET. Le SDE76 interviendra en appui au cours des phases suivantes :
 - Préfiguration (collecte des données, appropriation des enjeux de la transition énergétique, appui à la rédaction du cahier des charges et à la préparation de supports de communication),
 - Diagnostic et construction du PCAET (état des lieux du territoire, élaboration de scénarii et ateliers thématiques de concertation, logiciel Prosper),

- Elaboration du plan d'action et mise en œuvre du PCAET (indicateurs de suivi et d'impact, participation à la mise en œuvre opérationnelle pour les domaines de compétence du SDE76)
 - Suivi et évaluation du PCAET
- L'objectif est d'accompagner 3 à 5 EPCI sous 6 mois, sans recrutement, avec, au-delà de 5 PCAET suivis, le besoin d'un agent de catégorie B.
 - Les intérêts pour le SDE76 sont :
 - d'avoir connaissance des scénarii énergétiques locaux et des priorités retenues en matière de transition énergétique (notamment efficacité énergétique et production d'énergies renouvelables), afin d'adapter l'intervention de notre syndicat en réponse aux besoins des territoires,
 - de pouvoir agréger les données à la maille départementale et apporter, avec les quatre autres syndicats normands de l'Entente, une expertise auprès de la Région, chef de file de la TECV,
 - d'avoir une meilleure connaissance des investissements à mener sur nos réseaux pour accueillir des projets et redimensionner avec Enedis et GRDF nos infrastructures,
 - de connaître les sous-capacités du réseau à venir et d'anticiper, en concertation avec les autres acteurs, de nouveaux projets d'urbanisme.

PROPOSITION :

Vu les intérêts pour le SDE76, le président propose une assistance gratuite.

Le président donne lecture du projet de convention à passer pour l'assistance gratuite aux EPCI qui le demandent dans l'élaboration des PCAET et la mise à disposition gratuite du logiciel web Prosper de prospective énergétique territoriale.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **ADOpte** la proposition du président ;
- **VALIDE** la convention de mise à disposition gratuite des moyens humains et techniques du SDE76 pour la participation à l'élaboration du PCAET et à son suivi ultérieur ;
- **NOTE** que l'achat et le développement du logiciel Prosper ont déjà été portés au budget 2016 ;
- **AUTORISE** le président à mettre au budget de fonctionnement chaque année les dépenses de maintenance du logiciel ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires.
- **AUTORISE** le Président à mettre à disposition des EPCI, de la Région, les données issues de Prosper à l'aide de conventions spécifiques.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,


 LE PRÉSIDENT,
 de la
 Seine-Maritime
 Patrick CHAUVET.

Modèle délibéré le 19 octobre 2017

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE <COLLECTIVITE>

.....

Entre les soussignés :

la collectivité de, dont le siège est situé à <adresse_collectivité>, <code_postal>, <Collectivité>, représentée par Madame / Monsieur, agissant en qualité de Président, en vertu de la délibération n°XXX du <date> <mois> <annee>.

désignée ci-après par « la Collectivité »

Et :

le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76), dont les services administratifs et techniques sont situés 5 boulevard de la Marne, 76000 Rouen,

représenté par Monsieur Patrick CHAUVET, agissant en qualité de Président, en vertu de la délibération n°XXX du <date> <mois> <annee>.

désigné ci-après par « le SDE76 »

Les deux ci-après collectivement désignés « les Parties ».

Préambule

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 (TECV) renforce le rôle des intercommunalités qui deviennent des acteurs clé de la transition énergétique sur leur territoire, en leur confiant l'obligation de mettre en place un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) impliquant l'ensemble des communes et acteurs, à partir du seuil de 20 000 habitants.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique énergie – qualité de l'air – climat autour de plusieurs axes d'actions : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables.

La Collectivité souhaite s'engager dans l'élaboration de son PCAET, afin de proposer une stratégie au territoire et les moyens opérationnels de mettre en œuvre les actions identifiées. L'objectif visé est d'apporter une réponse concrète aux objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - outil régional intégrant au sein d'un document unique les schémas sectoriels existants pour le territoire normand (SRIT, SRI, SRCE, SRCAE, PRPGD).

En sa qualité d'autorité organisatrice historique de la distribution d'énergie, le syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime est le propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz.

Le SDE76 s'est vu attribuer de nouvelles prérogatives par l'article 198 de la loi TECV, pour coordonner l'action des intercommunalités dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement, faciliter l'échange de données et proposer les moyens opérationnels nécessaires à la réalisation d'actions sur son domaine de compétence : la distribution publique d'électricité et de gaz, l'éclairage public, l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques et gaz, les groupements d'achat d'énergie, le développement des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, réseaux de chaleur biomasse, méthanisation, ...).

Le SDE76 s'est doté d'un outil web de programmation de la transition énergétique, de prospective territoriale et d'aide à la décision dont la vocation est d'être mis à disposition des intercommunalités pour simuler l'impact des plans d'actions mis en œuvre ou envisagés et comparer les scénarios retenus avec les objectifs attendus par la Région à échéances 2020, 2030 ou 2050. L'outil disponible en ligne permet de visualiser l'évolution des résultats en termes de consommation et production d'énergies, d'émissions de gaz à effet de serre, de coûts énergétiques et notamment d'impact des politiques publiques menées sur les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur.

Le SDE76 a créé fin 2015 la commission consultative paritaire pour la transition énergétique et souhaite dorénavant réunir l'ensemble des EPCI à fiscalité propre de Seine-Maritime afin de coordonner leur action dans le domaine de l'énergie et leur donner un appui technique et opérationnel dans la réalisation de leur PCAET.

C'est dans ce contexte que peut être envisagée l'intervention du SDE76 dans le processus d'élaboration des PCAET, tel que décrit par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016, l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016, l'arrêté du 4 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accompagnement de la Collectivité par le SDE76 pour l'élaboration et la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Article 2 : Bénéficiaires du service

Le service s'adresse aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants (EPCI obligés) et aux collectivités dont la population est inférieure au seuil réglementaire (EPCI volontaires).

Article 3 : Description de l'accompagnement

L'accompagnement du SDE76 consiste à apporter l'appui méthodologique et l'expertise nécessaire pour permettre à la Collectivité de répondre à ses obligations réglementaires tout en impulsant une dynamique de territoire favorable à la mise en œuvre opérationnelle des actions conduisant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

L'intervention du SDE76 vise à aider la Collectivité à :

- Mieux définir et structurer sa démarche,
- Faciliter la coordination des acteurs (partenaires institutionnels, observatoire normand, gestionnaires des réseaux de distribution d'énergie, ...),
- Apporter un appui à la rédaction des documents et supports (cahier des charges pour le choix de l'AMO, outils de communication, ...),
- Collecter les données énergie – qualité de l'air – climat nécessaires à l'état des lieux,
- Apporter un appui à l'élaboration des scénarios de référence en lien avec le SRADDET, à l'analyser et la mise en perspective des données,
- Elaborer le plan d'actions et déterminer leurs modalités technique, financière et juridique de mise en œuvre, pour les domaines de compétence du SDE76.

Pour créer la dynamique indispensable à la mise en œuvre future du PCAET, il est nécessaire que la Collectivité s'approprie cette démarche en s'y impliquant fortement à chaque étape.

L'accompagnement proposé par le SDE76 se décompose selon les phases suivantes :

1. Préfiguration

- Appui à la mise en place de la gouvernance du projet (constitution d'un comité technique et animation tout au long de la démarche),
- Appui à la définition des modalités d'élaboration et de concertation du PCAET,
- Appropriation des enjeux de la transition énergétique et des leviers d'actions mobilisables,
- Appui à la définition des ambitions et des outils en termes de communication,
- Appui à la rédaction du cahier des charges répondant aux besoins du territoire pour le choix de l'AMO qui sera en charge de la réalisation du PCAET, en lien avec les partenaires institutionnels,
- Récolte des documents et informations nécessaires auprès de la Collectivité,
- Récolte des données auprès des partenaires (Région, ADEME, Département, Observatoire normand, gestionnaires des réseaux de distribution d'énergie, conseillers énergie partagés, ...).

2. Elaboration du diagnostic à partir des données récoltées émanant de la Collectivité et des partenaires (cf. phase préfiguration) : état des lieux de la situation énergétique du territoire

- Identification des caractéristiques générales du territoire et recensement des politiques locales contribuant au PCAET, à partir des documents transmis par la Collectivité (cf. phase préfiguration).
- Collecte et mise à disposition des données air – énergie – climat nécessaires à l'état des lieux du territoire en termes de consommations d'énergies, d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution de l'air multi-secteurs (agriculture, bâtiments publics, éclairage public, fret, industrie, logement, mobilité et tertiaire privé).
- Focus sur les domaines de compétence du SDE76 : réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, éclairage public, achats d'énergie, bornes de recharge, énergies renouvelables.
- Elaboration des scénarios de référence à horizons 2020, 2030 et 2050 à partir de l'outil web Prosper de programmation de la transition énergétique et de prospective territoriale :
 - « Tendancieriel » correspondant à ce qu'il se passerait si la Collectivité ne prenait aucune mesure,
 - « Objectif SRADDET » correspondant à l'atteinte des objectifs prévus par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires .
- Mise à disposition de l'outil web de programmation de la transition énergétique, de prospective territoriale et d'aide à la décision et formation des référents locaux à l'utilisation de l'outil.

3. Construction de la stratégie, des scénarios et élaboration du plan d'actions

- Appui à la définition des objectifs chiffrés énergie – qualité de l'air – climat du territoire et à la construction de(s) scénario(s) de transition énergétique de la Collectivité.
- Appui à l'élaboration de la stratégie de la Collectivité et à la production de supports de présentation auprès de l'assemblée délibérante de la Collectivité.
- Appui à l'organisation d'ateliers de concertation impliquant le comité technique, les acteurs locaux et les outils d'aménagement de l'espace existants (SCOT, PADD, TEPOS, ...), notamment pour l'identification des acteurs à associer et pour la préparation des supports de présentation.
- Pour les domaines de compétence du SDE76 :
 - Participation aux ateliers thématiques animés par la Collectivité,
 - Appui à l'identification et à la définition des actions à engager, par fiches actions,
 - Appui à la formalisation et à la scénarisation du plan d'actions.

- Mise à jour des scénarios retenus par la Collectivité dans l'outil web Prosper, au fur et à mesure de leur élaboration, afin d'affiner les résultats et d'identifier les effets attendus à horizons 2020, 2030 et 2050 (consommations, émissions GES, qualité de l'air, impacts financier, ...).

4. Finalisation et mise en œuvre du PCAET

- Appui à la définition des indicateurs de suivi et d'impact, et de leur articulation avec ceux du SRADDET.
- Participation au suivi de la mise en œuvre des actions dans le cadre du comité technique de la Collectivité.
- Selon les besoins de la Collectivité : mise en œuvre opérationnelle par le SDE76 d'actions de transition énergétique en fonction des nécessités d'ingénierie et de financement de la Collectivité, pour les domaines de compétence suivants :
 - Distribution publique d'électricité,
 - Distribution publique de gaz,
 - Eclairage public (travaux et maintenance),
 - Bornes de recharge pour les véhicules électriques et gaz (mise en service, suivi, exploitation),
 - Groupements d'achat d'énergie, autres...,
 - Energies renouvelables (études, travaux et/ou exploitation) : solaire photovoltaïque, réseaux de chaleur biomasse, méthanisation, ...

5. Suivi et évaluation du PCAET

- Appui au suivi et à l'évaluation des actions mises en œuvre par la Collectivité.
- Mise à jour des scénarios retenus par la Collectivité dans l'outil web Prosper.
- Focus sur les domaines de compétence du SDE76 : réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, éclairage public, achats d'énergie, bornes de recharge, énergies renouvelables.

Article 4 : Engagements de la Collectivité

Dans le cadre de la convention, la Collectivité s'engage à :

- Constituer et animer un comité technique composé d'élus et/ou d'acteurs locaux en charge de la réalisation du PCAET (calendrier des réunions, préparation des ordres du jour, envoi des invitations, logistique, animation des réunions, rédaction des comptes rendus) ;
- Désigner les personnes référentes qui seront les interlocuteurs privilégiés du SDE76 pour le suivi et la mise en œuvre de la présente convention :

	Nom, prénom	N° téléphone	Adresse courriel
Elu « responsable énergie »			
Agent « référent administratif ou technique » de la Collectivité			

- Délivrer les autorisations permettant au SDE76 d'accéder aux données énergie – qualité de l'air et climat ;
- Dans un délai de 30 jours suivant la date de signature de la présente convention, transmettre au SDE76 tous les documents et informations requis pour la réalisation de la mission : ses politiques, son patrimoine, son territoire, et toutes études ou diagnostics préalablement réalisés ayant un lien avec la problématique énergie – qualité de l'air et climat, ... ;
- Pendant la durée de la convention, transmettre au SDE76 tous les documents et informations requis pour la réalisation de la mission qu'elle recevra, dans un délai de 30 jours suivant leur réception : comptes

rendus, rapports et tout autre document provenant de la Collectivité ou de son AMO en lien avec l'animation de la transition énergétique et l'élaboration du PCAET ;

- Engager les actions de communication inhérentes à la réalisation du PCAET (insertion d'articles dans les supports de communication de la Collectivité, contacts avec la presse, contacts avec les acteurs locaux, ...), en bénéficiant de l'appui du SDE76 pour la rédaction du contenu des articles ;
- A l'issue de l'élaboration du PCAET, la Collectivité s'engage à mettre en place les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

La Collectivité, au regard des résultats présentés à l'issue du PCAET, décide seule des suites à donner aux préconisations qui auront été formulées par le SDE76.

Article 5 : Engagements du SDE76

Le SDE76 s'engage à :

- Mettre en place les moyens adéquats à l'exécution de la présente convention ;
- Engager les démarches pour l'obtention des données nécessaires à l'exécution de la présente convention ;
- Mobiliser ses partenaires pour contribuer à la démarche et collaborer avec les partenaires de la Collectivité dans le cadre de l'exercice de la présente convention ;
- Utiliser les données transmises conformément à la réglementation en vigueur, en respectant la stricte confidentialité des informations transmises par la Collectivité ;
- Apporter un accompagnement objectif et indépendant donnant la priorité à la sobriété énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie, à une meilleure gestion ainsi qu'à l'évolution des comportements. Les conseils proposés par le SDE76 ne privilégient pas de solution énergétique particulière et le SDE76 ne perçoit aucune rétribution de la part des entreprises, bureaux d'études, fournisseurs de matériels ou installateurs ;
- Remettre à la Collectivité l'ensemble des documents produits dans le cadre de la présente convention.

Article 6 : Limites de la convention

La mission décrite par la présente convention est une mission d'accompagnement, et non d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'animation et la réalisation du PCAET. La Collectivité garde la pleine responsabilité de l'animation de la transition énergétique et de la réalisation du PCAET.

L'intervention du SDE76 ne se substitue pas au travail de l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Collectivité qui sera mandaté pour réaliser le PCAET.

Article 7 : Déontologie

Le service proposé par le SDE76 est objectif et indépendant. Il donne la priorité à la sobriété énergétique, à l'utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi qu'à l'évolution des comportements sur l'énergie – la qualité de l'air et le climat.

Le service proposé par le SDE76 ne privilégie pas de solution énergétique particulière et ne perçoit aucune rétribution de la part des entreprises, bureaux d'études, fournisseurs de matériels ou de tout autre acteur économique.

Article 8 : Coût du service

L'intervention du SDE76 pour accompagner la Collectivité dans la mise en œuvre de son PCAET, telle que prévue dans la présente convention, est gratuite.

Article 9 : Durée de la convention

La durée de la présente convention est fixée à 5 années. Cette durée est nécessaire pour l'élaboration du PCAET (2 ans généralement) et pour le suivi de la mise en œuvre des actions (3 ans minimum).

La convention prend effet à compter de la signature de la convention par les Parties.

Fait le, à

En deux exemplaires,

Pour la Collectivité :

Pour le SDE76 :

Le Maire

<Nom_Président>

Le Président,

Patrick CHAUVET

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> <p align="center">25 octobre 2017</p>
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° **2017/10/19-02**

Séance du **19 OCTOBRE 2017**

**Objet : CREATION D'UN SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE AUPRES
DES COLLECTIVITES**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-02 :

OBJET : CREATION D'UN SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE AUPRES DES COLLECTIVITES

VU :

- La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et notamment son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- L'article 2 des statuts du SDE76 en vigueur, qui précisent que le SDE76 peut participer à des actions tendant à apporter « aide et conseils à l'utilisation rationnelle de l'électricité », réaliser « des diagnostics et études pour l'optimisation du rapport qualité/prix des dépenses en électricité », et contribuer au « développement des énergies renouvelables (panneaux solaires photovoltaïques, solaire thermique, éolien, petite hydraulique, biomasse, cogénération, ...) ».

CONSIDÉRANT :

- L'attente des collectivités adhérentes d'actions en leur faveur, de la part du SDE76, pour les aider à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables,
- Que le dispositif de conseil en énergie partagé (CEP) développé par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), permet de doter de la compétence énergie des communes n'ayant ni la taille ni les moyens humains et techniques suffisants pour mettre en place une gestion énergétique maîtrisée et agir concrètement sur leur patrimoine afin de réaliser des économies de fonctionnement,
- Que le Conseil en Energie auprès des collectivités est un service de proximité, qui mutualise les compétences d'un conseiller spécialisé (technicien CEP) au sein d'une structure dite porteuse. Il interviendra donc au bénéfice des adhérents du SDE76,
- Que les missions du technicien CEP sont les suivantes :
 - Etablir un bilan énergétique du patrimoine de la collectivité (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules),
 - Analyser et suivre les consommations et dépenses énergétiques afin d'élaborer des préconisations d'actions nécessitant peu ou pas d'investissement,
 - Accompagner la collectivité et faciliter la réalisation des actions
 - Sensibiliser et informer les élus et agents de la collectivité,

- L'agent CEP peut être soutenu financièrement et techniquement par l'ADEME. Le budget prévisionnel de l'emploi d'un technicien CEP est le suivant :

- Achat de petits équipements : 15 000 € financé à 100 % l'ADEME,
- Actions de communication – formation : 20 000 € financées à 100 % par l'ADEME,
- Financement du poste de contractuel pendant 3 ans :

	Charges	Aides ADEME	Participation des EPCI bénéficiant du service	Reste à charge du SDE76
Frais de personnel	40 000 €/an	24 000 €/an	30 000 € en 3 ans	14 000 €/an
Frais de fonctionnement	8 000 €/an	-	-	-
3 ans	144 000 €	72 000 €	30 000 €	42 000 €

Il est proposé un service payant aux adhérents qui solliciteront le service de Conseils en Energie avec le tarif d'adhésion annuel suivant, limité sur 3 ans de conseil :

Taille de la commune ou de l'EPCI en habitants (population totale Insee année de l'adhésion)	Forfait annuel en €
1 - 499	450
500 - 999	750
1 000 - 1 999	1 100
2 000 - 4 999	1 450
5 000 - 9 999	2 750
10 000 et au-delà	3 900

Un agent CEP peut suivre environ 10 à 20 communes pour un total de 35 000 habitants. Les agents CEP sont en nombre insuffisant actuellement en Seine-Maritime.

PROPOSITION :

Le président propose de créer un service de Conseil en Energie à destination des collectivités adhérentes et de recruter un technicien CEP en 2018.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **DECIDE** de créer un poste de technicien CEP à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans ;
- **VALIDE** le budget du service ;
- **ADOPTE** le barème d'adhésion au service de Conseil en Energie ;
- **SOLLICITE** une aide auprès de l'ADEME et de la Région ;
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au budget principal et les recettes correspondantes ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires ;
- **SUGGERE** de se rapprocher du Département de Seine-Maritime pour harmoniser l'action des agents CEP en Seine-Maritime ;

- **ADOPTÉ** la convention d'adhésion d'une commune ou d'un EPCI au Conseil en Energie du SDE76 et autorise le président à les signer au fur et à mesure des besoins.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



CONVENTION D'ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE AUPRES DE <COLLECTIVITE>

.....
(CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE – CEP)

Modèle délibéré le 19 octobre 2017

Entre les soussignés :

la collectivité de, dont le siège est situé à <adresse_collectivité>, <code_postal>, <Collectivité>, représentée par Madame / Monsieur, agissant en qualité de Maire, dûment habilité par la délibération de l'assemblée délibérante en date du <date> <mois> <annee>, désignée ci-après par « la Collectivité »

Et :

le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76), dont les services administratifs et techniques sont situés 5 boulevard de la Marne, 76000 Rouen, représenté par Monsieur Patrick CHAUVET, agissant en qualité de Président, en vertu de la délibération n°2017/10/19-XXX du 19 octobre 2017, désigné ci-après par « le SDE76 »

Les deux ci-après collectivement désignés « les Parties ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Les collectivités ont un rôle majeur à exercer en termes de sobriété, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement de la production d'énergie à partir d'énergies renouvelables, aussi bien sur leur patrimoine propre qu'en terme d'exemplarité vis-à-vis des usagers.

Pour les aider à atteindre les objectifs fixés par les lois Grenelle et par la loi de transition énergétique et de croissance verte (TECV), le SDE76 a mis en place un service de conseil en énergie auprès des collectivités.

Ce service mutualisé permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie du SDE76, à un coût maîtrisé.

L'intérêt du service est d'aider la collectivité à mettre en œuvre, à partir d'une connaissance détaillée de son patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules municipaux), des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de ce nouveau service, le SDE76 participe au réseau national des conseillers en énergie partagés développé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), ce qui permet de bénéficier d'un soutien technique (outils, formation, échange d'expériences) et financier.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du service de Conseil en Énergie mis en œuvre par le SDE76 au bénéfice de la Collectivité.

L'objectif est de permettre à la Collectivité de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine regroupant les bâtiments, l'éclairage public et la flotte de véhicules.

Article 2 : Bénéficiaires du service

Le Conseil en Energie s'adresse aux collectivités n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour se doter d'une compétence énergie en interne, telles que les Collectivités de moins de 10 000 habitants.

Article 3 : Description du Conseil en Energie

Le Conseil en Energie porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la Collectivité tels que l'électricité, les combustibles (gaz naturel, propane, fioul, ...) et les carburants.

La démarche proposée par le SDE76 consiste à apporter une assistance dans la gestion des consommations et des achats d'énergie, et une assistance pour la mise en œuvre de solutions techniques visant à réduire la facture énergétique, développer les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil en Energie se décompose en 4 étapes :

1. Etat des lieux énergétique du patrimoine de la Collectivité
2. Suivi et analyse des évolutions
3. Etablissement d'un programme d'actions
4. Appui à la mise en œuvre des actions

La description détaillée de la mission est la suivante :

1. A l'issue de la 1^{ère} année : état des lieux énergétique du patrimoine de la Collectivité
 - Récolte des documents et informations nécessaires auprès de la Collectivité.
 - Saisie informatique des factures d'énergie du patrimoine de la Collectivité avec un historique de 3 ans.
 - Visite des bâtiments de la Collectivité comprenant un relevé succinct du bâti et de l'enveloppe thermique (isolation, menuiseries, ...), ainsi que des équipements énergétiques (chauffage, appareils de régulation et usages spécifiques de l'électricité).
 - Recueil des informations liées aux installations d'éclairage public (types luminaires, lampes utilisées, appareils de commande de l'allumage et de l'extinction, mesure de la puissance appelée).
 - Réalisation de l'état des lieux énergétique du patrimoine de la Collectivité comprenant le descriptif des équipements utilisés et le bilan détaillé des consommations et dépenses énergétiques associées. Ce bilan présente notamment :
 - Le bilan des consommations et des dépenses énergétiques par équipement et par énergie,
 - La classification des équipements en fonction des ratios de consommation et de dépense, et un comparatif avec les résultats observés dans d'autres Collectivités et à l'échelle nationale pour des catégories similaires,
 - Le bilan de la politique d'achat d'énergie, de maintenance des installations, des infrastructures de recharge des véhicules électriques ainsi que des caractéristiques du réseau de distribution d'électricité (vulnérabilité des ouvrages, qualité de l'énergie distribuée).
 - Présentation des résultats aux élus et agents de la Collectivité à l'occasion de la restitution du bilan énergétique annuel en assemblée délibérante.
2. Années suivantes : suivi annuel et analyse des évolutions
 - Suivi annuel des consommations et dépenses énergétiques du patrimoine à partir des factures qui seront transmises par la Collectivité dès leur réception.

- Analyse des indicateurs, comparaison avec les données des années précédentes et prise en compte des éventuels changements d'utilisation indiqués par la Collectivité.
- Détection des dérives et des anomalies de fonctionnement ou de facturation.
- Liste des actions entreprises par la Collectivité l'année précédente et évaluation de leur impact, sous réserve de la bonne transmission des informations par la Collectivité.

3. Chaque année : établissement d'un programme d'actions

- A l'issue de l'état des lieux et de l'analyse des évolutions constatées, établir les préconisations d'amélioration visant à réduire les consommations et dépenses énergétiques, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine de la Collectivité.
- Les préconisations seront de trois types :
 - Sans investissement,
 - A investissement réduit et mise en œuvre simple,
 - A investissement moyen ou fort et mise en œuvre comportant des travaux plus importants.
- Chaque préconisation comportera :
 - Le descriptif détaillé de l'action envisagée,
 - L'estimation de l'investissement nécessaire, le cas échéant,
 - La difficulté de mise en œuvre et de gêne des usagers,
 - L'estimation de la réduction des consommations, de la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre,
 - La hiérarchisation en fonction de la facilité de mise en œuvre, l'urgence de réalisation, les effets attendus, l'investissement nécessaire et les priorités connues du territoire (maille locale et/ou intercommunale et/ou départementale et/ou régionale).
- Lorsque les caractéristiques du patrimoine seront favorables, les préconisations porteront sur la mise en place de productions d'énergie à partir d'énergies renouvelables telles que :
 - Solaire photovoltaïque,
 - Solaire thermique,
 - Chaufferies et/ou réseaux de chaleur bois-énergie.
- Après l'établissement et la présentation de la liste des préconisations, les élus et agents de la Collectivité détermineront le programme des actions qui seront mises en œuvre au cours de l'année suivante, qui sera transmis au SDE76 pour être pris en compte dans le cadre du suivi annuel.

4. Appui à la mise en œuvre des actions

- Appui technique à la mise en œuvre des actions identifiées par la Collectivité.
- A la demande de la Collectivité : avis sur le volet énergétique des projets de rénovation et/ou de création d'équipements engagés sur le patrimoine de la Collectivité, formulation des recommandations techniques et économiques nécessaires liées à la définition du projet et aux solutions techniques envisagées.
- Etude d'opportunité d'installations utilisant les énergies renouvelables telles que le solaire photovoltaïque et thermique, les chaufferies et/ou réseaux de chaleur bois-énergie, ...
- Promotion des réalisations exemplaires et des techniques les plus adaptées à l'amélioration des équipements de la Collectivité.
- Sensibilisation des élus et agents de la Collectivité aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine.

Article 4 : Engagements de la Collectivité

Dans le cadre de la convention, la Collectivité désigne les personnes référentes suivantes :

- un élu « **responsable énergie** » qui sera l'interlocuteur privilégié du SDE76 pour la mise en œuvre et le suivi de la présente convention,
- un **agent « référent technique »** au sein des services de la Collectivité, qui assurera la transmission régulière des documents et informations nécessaires à la présente mission.

	Nom, prénom	N° téléphone	Adresse courriel
Elu « responsable énergie »			
Agent « référent technique » de la Collectivité			

Dans un délai de 30 jours suivant la date de signature de la présente convention, la Collectivité transmet au SDE76 tous les documents et informations requises pour le bon exercice de la mission, notamment pour établir l'état des lieux énergétique du patrimoine (bâtiments, postes éclairage public, véhicules municipaux) :

- Comptes administratifs M14 et M49 des 3 dernières années (pages ou lignes « énergie » et « carburants » seulement),
- Montant total annuel du budget de fonctionnement et du budget global de la Collectivité pour les 3 derniers exercices,
- Contrats de maintenance et d'exploitation des installations thermiques, le cas échéant,
- Factures d'électricité, de gaz, de fioul et de carburants des 3 dernières années (copies recto-verso),
- Pour les bâtiments : surfaces chauffées ou surfaces déclarées dans les contrats d'assurance, plans masse – niveaux – façades et toiture, description de leur utilisation (type d'usage, horaires d'occupation, température de chauffage, ...)
- Pour l'éclairage public : description des installations (luminaires, lampes, armoires de commande, autres usages, ...) dans le cas où le SDE76 ne disposerait pas déjà de ces informations.
- Rapports, études ou diagnostics en lien avec l'énergie, l'urbanisme et le climat.

Pendant la durée de la convention, la Collectivité s'engage à transmettre au SDE76 une copie recto-verso de toutes les factures énergétiques qu'elle recevra au cours de cette période, dans un délai de 30 jours suivant leur réception.

La Collectivité informe le SDE76 de toute modification susceptible d'avoir une influence sur le comportement énergétique de son patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) : modification des équipements, des conditions d'utilisation, des installations énergétiques ou des modalités d'achat d'énergie.

La Collectivité s'engage à affecter un budget annuel permettant la mise en œuvre d'actions contribuant à la réduction des consommations et dépenses énergétiques et à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Article 5 : Engagements du SDE76

Le SDE76 s'engage à :

- Désigner un référent technique pour la Collectivité,
- Mettre en place les moyens adéquats à l'exécution de la présente convention,
- Traiter les documents et informations communiqués et informer la Collectivité en cas d'anomalies, dans un délai de 30 jours à compter de leur réception,
- Transmettre et présenter le bilan annuel des consommations et dépenses d'énergie assorti des préconisations prévues, avant chaque date anniversaire de la présente convention,

- Sensibiliser la Collectivité désirant entreprendre des actions d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables,
- A la demande de la Collectivité, intervenir en appui et émettre un avis sur le volet énergétique des projets de rénovation et/ou de création d'équipements engagés sur le patrimoine de la Collectivité et formuler les recommandations nécessaires.

L'agent « référent technique » désigné par le SDE76 est :

	Nom, prénom	N° téléphone	Adresse courriel
Agent « référent technique » du SDE76			

Article 6 : Limites de la convention

La mission décrite par la présente convention est une mission de conseil et d'accompagnement, et non de prestations d'études de faisabilité ou de maîtrise d'œuvre. La Collectivité garde la totale maîtrise des travaux et, plus généralement, des décisions à prendre, dont elle reste seule responsable.

Article 7 : Propriété des données

La Collectivité bénéficiaire du service autorise le SDE76 à collecter et traiter les données nécessaires à l'exécution de la présente mission. La Collectivité autorise également le SDE76 à rendre public via un logiciel de comptabilité énergétique et de gestion du patrimoine, les données de consommation énergétique et la description d'une partie de son patrimoine à titre d'exemplarité.

Article 8 : Déontologie

Le service proposé par le SDE76 est objectif et indépendant. Il donne la priorité à la sobriété énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie, à une meilleure gestion, ainsi qu'à l'évolution des comportements.

Le service proposé par le SDE76 ne privilégie pas de solution énergétique particulière et ne perçoit aucune rétribution de la part des entreprises, bureaux d'études ou fournisseurs de matériels, ou installateurs.

Article 9 : Montant du forfait annuel

La Collectivité participera au financement du service en s'acquittant d'un forfait annuel assis sur la population totale déclarée par l'INSEE, connue à la date de signature de la convention et non révisable sur toute la durée de la convention.

La participation du SDE76 pour ce service est proche de 50% du budget total. Le service est donc payant avec un fonctionnement par forfaits annuels :

Taille de la Collectivité (population totale INSEE)	Forfait annuel €/ an
De 1 à 499 habitants	450
De 500 à 999 habitants	750
De 1000 à 1999 habitants	1100
De 2000 à 4999 habitants	1450
De 5000 à 9999 habitants	2750
Plus de 10 000 habitants	3900

Le SDE76 mettra en recouvrement la totalité du forfait annuel avant le 31 mars de chaque année de service, quelle que soit la date de signature de la convention.

Article 10 : Durée de l'adhésion

La durée de la présente convention est fixée à 3 années à compter de la date de sa signature.

Cette durée est nécessaire pour la mise en place des ressources et des outils indispensables à la bonne réalisation de la mission, ainsi qu'à un contrôle de l'efficacité des actions menées décrites à l'article 3.

Fait le, à

En deux exemplaires,

Pour la Collectivité :

Pour le SDE76 :

Le Maire

Le Président,

<Nom_Maire>

Patrick CHAUVET

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-03

Séance du **19 OCTOBRE 2017**

Objet : **REALISATION DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-03 :

OBJET : REALISATION DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES

VU :

- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- l'article 2 des statuts du SDE76 qui permet au titre de la compétence électricité « l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables [...] panneaux solaires photovoltaïques »,
- l'article L1321-1 et suivants du CGCT,
- l'article L5211-5 du CGCT qui indique que les biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée doivent être mis à la disposition du SDE76,
- la délibération 2017/07/05-03 du 5 juillet 2017 autorisant le financement d'études d'opportunité du potentiel de production photovoltaïque de trois premiers bâtiments.

CONSIDÉRANT :

- Le Président expose que les collectivités locales ont un rôle important à jouer en termes de production d'électricité délocalisée. Elles possèdent, avec leur patrimoine de bâtiment, de grandes surfaces inutilisées qui pourraient être valorisées par cette production d'électricité d'origine photovoltaïque, l'ensoleillement de la Seine-Maritime, à l'instar de l'Allemagne, étant favorable.
- Il constate ainsi que plus de 2000 installations solaires photovoltaïques sont installées dans notre département, notamment par les bailleurs sociaux.
- Il propose d'intervenir par convention avec les adhérents ou EPCI pour étudier et réaliser des centrales solaires photovoltaïques.
- L'intérêt pour notre collectivité et ses adhérents sera :
 - o de rénover et valoriser les toitures des bâtiments publics,
 - o de donner l'exemple, d'inciter et d'informer tous les usagers riverains des projets,
 - o pour nos adhérents de bénéficier d'une assistance complète technique, financière et administrative.
- Le premier objectif est de développer 3 à 5 opérations à partir des études d'opportunité déjà lancées, sous maîtrise d'ouvrage du SDE76, sans recrutement au démarrage, puis, selon le nombre d'opérations conventionnées, avec un chargé d'affaires de catégorie B technique.

Le financement des 5 premières opérations par le SDE76 sera de 400 000 € HT environ. Financé par emprunts, subvention de la Région déduite, l'annuité résiduelle sera amortie par la vente d'électricité sur 20 ans.

Pour réaliser ces opérations, le SDE76 se propose de :

- réaliser les études d'opportunité en interne,
- confier par un marché de maîtrise d'œuvre à bon de commande les missions de maîtrise d'œuvre à des bureaux d'études spécialisés après mise en concurrence,
- confier par un marché de prestations intellectuelles à bon de commande les missions d'études préliminaires de faisabilités après mise en concurrence,
- réaliser les projets qui peuvent s'équilibrer par la vente d'électricité, ou par la participation communale quand celle-ci trouvera un avantage financier au montage du projet,
- suivre les chantiers et assurer les épreuves préliminaires à la mise en service,
- confier les travaux de maintenance – entretien par marché à bon de commande à plusieurs entreprises (allotissement) après mise en concurrence,
- financer l'intégralité de la dépense d'investissement et de fonctionnement, en pleine propriété,
- suivant le résultat de chaque appel d'offres, proposer une compensation à la commune qui accueille le projet sous forme d'un loyer annuel qui sera délibéré au cas par cas pour chaque projet en fonction de sa rentabilité à 20 ans.

PROPOSITION :

Monsieur le Président donne lecture des conventions à adopter.

Monsieur le Président propose d'exercer la compétence de production d'électricité solaire photovoltaïque et donne lecture des projets des projets de conventions à intervenir.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **ADOPTE** la proposition du Président ;
- **AUTORISE** le SDE76 à réaliser des opérations de production d'électricité solaire photovoltaïque, en pleine propriété ;
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent technique de catégorie B pour le suivi des opérations dès que plus que 3 projets seront engagés ;
- **ADOPTE** la convention de mise à disposition d'une toiture pour la réalisation en intégration et/ou en sur-imposition des centrales solaires photovoltaïques, prévoyant notamment la possibilité d'indemniser la collectivité pour restriction d'usage dans le cas où l'équilibre financier de l'opération serait atteint avant l'échéance du contrat d'achat de l'électricité produite (20 ans) ;
- **ADOPTE** la convention de groupement de commande permettant au SDE76 d'agir en qualité de coordonnateur de travaux pour la réalisation de travaux non

photovoltaïques, qui sont à réaliser simultanément, tels que la réfection de la toiture ou la mise en œuvre de l'isolation thermique performante ;

- **ADOPTÉ** la convention de financement permettant de réaliser une opération non rentable moyennant le versement par la collectivité demandeuse d'une participation quand celle-ci trouve avantage à remplacer une toiture à renouveler par une toiture photovoltaïque avec une participation au SDE76 moindre que celle de la réparation de sa toiture ;
- **AUTORISE** le président à lancer les consultations de maîtrises d'œuvre et de prestations intellectuelles nécessaires
- **AUTORISE** le président à signer tous les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires ;
- **INDIQUE** que les premières opérations seront portées au budget, la délibération 2017/07/09-03 permettant de financer sur le BP 2017 les études d'opportunité.
- **SOLLICITE** les subventions de la Région et de tous les partenaires financiers et autorise le Président à signer les conventions correspondantes pour chaque opération au fil de l'eau.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



CONVENTION POUR LE FINANCEMENT DE L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DU <NOM_BATIMENT> SITUE A <COMMUNE>

.....
Modèle délibéré le 19 octobre 2017

Entre les soussignés :

la collectivité de, dont le siège est situé à <adresse_collectivité>, <code_postal>, <commune>, représentée par Madame / Monsieur, agissant en qualité de Maire, en vertu de la délibération n°XXX du <date> <mois> <année>.

désignée ci-après par « la Collectivité »

Et :

le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76), dont les services administratifs et techniques sont situés 5 boulevard de la Marne, 76000 Rouen,

représenté par Monsieur Patrick CHAUVET, agissant en qualité de Président, en vertu de la délibération n°XXX du <date> <mois> <année>.

désigné ci-après par « le SDE76 »

Les deux ci-après collectivement désignés « les Parties ».

Préambule

La Collectivité s'est déclarée intéressée par la réalisation d'installations de production d'électricité d'origine solaire photovoltaïque sur son territoire.

Les résultats des études de potentiel présentent des conditions techniques et économiques favorables à la réalisation d'un ouvrage photovoltaïque sur <Nom_Bâtiment> situé <Adresse_Bâtiment> à <Commune> (<Code_postal>).

De plus, la commune adhère au SDE76, dont les statuts modifiés par arrêté préfectoral du 8 août 2017, prévoient au titre de la compétence « Electricité » : l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables (panneaux solaires photovoltaïques, ...), ainsi que la réalisation ou participation à des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le réseau des consommateurs finals desservis en basse tension, selon les dispositions prévues à l'article L2224-34 du CGCT, aide et conseils à l'utilisation rationnelle de l'électricité, diagnostics et études pour l'optimisation du rapport qualité/coûts des dépenses en électricité.

Il appartient aux parties de fixer le montant de la participation financière de la Collectivité aux dépenses d'investissement - au regard du programme élaboré par le SDE76 sur la base des résultats des études de potentiel et validé avec la collectivité adhérente - dans le cadre d'une convention fixant les modalités de versement au SDE76 par la Collectivité de cette participation ainsi que les conditions de reversement des éventuelles subventions obtenues par le SDE76.

Définition

Il est désigné dans la présente convention par « **études et travaux photovoltaïques** » les études et travaux relevant de compétence « Electricité » du SDE76. Ceux-ci sont réalisés dans le cadre de l'installation d'une centrale de production solaire photovoltaïque intégrée en toiture du bâtiment.

Ils comprennent notamment l'installation de modules solaires photovoltaïques intégrés au bâtiment, le câblage électrique, l'installation des onduleurs, les armoires et boîtiers électriques, le raccordement au réseau de distribution, tous travaux visant à faciliter la maintenance de l'installation photovoltaïque par la suite, ainsi que les prestations d'ingénierie associées (maîtrise d'œuvre, étude de structure, contrôle technique et coordination sécurité protection santé), ainsi que les travaux permettant une bonne exploitation de l'installation.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Pour permettre le financement de l'installation de production d'électricité solaire photovoltaïque sur la toiture de <Nom_Bâtiment> située au <Adresse_Bâtiment> à <Ville> (<Code_postal>), la Collectivité s'engage à verser au SDE76 une participation financière dans les conditions et selon les modalités suivantes.

Article 2 : Montant de la participation

La participation due par la Collectivité au SDE76 au titre de la maîtrise d'ouvrage des investissements des installations de production d'électricité solaire photovoltaïque visés à l'article 1er ci-avant de la présente convention est égale à la part des dépenses globales pour la réalisation de ces études et travaux non pris en charge par le SDE76.

Cette participation non prise en charge par le SDE76, est égale à <Montant_participation> €.

Article 3 : Versement de la participation – prise en compte des subventions obtenues par le SDE76

3.1 Le coût total prévisionnel du programme de réalisation, visé à l'article 1er de la présente convention, a été estimé par le SDE76 à <Montant_PV> € TTC

3.2 La Collectivité s'engage à verser au SDE76 la participation financière due selon l'échéancier suivant :

La Collectivité effectue un premier versement, correspondant à **80 % de sa participation** inscrite à l'article 2 de la présente convention, sur le montant définitif des marchés TTC au titre des installations de production d'électricité solaire photovoltaïque, une fois le marché de travaux dûment notifié à l'entreprise attributaire.

Après notification du procès-verbal de réception des ouvrages aux entreprises, la Collectivité effectue un dernier versement correspondant au mémoire transmis par le SDE76 faisant apparaître :

- le montant total de la part devant être prise en charge par la Collectivité ;
- l'acompte déjà appelé et dûment versé ;
- le montant du solde restant dû par la Collectivité.

3.3 Les versements visés à l'article 3.2 ci-dessus de la présente devront être effectués par la Collectivité dans un délai de **60 jours maximum** suivant la date de réception par la Collectivité de l'avis des sommes à payer émis par le SDE76 au titre du versement. Le SDE76 remettra, sur simple demande de la collectivité, une copie des justificatifs suivants : bons de commande, ordres de services ou notification des marchés, procès verbal de réception des travaux, copie de l'ensemble des factures, (décompte général et définitif pour le marché de travaux, état d'avancement de la facturation du maître d'œuvre, du coordonateur sécurité protection santé, etc....).

En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires seront appliqués au taux légal en vigueur.

3.4 Dans tous les cas où il apparaît nécessaire d'adapter les conditions financières définies au présent article et, notamment dans le cas où les subventions ne seraient pas obtenues, les parties se rapprocheront, à la demande de la partie la plus diligente, pour mettre à jour lesdites conditions financières par voie d'avenant.

Article 4 : Modification du projet

Dans le cas où la modification du projet entraînerait une évolution substantielle du coût du programme de réalisation, un avenant à la présente convention sera conclu entre les Parties pour entériner leur accord sur cette évolution.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa notification, par le SDE76, à la Collectivité, après signature et accomplissement des formalités de transmission aux services en charge du contrôle de légalité.

La présente convention prendra fin par le versement intégral, par la Collectivité, au SDE76, du solde de sa participation, telle que visée aux articles 2 et 3 ci-avant de la présente convention.

Article 6 : Annulation de la convention

Dans le cas où l'étude d'avant-projet concluait à l'impossibilité d'installer les ouvrages photovoltaïques en toiture pour des raisons techniques (problème de résistance de la structure, problème grave d'étanchéité, ...) ou du fait d'un changement dans le contexte réglementaire (modification du tarif d'achat de l'électricité produite à partir de cellules photovoltaïques, ...), ou si, de manière plus générale, le projet n'était pas mené à son terme du fait de la Collectivité ou du SDE76.

Le SDE76 appellerait auprès de la Collectivité la totalité de la cotisation au groupement de commandes, ainsi que les fonds correspondants aux prestations déjà effectuées par les différentes entreprises (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination sécurité, travaux notamment), avant la date d'annulation du projet.

Article 14 : Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente mise à disposition seront portés devant le tribunal administratif compétent.

Fait le, à

En deux exemplaires,

Pour la Collectivité :

Le Maire

<Nom_Maire>

Pour le SDE76 :

Le Président,

Patrick CHAUVET

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE INSTALLATION EN TOITURE DE <NOM_BATIMENT> SITUE A <COMMUNE>

.....
Modèle délibéré le 19 octobre 2017

Entre les soussignés :

la collectivité de, dont le siège est situé à <adresse_collectivité>, <code_postal>, <commune>, représentée par Madame / Monsieur, agissant en qualité de Maire, en vertu de la délibération n°XXX du <date> <mois> <annee>.
désignée ci-après par « la Collectivité »

Et :

le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76), dont les services administratifs et techniques sont situés 5 boulevard de la Marne, 76000 Rouen,
représenté par Monsieur Patrick CHAUVET, agissant en qualité de Président, en vertu de la délibération n°XXX du <date> <mois> <annee>,
désigné ci-après par « le SDE76 »

Les deux ci-après collectivement désignés « les membres du groupement ».

Préambule

La Collectivité adhère au SDE76, dont les statuts modifiés par arrêté préfectoral du 8 août 2017, prévoient au titre de la compétence « Electricité » : l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour le développement des énergies renouvelables (panneaux solaires photovoltaïques, ...), ainsi que la réalisation ou participation à des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le réseau des consommateurs finals desservis en basse tension, selon les dispositions prévues à l'article L2224-34 du CGCT, aide et conseils à l'utilisation rationnelle de l'électricité, diagnostics et études pour l'optimisation du rapport qualité/coûts des dépenses en électricité.

Les statuts du SDE76 prévoient la possibilité de mettre les moyens d'action dont il est doté à disposition, sur leur demande, des collectivités membres et de personnes morales non membres, dans les domaines liés à l'objet syndical tels que, notamment, la mission de coordonnateur de groupement de commandes dans les conditions prévues à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique le concernant en qualité de donneur d'ordre ou de maître d'ouvrage, pour tout adhérent aux conventions constitutives de ce groupement de commandes, que l'adhérent soit membre ou non du syndicat.

S'agissant de l'objet de la présente convention, la Collectivité s'est déclarée intéressée pour la réalisation d'installations de production d'électricité par des ouvrages solaires photovoltaïques sur son territoire.

L'objectif est de produire de l'électricité à partir des cellules photovoltaïques, cette électricité ainsi produite étant entièrement injectée dans le réseau de distribution publique et achetée par EDF.

Les études engagées par le SDE76 ont mis en avant l'intérêt d'installer des ouvrages photovoltaïques en toiture, dits « intégrés », qui présentent ainsi une fonction « étanchéité », « couverture », « de mise en conformité » du bâtiment concerné et, dans le même temps, constituent des installations de production d'énergie photovoltaïque.

Afin d'assurer la réalisation de ces travaux et leur bonne coordination, ces travaux relevant simultanément de la compétence de la Collectivité au titre de l'étanchéité, de la couverture, de la mise en conformité et de celle du SDE76 pour la réalisation et l'exploitation des installations de production d'énergie photovoltaïque, les parties ont souhaité constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et désigner le SDE76 comme coordonnateur avec pour mission de signer, de notifier et d'exécuter l'ensemble des marchés ou accords-cadres afférents à l'opération, la commission d'appel d'offres étant celle du coordonnateur.

Définition

Sont désignés dans la présente convention par « **études et travaux non photovoltaïques** » les études et travaux relevant de compétence de la Collectivité. Ceux-ci sont réalisés dans le cadre de l'installation d'une centrale de production solaire photovoltaïque intégrée en toiture du bâtiment.

Ils comprennent la partie de bâtiment support de l'installation photovoltaïque : l'installation des éléments de couverture traditionnelle (le cas échéant), l'isolation, la sécurisation de la toiture (le cas échéant), ainsi que les prestations d'ingénierie associées (maîtrise d'œuvre, étude de structure, contrôle technique et coordination).

Est désignée dans la présente convention par « **partie de bâtiment mise à disposition pour l'installation photovoltaïque** », la toiture du bâtiment.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Il est constitué entre la Collectivité et le SDE76, approuvant la présente convention constitutive, un groupement de commandes.

Ce groupement de commandes a pour objet la passation des accords-cadres ou marchés relatifs à la réalisation d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque intégrée à la toiture de <Nom_bâtiment>, située <Adresse_bâtiment> à <Commune>, comprenant la réalisation d'études et travaux non photovoltaïques.

Article 2 : Coordonnateur du groupement de commandes

Pour la réalisation de l'objet du groupement, le SDE76 est désigné comme coordonnateur pour la préparation, la passation, la signature, la notification et l'exécution des accords-cadres ou marchés, conformément aux besoins définis par chaque membre du groupement, en application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Les services administratifs et techniques du coordonnateur sont situés à La Couronne du Donjon, 5 boulevard de la Marne, 76000 Rouen.

Article 3 : Missions du coordonnateur

Le coordonnateur est chargé :

- D'élaborer un programme prévisionnel et une enveloppe financière prévisionnelle communs au titre de l'ensemble de l'opération sur la base des éléments qui lui auront été communiqués par la Collectivité et de l'évaluation de ses propres besoins,

- D'engager toute étude complémentaire nécessaire à l'ensemble de l'opération (notamment les études relatives à l'impact de l'ouvrage solaire photovoltaïque sur la structure si besoin),
- D'engager une consultation pour l'opération en vue de désigner :
 - le maître d'œuvre,
 - le contrôleur technique,
 - le coordinateur de sécurité,
 - les entreprises de travaux, pose et fournitures,
- De conclure et signer les accords-cadres ou marchés correspondants pour la réalisation de l'opération,
- De s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres ou marchés et procéder au paiement des entreprises,
- D'assurer le suivi des travaux,
- D'assurer la réception des ouvrages,
- D'engager toute action en justice et défendre dans le cadre de tout litige avec les entrepreneurs, maîtres d'œuvre et prestataires intervenant dans l'opération,
- Et, plus généralement, de prendre toute mesure nécessaire à l'exercice de sa mission.

Pour autant, la Collectivité est associée, pour la réalisation des études et travaux non photovoltaïques, dans les conditions suivantes :

- La Collectivité sera tenue informée de l'ensemble des marchés passés et invitée aux différentes réunions de chantier. Elle adressera ses observations au SDE76 (ou à son représentant) mais en aucun cas directement à la maîtrise d'œuvre et aux entreprises ;
- Le SDE76 informera également la Collectivité de l'avancée des démarches administratives inhérentes au projet ;
- L'ensemble des informations sera communiqué par courriel et/ou par courrier à la Collectivité.

Article 4 : Missions de la Collectivité

La Collectivité devra :

- Communiquer au coordonnateur une évaluation de ses besoins en vue de l'élaboration du programme prévisionnel et de la passation des accords-cadres ou marchés correspondants ;
- Participer financièrement aux frais de fonctionnement du groupement conformément aux articles 7 et 8 ci-après.

Article 5 : Responsabilités

Le SDE76, assumera vis-à-vis de la Collectivité les responsabilités de maître d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux non photovoltaïques, jusqu'à la mise à disposition à la Collectivité des ouvrages correspondants à cette réalisation.

Article 6 : Adhésion des membres du groupement

L'adhésion de la Collectivité relevant du Code général des collectivités territoriales est soumise à l'approbation de son assemblée délibérante. Cette décision dûment rendue exécutoire et la convention constitutive jointe sont dans les mêmes conditions notifiées au coordonnateur du groupement de commandes.

Article 7 : Cotisation au groupement de commandes

La cotisation, versée par la Collectivité au SDE76 à titre d'indemnisation des frais et coûts engagés par ce dernier au profit de la Collectivité en considération des missions qui lui sont confiées dans la présente convention, est

fixée à 5 % de l'ensemble des coûts TTC afférents aux études et travaux non photovoltaïques, soit 5% du montant défini à l'article 8 ci-après.

Le versement est effectué une fois le marché de travaux relatif aux travaux non-photovoltaïques dûment notifié à l'entreprise attributaire.

Lors du procès-verbal de réception des ouvrages, une régularisation des trop-perçus ou des restes à percevoir sera éventuellement effectuée par le SDE76 auprès de la Collectivité.

Article 8 : Montant et versement de la participation

La cotisation due par la Collectivité au SDE76, au titre de la maîtrise d'ouvrage de la réfection de la toiture supportant l'installation de production d'électricité solaire photovoltaïque visée à l'article 1^{er} de la présente convention, est égale à la part des dépenses globales pour la réalisation de cette réfection qui est estimée à <Montant_participation> € TTC.

La Collectivité effectue un premier versement, correspondant à 80 % du montant définitif du marché TTC au titre de la réfection de la toiture, une fois le marché de travaux dûment notifié à l'entreprise attributaire.

Après notification de la décision de réception des ouvrages aux entreprises par le SDE76, la Collectivité effectue un dernier versement correspondant au mémoire transmis par le SDE76 faisant apparaître :

- le montant total de la part devant être prise en charge par la Collectivité ;
- l'acompte déjà appelé et dûment versé ;
- le montant du solde restant dû par la Collectivité.

La Collectivité devra effectuer les versements visés ci-dessus dans un délai de 60 jours maximum suivant la date de réception par la Collectivité de l'avis des sommes à payer émis par le SDE76 au titre de chaque versement. Le SDE76 remettra, sur simple demande de la collectivité, une copie des justificatifs suivants : bons de commande, ordres de services ou notification des marchés, procès-verbal de réception des travaux, copie de l'ensemble des factures, (décompte général et définitif pour le marché de travaux, état d'avancement de la facturation du maître d'œuvre, du coordonnateur SPS, etc....).

En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires seront appliqués au taux légal en vigueur.

Article 9 : Commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres du coordonnateur est désignée pour sélectionner les titulaires des accords-cadres ou marchés qui seraient passés selon un appel d'offres européen, en application de l'article 8 du Code des marchés publics. La commission d'appel d'offres se réunit pour l'attribution de ces seuls accords-cadres ou marchés, elle ne se réunira pas pour les accords-cadres ou marchés qui seraient passés selon une procédure adaptée.

En application de l'article 23 du Code des marchés publics, peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la commission d'appel d'offres des personnalités désignées par le président de la commission d'appel d'offres en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Dans ce cadre, pourra être désigné un représentant de la Collectivité.

Article 10 : Modification de la convention constitutive

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par les membres du groupement. La décision de la Collectivité prise selon les règles qui lui sont applicables est notifiée au coordonnateur.

Article 11 : Assurances

Chacun des membres du groupement doit être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pouvant survenir tant pendant la période de construction qu'après l'achèvement des travaux.

Article 12 : Durée de la convention constitutive

La présente convention entrera en vigueur à compte de sa notification, par le SDE76, à la Collectivité, après signature des parties et après accomplissement des formalités de transmission aux services en charge du contrôle de légalité.

La présente convention prendra fin par le versement intégral, par la Collectivité, au SDE76, du solde de ses cotisations et participation telles que visées aux articles 7 et 8 ci-avant de la présente convention.

Article 13 : Annulation du projet

Dans le cas où l'étude d'avant-projet concluait à l'impossibilité d'installer les ouvrages photovoltaïques en toiture pour des raisons techniques (problème de résistance de la structure, problème grave d'étanchéité, ...) ou si, de manière plus générale, le projet n'était pas mené à son terme. Le SDE76 appellerait auprès de la Collectivité la totalité de la cotisation au groupement de commandes, ainsi que les fonds correspondants aux prestations déjà effectuées par les différentes entreprises (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination sécurité, travaux notamment) avant la date d'annulation du projet.

Article 14 : Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente mise à disposition seront portés devant le tribunal administratif compétent.

Fait le, à

En deux exemplaires,

Pour la Collectivité :

Pour le SDE76 :

Le Maire

Le Président,

<Nom_Maire>

Patrick CHAUVET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'OCCUPATION DE LA TOITURE DE <NOM_BATIMENT> A <COMMUNE> EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE PAR LE SDE76

.....
Modèle délibéré le 19 octobre 2017

Entre les soussignés :

la collectivité de, dont le siège est situé à <adresse_collectivité>, <code_postal>, <commune>,
représentée par Madame / Monsieur, agissant en qualité de Maire, en vertu de la délibération
n°XXX du <date> <mois> <annee>.

désignée ci-après par « la Collectivité »

Et :

le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76), dont les services administratifs et techniques
sont situés 5 boulevard de la Marne, 76000 Rouen,

représenté par Monsieur Patrick CHAUVET, agissant en qualité de Président, en vertu de la délibération n°XXX
du <date> <mois> <annee>.

désigné ci-après par « le SDE76 »

Les deux ci-après collectivement désignés « les Parties ».

Préambule

La Collectivité adhère au SDE76, dont les statuts modifiés par arrêté préfectoral du 8 août 2017, prévoient au titre
de la compétence « Electricité » (article 2 des statuts) : l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour le développement
des énergies renouvelables (panneaux solaires photovoltaïques, ...), ainsi que la réalisation ou participation à des
actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le réseau des consommateurs finals desservis en basse
tension, selon les dispositions prévues à l'article L2224-34 du CGCT, aide et conseils à l'utilisation rationnelle de
l'électricité, diagnostics et études pour l'optimisation du rapport qualité/coûts des dépenses en électricité.

L'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée doit être mis à disposition du SDE76
conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants et L 5211-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCT).

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens par la Collectivité
qui sont nécessaires pour l'exercice de la compétence qui lui est transférée et de leurs conditions d'occupation
par le SDE76.

Définition

Est désignée dans la présente convention par « **partie de bâtiment mise à disposition pour l'installation
photovoltaïque** », la toiture du bâtiment.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le SDE76, dans le cadre de la compétence « Electricité » qui lui a été transférée par la Collectivité, entend réaliser une installation de production solaire photovoltaïque sur la partie de bâtiment mise à disposition pour l'installation photovoltaïque de <Nom_Bâtiment> à <Commune> (<Code_postal>) dont elle est propriétaire. La Collectivité met à la disposition du SDE76, qui l'accepte, ladite partie de bâtiment nécessaire à l'installation.

Cette mise à disposition est constatée selon procès-verbal établi contradictoirement entre les Parties dans les conditions visées à l'article L.1321-1 précité du Code général des collectivités territoriales, et joint en annexe 1 de la présente convention.

Article 2 : Modalités de mise à disposition

Conformément à l'article L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Le SDE76, bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume à compter du transfert l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Il possède tous pouvoirs de gestion. Il assure le renouvellement des biens mobiliers et autorise l'occupation des biens remis. Il en perçoit les biens et produits. Il agit en justice au lieu et place du propriétaire si besoin.

Le SDE76 peut procéder à tous les travaux de reconstruction, de démolition ou d'addition de construction propres à assurer le maintien de l'affectation des biens mis à disposition. Toute modification des équipements mis à disposition s'effectuera en concertation avec la Collectivité.

Article 3 : Constat contradictoire établi après réception des ouvrages devant revenir à la collectivité

La partie de bâtiment mise à disposition pour l'installation photovoltaïque au profit du SDE76 est un bien immeuble par destination. Le reste du bâtiment reste la propriété de la Collectivité.

Après la réception des ouvrages, un constat contradictoire de l'état des lieux consigné dans un nouveau procès-verbal sera signé par le SDE76 et la Collectivité. Ce constat doit notamment faire mention des éventuelles réserves de réception levées ou restant à lever à la date du constat.

Le procès-verbal de constat contradictoire d'état des lieux sera annexé à la présente convention sur la base du modèle dûment joint en annexe 2.

Article 4 : Modalités d'accès au site

La Collectivité s'engage à permettre l'accès aux sites et à prendre l'ensemble des dispositions afférentes pour permettre la réalisation, le contrôle et l'entretien des installations de production d'électricité solaire photovoltaïque.

La Collectivité et le SDE76 s'entendront pour le contrôle et l'entretien des installations sur un nombre limité de visites au niveau du site, pour limiter l'impact que pourrait avoir la venue d'agents du SDE76 ou de prestataires qui auraient été désignés par le SDE76 sur la partie de bâtiment concernée par l'ouvrage solaire photovoltaïque, afin d'éviter d'endommager la partie de bâtiment proche de l'installation. La Collectivité s'engage à faire le nécessaire pour limiter l'exposition à d'éventuels actes de vandalisme ou de destruction sur l'installation objet du procès-verbal joint en annexe 1 à la présente convention.

Article 5 : Responsabilités

Le SDE76 est responsable de l'installation photovoltaïque.

En conséquence, il est responsable des dommages de toute nature qui pourraient être causés au bâtiment ou aux tiers du fait de la réalisation et de l'exploitation de l'installation photovoltaïque.

Le SDE76 s'engage à souscrire, ou à faire souscrire par les entrepreneurs auxquels il aura confié le soin de réaliser et d'entretenir l'installation photovoltaïque, les polices d'assurance adaptées.

La Collectivité est responsable des dommages de toute nature qui pourraient être causés à l'Installation photovoltaïque et à son exploitation ou aux tiers du fait des activités exercées et des travaux réalisés par la Collectivité.

Article 6 : Assurances

Chaque partie doit être titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile générale couvrant toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle est susceptible d'encourir vis à vis des tiers à propos de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non pouvant survenir durant la durée de cette mise à disposition.

Article 7 : Indemnité pour restriction d'usage supportée par la Collectivité

En contrepartie des restrictions d'usage que subit la Collectivité par l'installation et l'exploitation d'une centrale de production solaire photovoltaïque en toiture de son bâtiment, le SDE76 versera à la Collectivité une indemnité annuelle de <Indemnité> € jusqu'à la désaffectation totale des biens mis à disposition du SDE76 ou la reprise de sa compétence par la Collectivité dans les conditions décrites à l'article 8 ci-dessous.

L'indemnité annuelle est due à compter du premier jour suivant le mois de mise en service de l'installation. Elle est versée à terme échu au mois de juin de chaque année.

Dans tous les cas où il apparaîtrait nécessaire d'adapter les conditions financières définies au présent article, les parties se rapprocheront, à la demande de la partie la plus diligente, pour mettre à jour lesdites conditions financières par voie d'avenant.

Article 8 : Durée de la mise à disposition

La mise à disposition sera effective à la date à laquelle le procès-verbal de mise à disposition établi contradictoirement entre les Parties tel que visé à l'article 1^{er} de la présente convention sera annexé à cette convention.

A l'issue de la vingtième année de mise en service de l'installation, les deux parties conviennent de se réunir pour renégocier cette indemnité annuelle.

Dans tous les cas, cette mise à disposition prendra fin :

- en cas de désaffectation totale ou partielle des biens, la Collectivité recouvrant l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés, conformément aux dispositions de l'article L. 1321-3 du Code général des Collectivités Territoriales,
- dans l'hypothèse où la Collectivité n'adhérerait plus à la compétence « Electricité » du SDE76,
- en cas de déclassement de l'installation photovoltaïque conformément à l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Dans le cas où la mise à disposition devait prendre fin antérieurement à la vingtième année suivant la mise en service de la centrale solaire photovoltaïque, du fait de la Collectivité, le SDE76 sera indemnisé de l'éventuel préjudice né de la fin anticipée de la mise à disposition. Les parties se rapprocheront pour déterminer à l'amiable le montant de l'indemnité à verser. L'indemnité prendra notamment en compte la part non amortie des ouvrages au jour de la résiliation et la perte d'exploitation correspondante.

Article 9 : Restitution des biens en fin de mise à disposition

En cas de fin de la mise à disposition dans les hypothèses prévues à l'article 8, les biens initialement mis à disposition seront restitués par le SDE76 à la Collectivité avec éventuellement leurs modifications et adjonctions effectuées pour l'installation et l'exploitation d'une centrale de production solaire photovoltaïque en toiture.

Les Parties s'engagent toutefois à se rencontrer afin de déterminer ensemble les modalités pratiques de cette restitution.

Article 10 : Entrée en vigueur de la présente convention

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa notification par le SDE76 à la Collectivité, après signature des Parties et sa transmission au service de contrôle de légalité.

Article 11 : Litiges

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente mise à disposition seront portés devant le tribunal administratif compétent.

Fait le à

En deux exemplaires,

Pour la Collectivité :

Pour le SDE76 :

Le Maire

Le Président,

<Nom_Maire>

Patrick CHAUVET

ANNEXE 1 : PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION ETABLI CONTRADICTOIREMENT DE LA TOITURE DE <NOM_BATIMENT> A <COMMUNE> APPARTENANT A <COLLECTIVITE> EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE PAR LE SDE76

.....

Entre les soussignés :

la collectivité de, dont le siège est situé à <adresse_collectivité>, <code_postal>, <commune>,
représentée par Madame / Monsieur, agissant en qualité de Maire, en vertu de la délibération
n°XXX du <date> <mois> <annee>,
désignée ci-après par « la Collectivité »

Et :

le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76), dont les services administratifs et techniques
sont situés 5 boulevard de la Marne, 76000 Rouen,
représenté par Monsieur Patrick CHAUVET, agissant en qualité de Président, en vertu de la délibération n°XXX
du <date> <mois> <annee>,
désigné ci-après par « le SDE76 »

Les deux ci-après collectivement désignés par « les Parties ».

Il est rappelé que la Collectivité adhère au SDE76, dont les statuts modifiés par arrêté préfectoral du 8 août 2017,
prévoient au titre de la compétence « Electricité » (article 2 des statuts) : l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour
le développement des énergies renouvelables (panneaux solaires photovoltaïques, ...), ainsi que la réalisation ou
participation à des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le réseau des consommateurs finals
desservis en basse tension, selon les dispositions prévues à l'article L2224-34 du CGCT, aide et conseils à
l'utilisation rationnelle de l'électricité, diagnostics et études pour l'optimisation du rapport qualité/coûts des
dépenses en électricité.

L'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée doit être mis à disposition du SDE76,
conformément aux dispositions des articles L.1321-1 et suivants et L 5211-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCT).

Le SDE76, dans le cadre de cette compétence, entend réaliser une installation de production solaire
photovoltaïque sur la toiture de <Nom_bâtiment>, dont elle est propriétaire.

Le présent procès-verbal, établi contradictoirement entre les Parties, a pour objet de décrire l'état et la situation
des biens mis à disposition pour réaliser cette installation.

Données techniques :

Surface générale de la partie de bâtiment où se trouve l'installation :

Surface de la partie de bâtiment concernée par la mise à disposition :

Etat de la partie de bâtiment concernée par la mise à disposition :

Situation juridique :

La partie de bâtiment concernée par la mise à disposition est un bien immeuble par destination.

Le reste du bâtiment reste la propriété de la Collectivité.

Données comptables :

Valeur d'origine de la partie de bâtiment concernée inscrite sur l'actif :

Valeur nette comptable au moment de la mise à disposition :

Fait le, à

En deux exemplaires,

Pour la Collectivité :

Le Maire

<Nom_Maire>

Pour le SDE76 :

Le Président,

Patrick CHAUVET

ANNEXE 2 : PROCES-VERBAL DE CONSTAT CONTRADICTOIRE DE L'ETAT DES LIEUX ETABLI APRES RECEPTION DES OUVRAGES DEVANT REVENIR A LA COLLECTIVITE

.....

Entre les soussignés :

la collectivité de, dont le siège est situé à <adresse_collectivité>, <code_postal>, <commune>, représentée par Madame / Monsieur, agissant en qualité de Maire, en vertu de la délibération n°XXX du <date> <mois> <annee>.
désignée ci-après par « la Collectivité »

Et :

le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime (SDE76), dont les services administratifs et techniques sont situés 5 boulevard de la Marne, 76000 Rouen,
représenté par Monsieur Patrick CHAUVET, agissant en qualité de Président, en vertu de la délibération n°XXX du <date> <mois> <annee>,
désigné ci-après par « le SDE76 »

Les deux ci-après collectivement désignés par « les Parties ».

Le SDE76, dans le cadre de sa compétence « Electricité » (article 2 des statuts), a réalisé une installation de production solaire photovoltaïque sur <Nom_bâtiment> situé <Adresse_bâtiment> à <Commune> dont elle est propriétaire.

Le présent procès-verbal, établi contradictoirement entre les Parties, a pour objet de décrire l'état et la situation des biens devant revenir à la collectivité après réception des ouvrages.

Données techniques :

Surface générale de la partie de bâtiment où se trouve l'installation :

Surface de la partie de bâtiment revenant à la collectivité :

Etat de la partie de bâtiment concernée :

Données comptables :

Valeur d'origine de la partie de bâtiment concernée inscrite sur l'actif :

Valeur nette comptable après réception des ouvrages :

Fait le à

En deux exemplaires,

Pour la Collectivité :

Pour le SDE76 :

Le Maire

Le Président,

<Nom_Maire>

Patrick CHAUVET

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-04

Séance du **19 OCTOBRE 2017**

**Objet : INTEGRATION DE LA DIMENSION RESEAU DANS LES
DEMARCHES DE PLANIFICATION ENERGETIQUE TERRITORIALE**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSANT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-04 :

OBJET : INTEGRATION DE LA DIMENSION RESEAU DANS LES DEMARCHES DE PLANIFICATION ENERGETIQUE TERRITORIALE

La nouvelle mouture des PCAET, qui constitue la deuxième génération des documents de planification des politiques énergie-climat-air en remplacement des PCET, a permis de corriger certaines erreurs de jeunesse pour offrir une organisation opérationnelle et pertinente afin de lutter efficacement contre le changement climatique et pour la transition énergétique. Le rôle des intercommunalités est renforcé, l'ambition territoriale réaffirmée et les enjeux air, réseaux et urbanisme mieux pris en compte.

Ces évolutions ont d'ores et déjà été perçues et mises en œuvre par les collectivités. Sur la base des analyses menées dans le cadre de cette procédure, elles peuvent décider d'aller plus loin, avec la construction d'un schéma directeur de l'énergie sur leur territoire.

Cette étude nécessite d'analyser finement les disponibilités et les flux d'énergie sur le réseau de distribution électrique, infrastructure centrale dans la construction d'un tel schéma directeur. Le SDE76, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie, se positionne comme un interlocuteur clé dans ces démarches en leur apportant son expertise sur les réseaux d'énergie avec Enedis et GRDF.

En particulier, les évolutions de l'urbanisme ne peuvent s'affranchir des considérations sur la disponibilité des réseaux environnants. Cette connaissance permet d'anticiper les discussions avec Enedis dans le but de limiter les coûts de raccordement, quitte à mieux dimensionner les besoins de puissance. Là encore, le SDE76 se pose comme acteur clé.

Dans ce cadre l'Entente des cinq syndicats normands propose au SDE76 la réalisation des études cartographiques nécessaires à l'échelle de toute la concession. L'AODE pourra alors communiquer à toutes ses communes adhérentes les éléments à la maille de son territoire utiles à la stratégie énergétique et notamment à l'optimisation des raccordements de nouveaux usages au réseau existant.

A partir des données SIG transmises par le concessionnaire, ainsi que les informations sur le réseau données dans le cadre du contrôle de concession, le Bureau d'études retenu complétera le SIG du SDE76 en structurant au mieux ces données et en les complétant de par son expertise.

Cette proposition intègre donc les prestations suivantes :

- o La reconstitution de courbes de charge de poste source à partir des données disponibles. Ce point permettra de présenter le niveau de disponibilité des transformateurs HTB/HTA,

- La reconstruction de l'arborescence HTA afin de compléter la couche SIG de contraintes de puissances et des contraintes de tension HTA. Ce point présentera les niveaux de disponibilité des tronçons HTA,
- La reconstitution des puissances transitées en pointe au niveau des transformateurs HTA/BT. Ce point présentera les niveaux de disponibilité des transformateurs HTA/BT,
- L'étude des fragilités du réseau existant (historique des incidents, temps de coupures, localisation des ouvrages sensibles),
- La carte sur les potentiels d'injections sur le réseau électrique (report des éléments au poste source du S3REnR, disponibilité par tronçon HTA, disponibilité de la BT par maillage territorial).

PROPOSITION :

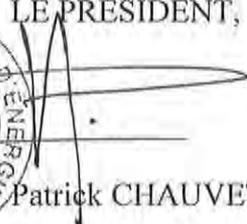
Monsieur le Président propose de réaliser cette étude estimée à 28 000 € TTC, afin d'avoir à disposition de chaque territoire les données utiles à une stratégie énergétique et à l'élaboration de son PCAET.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **ADOpte** la proposition du Président ;
- **Autorise** la réalisation d'une étude d'intégration de la dimension réseau électrique dans les démarches de planification énergétique territoriale ;
- **Porte** la dépense de 28 000 € TTC au budget du syndicat ;
- **SOLLICITE** d'Enedis ces données et autorise le Président à passer un marché de prestation intellectuelle pour la réalisation de cette étude ;
- **Autorise** le président à signer tous les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires ;
- **Autorise** le président à mettre ces données à disposition des EPCI pour la réalisation et le suivi de leurs PCAET à l'aide de conventions spécifiques

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

 Patrick CHAUVET.



<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-05

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : ETUDES DU POTENTIEL D'INJECTION DE BIOGAZ SUR NOS RESEAUX ET DU GISEMENT DE DECHETS METHANISABLES

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHIER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-05 :

OBJET : ETUDES DU POTENTIEL D'INJECTION DE BIOGAZ SUR NOS RESEAUX ET DU GISEMENT DE DECHETS METHANISABLES

VU :

- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- l'article 2 des statuts du SDE76 en vigueur, compétence gaz, qui autorise le SDE76 à participer à « des actions visant à maîtriser la demande en énergie sur son infrastructure de distribution du gaz »,
- la délibération 2016-15 du 18 mars 2016 autorisant le SDE76 à financer les études de faisabilité du raccordement d'unités de biométhane dans nos réseaux

CONSIDÉRANT :

- Le président expose que l'Etat prendra en charge une partie des coûts de raccordement des installations agricoles de production de biogaz. Selon le communiqué de presse, « Avec des atouts indéniables sur le plan environnemental, le biogaz est promis à un bel avenir. Ce gaz d'origine renouvelable est produit à partir de matière organique en décomposition. Du méthane notamment se dégage des boues d'épuration, des résidus d'exploitations forestières ou agricoles avant d'être purifié puis injecté dans le réseau. Si les collectivités locales telles que les villes, départements et régions ont encore les moyens pour financer l'activité, les exploitations agricoles ont dans bien des cas du mal à y parvenir ». Pour soutenir le filon, le ministère de la transition énergétique fait une annonce en ce sens en indiquant prendre en charge 40 % des coûts liés au raccordement de l'unité de production au réseau de distribution de gaz. Car jusqu'à présent, ces coûts étaient entièrement assumés par les agriculteurs « ce qui pouvait rendre impossible des projets de production de biogaz en zone rurale lorsque la ressource méthanisable était trop loin du réseau ».

PROPOSITION :

Le président propose.

- Avec ce soutien financier, le nombre de raccordements au réseau devrait s'en trouver renforcé. Le SDE76 doit anticiper, puisqu'il finance également une partie de ces opérations. Ainsi, une étude fine du gisement de déchets méthanisables est aujourd'hui souhaitable. Une cartographie sommaire des potentiels d'injection au réseau est à mener avec GRDF, pour repérer les secteurs géographiques susceptibles d'accueillir des unités de méthanisation, y compris à l'aide de

bouclage de plusieurs réseaux en vue de garantir sa capacité d'injection dans des conditions économiques satisfaisantes.

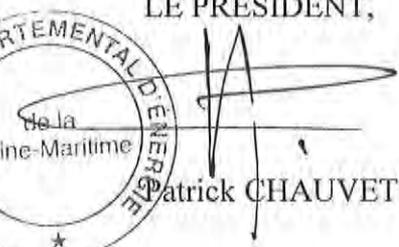
- A partir de cette étude de faisabilité technique, un marché de prestation intellectuelle sera passé après mise en concurrence, afin de faire apparaître sur chaque secteur où il y a un potentiel d'injection de 80-100 NM³/h et dans un rayon de 25 km, toutes les ressources en substrat méthanisable pouvant être mobilisées et la production espérée de biogaz associée.
- Le président indique que le budget de cette étude est de 20 000 € TTC environ.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **AUTORISE** de la réalisation d'une étude du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et sollicite GRDF ;
- **AUTORISE** la réalisation d'une étude de gisement pour les projets d'unité de méthanisation et pour stimuler une connaissance fine de notre territoire ;
- **PORTE** la dépense de 20 000 € au budget du syndicat ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE' around the top inner edge and 'de la Seine-Maritime' in the center. A small star is at the bottom.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-06

Séance du **19 OCTOBRE 2017**

Objet : **REVISION DES STATUTS**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-06 :

OBJET : REVISION DES STATUTS

VU :

- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- les statuts en vigueur du SDE76,

CONSIDÉRANT :

- Monsieur le Président rappelle que, comme indiqué dans l'introduction de la séance et vu les engagements pris par le SDE76 et ceux en attente dans le cadre de la transition énergétique, une modification des statuts est nécessaire pour prendre de nouvelles missions et sécuriser nos compétences actuelles ;
- Une révision des statuts est toujours une démarche importante pour un établissement, car ils sont la traduction de ce que le syndicat a été, de ce qu'il est et de ce qu'il envisage de devenir.
- Au travers de cet exercice, il s'agit pour le SDE76, à la fois de conserver ses valeurs propres, au service de toutes les communes de son territoire et de tous ses adhérents, pour poursuivre ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :
 - o la transition énergétique en marche,
 - o l'équipement énergétique de son territoire,
 - o la participation aux Plans Climat Air Energie (PCAET),
 - o le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
 - o la production d'énergie d'origine renouvelable,
 - o les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
 - o la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, IRVE),
 - o la gestion simple et intelligente de l'énergie : smart grids
 - o etc.
- L'ébauche d'une réflexion sur les modalités d'adhésion des EPCI à fiscalité propre sera à mener en parallèle.

PROPOSITION :

Monsieur le Président propose d'engager la démarche d'analyse et de concertation en vue d'aboutir à des projets de statuts courant 2018, afin qu'ils soient si possible en vigueur en janvier 2019.

Il demande également le recours à un bureau de conseil juridique, afin de sécuriser le travail de rédaction final qui sera proposé au vote en temps utile.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **ADOpte** la proposition du président ;
- **DECIDE** de modifier les statuts du SDE76 ;
- **DEMANDE** au bureau d'engager la rédaction d'un projet de statuts ;
- **AUTORISE** le président à recourir à une mission de conseil juridique permanente pour sécuriser, d'une part, la rédaction définitive des statuts et, d'autre part, les conventions et actes administratifs à intervenir dans le champ de la transition énergétique ;
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au Budget Principal ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les actes et pièces indispensables à l'exécution de cette délibération et à mener à bien toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top edge and "de la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-07

Séance du 19 OCTOBRE 2017

**Objet : MODIFICATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU SDE76
DANS LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROYEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-07 :

OBJET : MODIFICATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU SDE76 DANS LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP)

VU :

- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- la délibération 2015-42 du 30 octobre 2015 portant création de la commission consultative paritaire prévue à l'article 198 précité,
- les statuts en vigueur du SDE76,

CONSIDÉRANT :

- Monsieur le Président rappelle que cette commission dispose d'autant de membres qu'il y a d'EPCI à fiscalité propre sur le territoire du SDE76, soit 38 délégués élus en 2015.
- Suite au retrait de la Métropole et à la modification du schéma départemental de coopération, le périmètre défini à l'article 198 de la Loi de Transition Énergétique ne comprends plus que 21 EPCI dont un dans l'Eure et un dans l'Oise.

PROPOSITION :

Le Président propose de faire correspondre le nombre de représentants du SDE76 avec celui du collège des EPCI à fiscalité propre, soit 21 membres.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

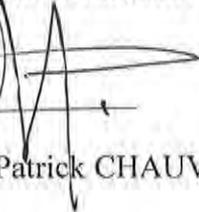
- **ADOpte** la proposition du Président ;
- **DESIGNE** conformément à l'alinéa 2 de l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales parmi les délégués de l'assemblée délibérante, les 21 délégués appelés à siéger au sein de la Commission consultative en la personne de :
 - ✓ Mme Chantal FURON-BATAILLE,
 - ✓ M. Jean-François BLOC,
 - ✓ M. André-Pierre BOURDON,
 - ✓ M. Patrick CHAUVET,
 - ✓ M. Jean-Marie CROCHEMORE,
 - ✓ M. Michel DELILLE,
 - ✓ M. Benoît DESCHAMPS,
 - ✓ M. Christian FAUQUET,

- ✓ M. Jérôme GRISEL,
- ✓ M. Daniel JOFFROY,
- ✓ M. Hervé LEPILEUR,
- ✓ M. Yves LOISEL,
- ✓ M. Yvon PESQUET,
- ✓ Mme Annie PIMONT,
- ✓ M. Daniel ROCHE,
- ✓ M. Lionel SAILLARD,
- ✓ M. Rémy TERNISIEN,
- ✓ M. Jean-Pierre TROLEY,
- ✓ M. Xavier VANDENBULCKE,
- ✓ M. Marcel VAUTIER,
- ✓ Mme Chantal VERHALLE.

- **PRECISE** que chaque EPCI en tout ou partie inclus dans le périmètre du syndicat désigne un représentant, au plus tard la quatrième semaine qui suit la notification de la présente délibération au président de l'EPCI concerné. A défaut pour l'EPCI d'avoir désigné son représentant dans le délai imparti, celui-ci sera représenté au sein de la Commission consultative par son président, sans préjudice qu'ultérieurement l'organe délibérant de l'EPCI désigne un nouveau représentant en remplacement du représentant en place.
- **DESIGNE** conformément à l'alinéa 3 de l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrick CHAUVET en tant que président de la Commission consultative.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.

Règlement intérieur de la commission consultative

Article 1^{er} : Composition et attributions de la Commission

La commission est composée à parité de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus en tout ou partie dans le périmètre du syndicat. La présente commission comprend 21 délégués du syndicat et 1 représentant par EPCI désigné par son organe délibérant en son sein, soit 42 membres au total.

En cas de création ou de suppression d'un EPCI à fiscalité propre inclus dans le périmètre du syndicat, le présent règlement intérieur sera modifié en conséquence, la commission devant toujours comprendre un nombre de membres conforme aux règles de représentation et de parité fixées par la loi à l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales.

La commission est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données. La commission désigne parmi les représentants des EPCI un membre qui sera associé à la représentation du syndicat à la conférence départementale chargée d'élaborer le programme prévisionnel des investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, mentionnée au troisième alinéa de l'article L. 2224-31, I du Code général des collectivités territoriales.

Article 2 : Attribution du Président

La commission est présidée par le président du syndicat. Le président vérifie le quorum. Il ouvre et lève les séances, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met aux voix les propositions et les délibérations. Il prononce les suspensions de séance. Le secrétariat de séance est assuré par un membre de la commission désigné par celle-ci, sur proposition du président.

Article 3 : Périodicité des séances

La commission se réunit, à l'initiative du président, chaque fois qu'il juge utile. Il est tenu de la réunir dans un délai maximum de 30 jours quand la demande motivée lui en est faite, par la moitié au moins des membres.

Article 4 : Convocation et informations des membres

Le président convoque la commission par écrit 5 jours francs au moins avant la séance prévue. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit sans pouvoir être inférieur à 3 jours francs. Dans ce cas, la commission se prononce sur l'urgence dès l'ouverture de la séance.

La convocation est adressée par messagerie électronique à chacun des membres concernés ou par écrit et à leur domicile sur demande du membre concerné.

Avec la convocation, sont adressés, l'ordre du jour mentionnant le ou les sujets devant être soumis à l'examen de la commission ainsi que, en tant que de besoin, tout document, rapport, note utile à la compréhension du ou des sujets à examiner. Des informations complémentaires pourront être données au cours de la séance.

Outre les membres de la commission, peuvent assister aux réunions, sans toutefois pouvoir participer aux votes :

- le Directeur Général du Syndicat et le ou les agents désignés par lui après accord avec le président ;
- les Directeurs généraux des EPCI à fiscalité propre représentés au sein de la commission ainsi que leur(s) collaborateur(s) ;
- toute personne qualifiée et/ou invitée à titre d'expert par le président.

Article 5 : Ordre du jour

L'ordre du jour de la commission est établi par le président. La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de tout sujet en rapport avec le champ de ses compétences telles que mentionnées à l'article L. 2224-37-1 du Code général des collectivités territoriales.

Article 6 : Lieu des séances

Les séances de la commission se déroulent au siège du syndicat ou tout autre lieu situé sur le territoire de l'un des EPCI représentés au sein de la commission.

Article 7 : Quorum

La commission ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance. A défaut, quand après une première convocation régulièrement faite, ladite commission ne s'est pas réunie en nombre suffisant, une deuxième convocation, avec le même ordre du jour, doit être transmise aux membres. Les décisions adoptées après une seconde convocation adressée à 3 jours francs au moins d'intervalle sont valables quel que soit le nombre de membres présents.

Article 8 : Publicité des séances

Les séances de la commission ne sont pas publiques. Elles peuvent toutefois être ouvertes au public soit à l'initiative du président, soit à l'initiative de la majorité des deux tiers des membres de la commission.

Article 9 : Présidence et secrétariat de séance

Le président du syndicat, ou à défaut, son représentant préside le comité. Le président vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, ouvre et lève les séances, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met aux voix les propositions et les délibérations, dépouille les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire les épreuves des votes, en proclame les résultats et maintient l'ordre dans l'assemblée. Il prononce les suspensions de séance.

Le secrétariat de séance est assuré par un membre de la commission désigné par celle-ci sur proposition du président.

Article 10 : Examen des sujets

Les sujets sont soumis à l'examen de la commission en respectant l'ordre du jour. Seuls les débats portant sur les points qui y sont mentionnés peuvent être conclus par une délibération. Une modification dans l'ordre des dossiers soumis au comité peut être proposée par le président.

Pour toute question qui se révélerait urgente, la commission, sur proposition du président, peut, après en avoir décidé, procéder à son examen et prendre une délibération.

Chaque dossier fait l'objet d'une présentation orale par le président ou par le rapporteur désigné à cet effet. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du président ou tout autre membre de la commission.

Le président de séance peut demander à toute personne qualifiée de donner des renseignements sur un ou plusieurs points inscrits à l'ordre du jour.

Après l'épuisement de l'ordre du jour, le Président peut soumettre à la Commission des questions diverses, sur la base de suggestions éventuelles des autres membres.

Article 11 : Prise de parole

Tout membre de la commission qui désire prendre part aux débats doit demander la parole au président. Elle est donnée dans l'ordre dans lequel elle a été demandée.

Article 12 : Votes

Les membres de la commission votent à main levée. En cas de partage des voix, sauf dans le cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante. Il est voté au scrutin secret toutes les fois qu'au moins la moitié des membres présents le réclame. Le scrutin secret s'applique lorsque la commission procède à la désignation du membre se trouvant parmi les représentants des établissements publics à fiscalité propre

Article 13 : Compte-rendu des débats

Les débats sont retranscrits dans un compte-rendu mis à disposition des membres dès sa retranscription. Les observations ou demandes de rectification peuvent être faites à l'occasion de la réunion de la commission suivante, au cours de laquelle le compte-rendu est proposé à l'approbation.

Article 14 : Motions et vœux

La commission peut émettre des vœux ou motions dès lors qu'ils sont en rapport avec son domaine de compétences tel que fixé par la loi. Les motions ou vœux pourront être proposés par les membres de l'assemblée auquel cas ils devront être remis au président par écrit préalablement à la séance.

Article 15 : Adoption et modification du règlement intérieur

Toute modification du présent règlement relève de la compétence de la commission consultative. Le présent règlement est applicable dès que la délibération de la commission l'adoptant devient exécutoire.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-08

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT AÉRIEN DU THD AU BÉNÉFICE DE ORANGE

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-08 :

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT AÉRIEN DU THD AU BÉNÉFICE DE ORANGE

Monsieur le Président rappelle que le SDE76, autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 631 communes de Seine-Maritime, est propriétaire d'ouvrages de distribution d'électricité mis en concession à Enedis, qui comprennent notamment des lignes électriques aériennes susceptibles de servir de support pour l'accrochage de fibre optique.

A cet effet, Xavier Pintat, président de la FNCCR, à laquelle adhère dl SDE76, et Philippe Monloubou, président du directoire d'Enedis, ont signé le 21 mai 2014 un accord de partenariat sur le très haut débit (THD) pour optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques afin de permettre le déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique.

Ainsi, le SDE76 souhaite proposer que ses lignes aériennes de fibre optique puissent être accrochées aux supports de nos lignes électriques aériennes dans les dispositions du modèle de convention de février 2013 "relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques en fibre optique sur supports de lignes aériennes".

Puis le président donne lecture des conventions tripartites entre Orange, le SDE76 et le distributeur concessionnaire (Enedis), conformes aux dispositions du décret du 29 juillet 1927 modifié.

Une redevance d'occupation sera demandée dans les mêmes conditions que pour les autres partenaires et comme fixé dans la convention.

Cette convention permettrait d'optimiser les conditions d'une utilisation massive des poteaux électriques et de permettre un déploiement, plus rapide et à moindre coût, de la fibre optique

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition faite ;
- **AUTORISE** le président à signer ladite convention avec Orange.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

<p><u>Cachet de la collectivité et signature :</u></p> 	<p><u>Cachet de réception de la préfecture :</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>BUREAU DU COURRIER</p> <p>27 OCT. 2017</p> <p>PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME</p> </div>
--	--

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-09

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION AU SDE76 PAR LE DEPARTEMENT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ECLAIRAGE DES GIRATOIRES

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-09 :

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION AU SDE76 PAR LE DEPARTEMENT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE L'ECLAIRAGE DES GIRATOIRES

VU :

- l'article 2.II de la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- l'article 2 des statuts du SDE76, notamment le paragraphe 2 des activités connexes,
- la délibération 2016-09 du 5 février 2016 fixant les taux de subvention, notamment pour un EPCI reversant la TCFE au SDE76,
- la délibération 2016-34 du 10 juin 2016 adoptant une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDE76 et le Département 76,
- la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département 76 et le SDE76 signée le 13 octobre 2016

CONSIDERANT :

- les services de la Direction des Routes, entre autre, qui exercent les compétences du Département de Seine-Maritime pour l'aménagement de son domaine routier, ce qui entraîne souvent la création, le déplacement et/ou la modification des réseaux électriques, de télécommunications électroniques et d'éclairage public dans l'emprise des projets routiers en tranchée commune avec les opérations du SDE76.
- la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Département 76 et le SDE76 signée le 13 octobre 2016. Elle organise les modalités selon lesquelles le Département 76 décide de déléguer temporairement au SDE76 la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux d'éclairage public de son patrimoine routier en co-maîtrise d'ouvrage avec les travaux électriques du SDE76.
- la liste des travaux annexée à la convention, objet d'une délégation, qui doit être mise à jour pour tenir compte des nouveaux projets que le Département souhaite confier au SDE76 en 2018.
- l'article 10 de cette convention qui prévoit une mise à jour annuelle de la liste des travaux délégués et l'article 11 qui autorise la modification de la convention par avenant,

PROPOSITION :

Le Président dresse le bilan de cette convention : 16 aménagement routiers ont été conventionnés pour 1 575 000 € de travaux sur 18 mois, dont 8 dossiers sont soldés.

10 dossiers dont 3 supplémentaires sont en préparation pour environ 800 000 € de travaux sur 2018-2019.

Un avenant au mandat de la co-maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour étendre nos missions à de nouveaux dossiers à l'étude.

Il précise également que le Département souhaite confier au SDE76 la rénovation des installations d'éclairage public des giratoires existants dans un but d'économie d'énergie, soit : 5 à 10 giratoires à rénover par an, pour un budget de travaux estimé à 80 000€/an.

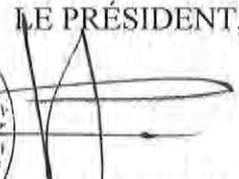
Le Président propose de poursuivre la délégation de Maîtrise d'ouvrage, d'accepter les demandes du Département et donne lecture du projet d'avenant à intervenir.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition du président et la mise en place d'un avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Département et le SDE76,
- **INDIQUE** que cet avenant portera sur les travaux supplémentaires demandés tels qu'ils figurent dans son annexe,
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant et les conventions subséquentes qui en découleront,
- **AUTORISE** le président, à partir de la date d'effet de l'avenant, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir, ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de co-maitrise d'ouvrage et son avenant,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top edge and "de la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom.

ANNEXE AVENANT N°1 CONVENTION DE CO MAITRISE D'OUVRAGE
DEPARTEMENT/SDE

Liste des projets Travaux 2016-2017

Route départementale	Communes	Description sommaire de l'aménagement	Service du Département
RD6015/RD22	Bouville	Balisage giratoire existant	SETR
RD131/VC2	Auzebosc	Création d'un giratoire - balisage lumineux	SETR
RD39 - RD52 - RD125	Angerville l'Orcher	Création de 2 giratoires et d'un tourne à gauche - balisage lumineux	SETH
RD131/RD104	Touffreville la Corbelline	Création d'un giratoire - balisage lumineux	SETR
RD982	Louvetot Saint Jean de Folleville	Création d'une chicane - éclairage public	SETH
RD6015	Ecalles-Alix	Création d'une aire de covoiturage - éclairage public	SETD
RD1314/RD157	Neufchatel en Bray	Création d'un giratoire - éclairage public	SETD

Liste des projets pour Travaux 2017-2018

Route départementale	Communes	Description sommaire de l'aménagement	Service du Département
RD6015/RD90	Saint Jean du Cardonnay	Création d'un giratoire - éclairage public	SETR
RD925/RD68/RD252	Ecrainville Saint Sauveur d'Emalleville	création de giratoire - balisage lumineux	SETH
RD75	Dieppe	Reconstruction de route - éclairage public	SETD
RD927 - RD47	Eslettes	Extension aire de covoiturage - éclairage public	SETD
RD927/RD22	Tôtes	Création de giratoire Accès Intermarché - éclairage public ou balisage lumineux	SETD

Liste des projets à l'étude

Route départementale	Communes	Description sommaire de l'aménagement	Service du Département
RD925	Dieppe - Petit Caux (St Martin en Campagne)	Mise à 2x2 voies - déplacements de réseaux et balisage des giratoires	SETD
RD925	Penly	Création de giratoire - éclairage public	SETD
RD929	Tôtes	Création giratoire avec bretelle RN27 et ZA - éclairage public	SETD
RD940	Octeville sur mer	Création de giratoire et de chicane - éclairage public et balisage lumineux	SETH
RD925/RD68	Auberville la Renault	Création de giratoire - balisage lumineux	SETH
RD6015/RD30	Lanquetot	Aménagements de carrefours - éclairage public ou balisage lumineux	SETH
RD54	Saint Aubin sur Scie	Aménagement de carrefour avec RN27 - éclairage public, déplacement de réseau et feux tricolores	SETD
RD929/RD25	Tôtes	Création de giratoire avec bretelle RN27 et aire de covoiturage - balisage lumineux et éclairage de sécurité sur aire	SETD
RD925	Saint Riquier es plains	Création de giratoire - balisage lumineux ou éclairage public	SETD
RD142	Yerville	Création de giratoire (futur collège) - éclairage public	SETR
RD928	Vieux Manoir	Extension aire de covoiturage - éclairage de sécurité	SETD
RD925	Manéglise	Création aire de covoiturage - éclairage de sécurité	SETD
RN31 / RD13	Martainville	Création aire de covoiturage et parking chateau - éclairage public	SETD
RD67	Barentin	Création aire de covoiturage (proche A150) - éclairage de sécurité	SETD
RD43/RD53	Bois d'Ennebourg Bois l'Evesque	aménagement de carrefour - effacement de réseaux	SETR
RD929	Yerville	Carrefour ZA du Bois de l'Arc - création de giratoire ou carrefour à feux - Eclairage public et/ou feux tricolores	SETR
RD2/RN27	Varneville - Bretteville	Création aire de covoiturage - éclairage de sécurité	SETD
RD490/RD131	Maulévrier Ste Gertrude	Création giratoire carrefour des Douanes - Balisage lumineux	SETR
RD925	Tocqueville sur Eu	Aménagement de la traversée du hameau - Déplacement de réseau	SETD
RD925/RD68A	Sainte Hélène Bondeville	Création d'un giratoire ou d'une chicane - balisage lumineux	SETH

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-10

Séance du 19 OCTOBRE 2017

**Objet : CONVENTION D'ORGANISATION DES SELECTIONS
PROFESSIONNELLES ET ADOPTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL
D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-10 :

OBJET : CONVENTION D'ORGANISATION DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES ET ADOPTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

VU :

- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
- la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi susvisée du 12 mars 2012,
- l'avis du Comité Technique en date du 22 octobre 2017.

CONSIDÉRANT :

- Que la loi 2012-347 du 12 mars 2012 prévoyait la sécurisation des emplois contractuels autour de deux axes :
 - la transformation de plein droit, au 13 mars 2012, des CDD en cours en CDI, pour les agents remplissant certaines conditions,
 - la création de voies professionnelles de titularisation pour les agents en CDI ou en CDD sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions.
- Que l'article 13 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 stipule que par dérogation à l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, l'accès aux cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux peut être ouvert par la voie de modes de recrutement réservés valorisant les acquis professionnels, pendant une durée de quatre ans à compter de la date de publication de la présente loi.
- Que, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012 et au décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique d'approuver ce programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour la période du 13 mars 2016 au 12 mars 2018, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

- Que la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a prolongé le dispositif d'accès à l'emploi titulaire jusqu'en 2018.
- Que le recensement des contractuels éligibles fait apparaître :
 - le nombre d'agents remplissant les conditions,
 - la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
 - l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de la collectivité.
- Que, compte tenu de la gestion prévisionnelle des effectifs, la collectivité a élaboré un plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine :
 - les emplois qui seront ouverts à la sélection professionnelle,
 - les grades associés,
 - le nombre de postes,
 - et la répartition des recrutements de 2016 à 2018.
- Que les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu du programme pluriannuel de la collectivité et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement.
- Qu'hormis pour les grades à accès direct sans concours, ce dispositif est confié à une commission de sélection organisée soit en interne soit par le CDG76 par convention, mais comporte toutefois un fonctionnaire de la collectivité d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.
- Que la commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrits dans notre programme pluriannuel.

PROPOSITION : Le Président propose :

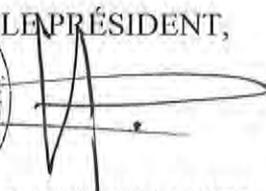
- d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération ;
- de l'autoriser à confier au Centre de Gestion de Seine-Maritime l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et de signer avec le Centre de gestion la convention correspondante ;
- de l'autoriser ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et notamment d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** les propositions susvisées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,


 LE PRÉSIDENT,

 Patrick CHAUVET.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Études du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-11

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : **PROJET DE CESSIION DE L'IMMEUBLE DU 5 BOULEVARD DE LA MARNE**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÛN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-11 :

OBJET : PROJET DE CESSION DE L'IMMEUBLE DU 5 BOULEVARD DE LA MARNE

VU :

- Le du code général de la propriété de la personne publique
- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-37,
- l'avis des domaines en date du 09 octobre 2017.

CONSIDERANT :

- Que, suite au déménagement du SDE76, il est opportun de prévoir la cession des locaux actuels situés au 5 boulevard de la Marne à Rouen. Le produit de la cession permettra notamment l'aménagement des nouveaux locaux afin de ne pas entraver les dépenses d'investissement de la collectivité.
- Que l'avis des domaines a été réalisé et qu'il estime la valeur vénale du bien concerné à 505 000 €. Cette valeur vénale doit être comprise avec la marge d'appréciation de 10%. Cette estimation comprend :
 - o le 3^{ème} étage complet qui correspond à 270 m² avec une cave,
 - o 10 parking au 3^{ème} sous-sol sont inclus dans l'estimation du service des domaines. Ceux-ci ont été estimés à 10 000€ chacun. La collectivité se laisse éventuellement la possibilité de les vendre indépendamment selon les propositions qui seront faites par les acquéreurs potentiels.
- Que la cession d'un bien par le biais de l'achat est conditionné par une décision de l'organe délibérant qui doit être portée à la connaissance des administrés par l'effet d'une publicité adaptée.

PROPOSITION :

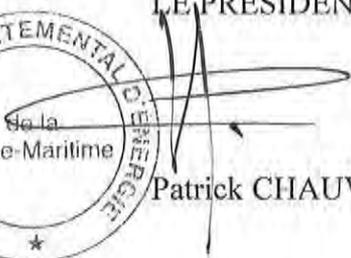
Il est proposé d'autoriser le président à appliquer cette délibération lui permettant de céder le bien immobilier du 5 boulevard de la Marne, 76000 Rouen. Selon les propositions des acquéreurs, le président pourra accepter une vente séparée des parkings et du 3^{ème} étage. Pour ce faire, il est également proposé de recourir à la forme notariée pour l'acte de vente.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- **ADOpte** la proposition du président,
- **AUTORISE** le président à engager toutes les dépenses afférentes à la mise en vente et à signer les mandats éventuellement nécessaires pour une mise en vente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top inner edge and "de la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom center of the circle.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-12

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : **MISE EN PLACE D'UN CHEQUE CADEAU POUR NOEL**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-12 :

OBJET : MISE EN PLACE D'UN CHEQUE CADEAU POUR NOEL

Vu l'article 88-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Président expose qu'il souhaite offrir uniformément à chaque salarié du Syndicat Départemental d'Énergie un chèque cadeau pour Noël.

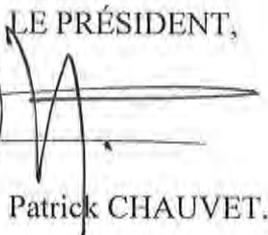
Le Président propose un chèque cadeau d'un montant de 150 euros par agent pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président concernant le versement exceptionnel au titre de l'année 2017, d'un chèque cadeau de 150 euros pour chaque agent,
- **INDIQUE** que ce montant sera prélevé sur le compte "fête et cérémonie".

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-13

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE POINTAGE ET D'UN LOGICIEL DE GESTION DES TEMPS ET MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT INTERIEUR

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-13 :

OBJET : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE POINTAGE ET D'UN LOGICIEL DE GESTION DES TEMPS ET MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT INTERIEUR

VU :

- Le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le règlement intérieur du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime adopté le 5 juillet 2017,
- Vu l'avis du comité technique du 22 septembre 2017.

CONSIDÉRANT :

- Que la dématérialisation de la gestion du temps de travail implique l'utilisation d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps,
- Qu'il est nécessaire compte tenu des contraintes horaires de chacun de formaliser le contrôle des arrivées et des départs du poste de travail conformément à notre règlement intérieur,
- Que l'utilisation d'un système de pointage permet à chacun d'être responsabilisé et autonome dans la gestion de son temps de travail,
- Que le règlement intérieur intègre les nouveaux éléments du système de pointage et de gestion des temps.

PROPOSITION :

- Le Président propose de permettre la mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps.
- Les modalités d'utilisation de ce service sont déterminées dans le règlement intérieur ou par l'intermédiaire de notes de service.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

– **ACCEPTE** les propositions susvisées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

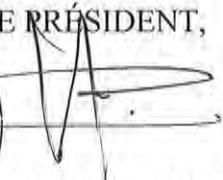
LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



Table des matières

I – Préambule.....	p 4
II – Dispositions relatives à l'organisation du travail.....	p 5
1 – Horaires.....	p 5
1.1 – La durée hebdomadaire.....	p 5
1.2 – Repos hebdomadaire.....	p 6
1.3 – Heures supplémentaires et heures complémentaires.....	p 6
2 – Congés annuels.....	p 6
3 – Jours ARTT.....	p 7
4 – Le Compte Epargne Temps (CET).....	p 7
4.1 – Bénéficiaires.....	p 7
4.2 – Alimentation du compte.....	p 8
4.3 – Fonctionnement du compte.....	p 8
5 – Retards, absences non justifiées, sorties pendant les heures de travail.....	p 8
5.1 – Retards.....	p 8
5.2 – Absences non justifiées.....	p 8
5.3 – Sorties pendant les heures de travail.....	p 8
6 – Autorisation d'absences.....	p 9
6.1 – Autorisation d'absences pour accident, congés de maladie et congés de maternité.....	p 9
6.2 – Autorisation d'absences pour événements familiaux.....	p 9
7 – Repas et pause du personnel.....	p 9
7.1 – Repas.....	p 9
7.2 – Pause.....	p 10
8 – Utilisation des véhicules de service et frais de déplacement.....	p 10
8.1 – Modalités.....	p 10
8.2 – Remboursement de frais kilométriques.....	p 10
9 – Indemnité de missions.....	p 11
9.1 – Définition.....	p 11
9.2 – Taux de l'indemnité de mission.....	p 11
10 – Formation du personnel.....	p 11
10.1 – Les règles de priorité de départ en formation.....	p 12
10.2 – Les règles relatives aux conditions de départ en formation.....	p 12
10.3 – Les départs en formation doivent être compatibles avec la nécessité et la continuité du service.....	p 12
10.4 – Autres principes.....	p 13
10.5 – Conditions particulières.....	p 13
10.6 – Révision avant concours et examens de la Fonction Publique Territoriale.....	p 14
10.7 – Les frais de formation et de déplacement.....	p 14
11 – Autorisation spéciale d'absence pour la participation à un jury d'assises.....	p 15
12 – Usage du matériel de la collectivité.....	p 15

13 – Droits et obligations des fonctionnaires.....	p 15
13.1 – Les droits du fonctionnaire.....	p 16
13.2 – Les obligations du fonctionnaire.....	p 18
14 – Droit disciplinaire.....	p 19
III – Dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité.....	p 21
1 – Lutte et protection contre les incendies.....	p 21
1.1 – Protocole de lutte contre les incendies – Plan d'évacuation.....	p 21
1.2 – Diffusion du protocole auprès du personnel.....	p 21
2 – Matériel de secours.....	p 21
3 – Prévention des risques généraux liés au travail.....	p 21
3.1 – Consignes de sécurité.....	p 21
3.2 – Sécurité des personnes.....	p 22
3.3 – Signalement des anomalies.....	p 22
3.4 – Formation.....	p 22
3.5 – Utilisation des véhicules de fonction ou de service.....	p 22
3.5.1 – Catégories des véhicules mis à disposition.....	p 23
3.5.2 – Conditions relatives aux personnes.....	p 23
3.5.3 – Modalités d'utilisation des véhicules.....	p 24
3.5.4 – Procédure en cas de vandalisme, vol, accident ou panne.....	p 25
3.5.5 – Responsabilités.....	p 26
3.6 – Règles d'utilisation du matériel.....	p 27
3.7 – Locaux.....	p 27
3.8 – Equipement de travail.....	p 28
3.9 – Visites médicales.....	p 28
3.10 – Accidents du travail.....	p 28
3.11 – Alcool – Stupéfiants.....	p 28
3.12 – Tabac et cigarette électronique.....	p 29

I – Préambule

Passer chaque jour quelques heures ensemble suppose le respect d'un code de conduite. Pour en permettre une conception évoluée dans le sens de l'exercice d'une responsabilité plutôt que d'une présence imposée, ce projet a pour ambition de définir de manière claire, précise et réfléchie, un certain nombre de règles qui régiront les relations professionnelles.

➤ Objet

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité publique.

Il définit également les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Il vient en complément des dispositions statutaires applicables à l'ensemble des fonctionnaires et des agents publics territoriaux issues :

- de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et des décrets d'application,
- conformément au pouvoir de direction et d'organisation des services de l'autorité territoriale, le présent règlement intérieur précise et complète les droits et obligations des agents territoriaux tels qu'ils résultent des lois et décrets.

➤ Champs d'application

Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité, ce règlement s'impose à tous les agents employés dans la collectivité quel que soit leur statut (titulaires, non titulaires, public ou privé), la date et la durée de leur recrutement.

Les dispositions du présent règlement intérieur sont applicables dans tous les locaux de la collectivité ainsi qu'à l'extérieur, dans l'exercice des missions confiées aux agents.

Le règlement ne peut être mis en œuvre ou modifié qu'après avoir été soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire (CTP) puis approuvé par l'organe délibérant. Les prescriptions générales et permanentes du règlement intérieur peuvent faire l'objet de précisions détaillées par voie de notes de service signées par l'autorité territoriale ou son représentant.

Pour qu'il soit connu de tous, un exemplaire de ce règlement est disponible sur le réseau « public » où SDE76.

Un exemplaire est également remis à tout nouvel agent lors de son embauche.

II – Dispositions relatives à l'organisation du travail

Le travail est organisé selon des périodes de référence dénommée « cycle de travail », à l'intérieur duquel les horaires de travail sont définis.

1 – Horaires

La durée du travail s'entend comme le temps de travail effectif pendant lequel les agents sont à la disposition de l'employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. La notion de travail effectif est définie par l'article 2 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique d'Etat.

La collectivité a fait le choix de mettre en place une pointeuse pour la gestion des temps de travail effectif. Une note de service détaillera les conditions d'utilisation.

1.1 – La durée hebdomadaire

La durée légale du temps de travail dans la Fonction Publique est de 35 heures par semaine pour un agent à temps complet.

Dans la collectivité, la notion de cycle de travail est appliquée. Ce cycle de travail doit être remis au supérieur hiérarchique lors de l'évaluation annuelle.

Dans notre collectivité, les cycles de travail peuvent être de 35 heures, 36 heures, 37 heures ou 39 heures. Toute durée supérieure aux 35 heures génère des Aménagements et Récupérations du Temps de Travail (ARTT) pour les agents.

L'organe délibérant peut créer des postes à temps non complet. Les agents nommés sur ces postes sont employés pour la durée hebdomadaire fixée par la délibération de l'organe délibérant.

Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet peuvent bénéficier d'un temps partiel (50%, 60%, 70%, 80% ou 90%) sur autorisation, sous réserve de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

Il ne peut être inférieur au mi-temps (possibilité comprise entre 50% et 99%).

Les agents titulaires ou stagiaires à temps complet et non complet peuvent bénéficier du temps partiel de droit pour raisons familiales à 50%, 60%, 70% ou 80% du temps complet.

Les agents ayant la qualité de travailleur handicapé peuvent également bénéficier d'un temps partiel de droit.

1.2 – Repos hebdomadaire

La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives (art. 3 du décret n°2000-815 du 25 août 2000).

Le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures, soit 24 heures + 11 heures (art. 3 du décret n°2000-815 du 25 août 2000).

1.3 – Heures supplémentaires et heures complémentaires

En accord avec le supérieur hiérarchique, les heures supplémentaires seront soit rémunérées, soit récupérées dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement et la continuité du service, sous réserve des conditions d'attribution fixées par le décret n°2002-50 du 14 janvier 2002.

Le formulaire correspondant doit être rempli avant l'exécution des heures supplémentaires ou heures complémentaires et approuvé par écrit par le supérieur hiérarchique.

Les membres du personnel à temps non complet peuvent être amenés exceptionnellement à effectuer des heures complémentaires jusqu'à concurrence de 35 heures hebdomadaires et des heures supplémentaires au-delà. En cas de dépassement régulier, il devra être procédé à la modification de la durée hebdomadaire de service. En cas d'accord avec le supérieur hiérarchique, ces heures complémentaires sont soit récupérées soit rémunérées.

2 – Congés annuels

Décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux.
Version consolidée au 17 décembre 2014.

L'article 1^{er} du décret 85-1250 du 26 novembre 2005 stipule que tout fonctionnaire territorial a droit pour une année de service accompli ou 1^{er} janvier au 31 décembre, à des congés annuels.

Les fonctionnaires qui n'exercent pas leurs fonctions pendant la totalité de la période de référence ont droit à des congés dont la durée est calculée au prorata de la durée des services accomplis. Les congés sont pris sur le temps de travail effectif de l'agent.

Le calendrier est fixé par l'autorité territoriale après consultation des fonctionnaires et de l'intérêt du service. Les congés d'été et de Noël seront anticipés plusieurs mois à l'avance selon le tableau ci-après :

Congés de Noël	Congés de Pâques	Congés estivaux
Demande à déposer avant le 15 octobre	Demande à déposer avant le 15 janvier	Demande à déposer avant le 15 février

Les congés dus pour une année peuvent se reporter sur l'année suivante dans la limite du 1^{er} mai.

Le droit à congés légaux est de 25 jours pour un agent à temps plein (proportionné pour un agent à temps non complet) auxquels s'ajoutent 2 jours pour congés pris hors période tel que prévu au décret précité, soit un total de 27 jours.

Les congés annuels sont accordés par le supérieur hiérarchique. L'autorité territoriale peut les refuser pour des motifs liés des nécessités de service. Afin d'assurer la continuité du service public, la collectivité accordera les congés en respectant la présence d'effectif minimum. Une note de service donnant le détail des besoins de la collectivité en terme d'affectif sera rédigée.

Sauf autorisation exceptionnelle, aucun congé ne peut être pris sans accord préalable.

3 – Jours ARTI

Il est prévu dans la collectivité d'adapter le nombre de jours d'ARTI en fonction du cycle de travail de l'agent.

Soit :

- pour les cycles de 35 heures : pas d'ARTI,
- pour les cycles de 36 heures : 6 ARTI,
- pour les cycles de 37 heures : 12 ARTI,
- pour les cycles de 39 heures : 22 ARTI.

Ces calculs sont effectués sur la base du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif à l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail dans la Fonction Publique Territoriale.

Délibération n°2015-03 du 13 février 2015 suite à avis du Comité Technique du 10 avril 2015.

4 – Le Compte Epargne Temps (CET)

4.1 – Bénéficiaires

Peut ouvrir un CET :

- le fonctionnaire titulaire qui a un an de service occupant un emploi à temps complet ou à temps non complet,
- l'agent contractuel occupant un emploi à temps complet ou à temps non complet employé depuis au moins un an de manière continue dans la Fonction Publique Territoriale.

Le fonctionnaire stagiaire ne peut pas ouvrir de CET. Toutefois, celui qui a épuisé des jours de congés sur un CET en qualité de fonctionnaire titulaire ou d'un agent contractuel avant de passer son concours ne peut ni les utiliser, ni en accumuler de nouveaux pendant la période de stage.

4.2 – Alimentation du compte

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours par :

- des jours de congés annuels. L'agent doit toutefois prendre au moins 20 jours de congés chaque année. Les jours de congés bonifiés ne peuvent pas être versés sur le CET,
- des jours de Réduction du Temps de Travail (RTT),
- des jours de repos accordés en compensation d'astreintes ou d'heures supplémentaires dans des conditions fixées dans notre collectivité par délibération du 13 février 2015.

4.3 – Fonctionnement du compte

Les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et fermeture du SET, ainsi que les conditions de son utilisation par l'agent, sont fixées au sein de notre collectivité par délibération n°2015-07 du 13 février 2015.

5 – Retards, absences non justifiées, sorties pendant les heures de travail

5.1 – Retards

Tout retard doit être justifié auprès de la direction et doit faire l'objet d'une récupération qui sera déterminée avec le supérieur hiérarchique. L'autorité territoriale doit être informée par n'importe quel moyen de communication (mail, téléphone, sms) de son retard, avant l'heure de la prise de fonction de l'agent.

Les retards réitérés non justifiés peuvent entraîner une sanction prévue par les textes réglementaires. Si les retards peuvent donner lieu à une sanction, ils entraînent également une retenue sur traitement au prorata de la durée de retard pour absence de service fait.

5.2 – Absences non justifiées

Toutes absences non justifiées répétées peuvent faire l'objet d'une procédure disciplinaire. Il en est de même pour toutes sorties anticipées sans motif légitime ou autorisation et ce, sous réserve des dispositions légales qui permettent au fonctionnaire de se soustraire à une situation présentant un danger grave et imminent.

Les absences injustifiées peuvent entraîner une procédure d'abandon de poste.

5.3 – Sorties pendant les heures de travail

Les sorties pendant les heures de travail doivent être exceptionnelles et sont subordonnées à une autorisation délivrée par le supérieur hiérarchique, sauf cas de force majeure ou danger.

6 – Autorisation d'absences

6.1 – Autorisation d'absences pour accident, congés de maladie et congés de maternité

En cas de maladie, d'accident ou de congé maternité, les membres du personnel concernés doivent en avoir le supérieur hiérarchique le plus rapidement possible par tous moyens utiles, et lui adresser dans les 48 heures un certificat médical.

6.2 – Autorisation d'absences pour événements familiaux

Sur présentation d'un justificatif médical, les membres du personnel peuvent être autorisés à s'absenter pour soigner un enfant malade, si ce dernier est âgé de moins de 16 ans sauf s'il s'agit d'un enfant handicapé (pas de limite d'âge). La durée de l'absence autorisée doit être égale aux obligations hebdomadaires plus un jour (soit 6 jours pour le personnel à temps complet).

Cette durée peut faire l'objet d'aménagements dans les conditions fixées par la circulaire ministérielle FP n°1475 B-2 A/88 du 20 juillet 1982. La durée est notamment portée à 12 jours (2 fois les obligations hebdomadaires plus 2 jours) dans 3 cas :

- agent assumant seul la charge d'un enfant,
- agent dont le conjoint est à la recherche d'un emploi,
- agent dont le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation d'absence rémunérée pour soigner un enfant.

Les femmes enceintes peuvent bénéficier d'une autorisation d'absence à compter de leur troisième mois de grossesse, dans la limite d'une heure journalière, selon les conditions fixées par la circulaire ministérielle FPPA 96/10038 C du 21 mars 1996.

Le Président détermine par délibération, précédée de l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) compétent, les conditions dans lesquelles d'autres autorisations d'absence peuvent être accordées aux agents à l'occasion de certains événements familiaux.

Le Président ou le supérieur hiérarchique peut refuser une autorisation d'absence pour des motifs tirés des nécessités de service.

7 – Repas et pause du personnel

7.1 – Repas

La pause repas n'est en principe pas prise sur le temps de travail, sauf si le membre du personnel concerné conserve la responsabilité de son poste pendant le temps du repas.

Le temps de repas est de 20 minutes minimum si le repas est pris dans l'établissement. Cependant le supérieur hiérarchique détermine les modalités d'organisation de ce temps qui peut être supérieur.

Article 4 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 ; CE n°245347 du 29 octobre 2003.

7.2 – Pause

L'article 3 du décret n°2000-815 du 25 août 2000 susvisé permet de prendre une pause d'au moins 20 minutes au-delà de 6 heures de travail continu.

Toute autre pause accordée est donc à la discrétion de l'autorité territoriale.

Dans la collectivité, il est décidé d'accorder une pause de 15 minutes le matin et de 15 minutes l'après-midi. Les horaires seront précisés par le biais d'une note de service.

8 – Utilisation des véhicules de service et frais de déplacement

8.1 – Modalités

Tout déplacement effectué par un agent de la collectivité doit faire l'objet d'un ordre de mission accompagné d'une photocopie du permis de conduire. Selon les missions de chacun, l'ordre de mission peut être permanent sur l'ensemble du territoire géographique où le SDE76 exerce ses compétences ou occasionnel en fonction d'un déplacement particulier. Dans tous les cas, le déplacement doit être effectué dans la limite géographique prévue par l'ordre de mission.

La validité d'un ordre de mission permanent est de 12 mois. Pour faciliter l'organisation administrative du personnel, les ordres de mission seront renouvelés pour chaque année civile.

Pour les déplacements professionnels, l'usage d'un véhicule de service doit être privilégié. Le véhicule personnel ne devant être utilisé qu'en cas d'indisponibilité de véhicules de service ou si la durée de déplacement est incompatible avec l'immobilisation d'un véhicule.

Le modèle de l'ordre de mission occasionnel est disponible sur le serveur public, afin que chacun puisse le remplir en cas de besoin.

Pour tous les ordres de mission, l'accord du supérieur hiérarchique est indispensable.

8.2 – Remboursement de frais kilométriques

Dès lors que les agents utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service, ils peuvent être remboursés de tous les frais occasionnés par cette utilisation.

Décret n°2007-654 du 19 juillet 2007 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires

relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 (JO du 21 juillet 2001).

Le remboursement est effectué en fonction du kilométrage parcouru. Pour les frais annexes (péage, parking), ils seront pris en charge sur présentation de pièces justificatives.

L'utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service sur autorisation de l'autorité territoriale est possible sous réserve que sa police d'assurance garantisse sa responsabilité personnelle au terme des articles 1382, 1383 et 1384 du code civil ainsi que leur responsabilité pour les déplacements professionnels occasionnels. Un justificatif provenant de l'assurance personnelle de l'agent devra être fourni annuellement.

9 – Indemnité de missions

9.1 – Définition

Est en mission l'agent qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. L'agent envoyé en mission doit être muni au préalable d'un ordre de mission signé par son supérieur hiérarchique.

9.2 – Taux de l'indemnité de mission

Les montants des indemnités de mission sont fixés par délibération conformément au montant imposé par décret.

10 – Formation du personnel

La formation professionnelle est le processus d'apprentissage qui permet à chaque agent d'acquérir, de maintenir et de développer les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires à la tenue de son poste et à l'atteinte des objectifs stratégiques et statutaires du SDE76.

Le plan de formation annuel ou pluriannuel en découle et répond aussi à une obligation réglementaire prévue à l'article 7 de la loi du 13 février 2007. Il s'accompagne de sa déclinaison annuelle en un programme d'actions de formation et comprend plusieurs catégories d'actions.

Ce plan de formation doit être l'axe d'articulation entre d'une part, les priorités fixées par la collectivité et d'autre part, le besoin de compétences des services et les demandes de qualification des agents.

Il doit donc être le fruit d'une démarche concertée et participative.

Il sera ainsi alimenté annuellement par :

- les demandes des agents dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF),
- les demandes émanant d'un directeur de service.

- les formations obligatoires recensées par le service RH.

Le projet de plan de formation fait successivement l'objet d'une présentation par le service RH au CODIR, au bureau syndical, à l'assemblée délibérante, à l'avis du CTP du CDG76. Enfin, il est transmis au CNFPT.

Le droit à la formation professionnelle en résumé :

- 24 heures par agent et par an, titulaire ou non-titulaire, sur emploi permanent, temps partiel ou emploi à temps complet,
- ce droit n'est acquis qu'après une année de travail,
- le crédit CPF est forfaitisé à 24 heures par an dans la limite de 120 heures, au-delà, 12 heures par an dans la limite de 150 heures,
- il concerne les formations de perfectionnement, les préparations aux concours et examens et les formations aux savoirs de base.

10.1 – Les règles de priorité de départ en formation

Les actions de formation figurant dans le présent document sont classées par ordre de priorité :

- P1 : priorité de la collectivité,
- P2 : priorité normale,
- P3 : priorité secondaire.

Une note de service en précisera les détails.

10.2 – Les règles relatives aux conditions de départ en formation

La formation est du temps de travail effectif. L'agent qui part en formation doit obligatoirement suivre celle-ci en totalité. En cas d'absence, il doit au plus tôt prévenir la direction (service RH).

10.3 – Les départs en formation doivent être compatibles avec la nécessité et la continuité du service

La direction peut invoquer la nécessité de service pour refuser au dernier moment le départ en formation de façon recevable dans les cas suivants :

- un agent normalement en poste le jour de la formation de son collègue est absent et le poste doit être tenu ce jour-là compte tenu de sa spécificité et des enjeux,
- une situation d'urgence est constatée.

Dans les deux cas, la nécessité de service est validée par le président ou le directeur général. En effet, l'absence d'un agent ou d'un groupe d'agents sur une formation demandée par la collectivité peut avoir des conséquences importantes pour la collectivité (retard du projet confié au stagiaire) et pour les autres

stagiaires (annulation de la formation) et sera bien mesurée par la collectivité avant décision de nécessité de service.

10.4 – Autres principes

L'agent devant suivre une formation lors d'une journée non travaillée (à temps partiel / demi-journée non travaillée) est placé en situation de travail. Il récupère cette journée ou demi-journée en accord avec son responsable hiérarchique ou bénéficie d'heures complémentaires / supplémentaires selon les dispositions du paragraphe 1.3.

L'agent bénéficie d'une autorisation d'absence pour suivre la formation qui lui est accordée. Elle se concrétisera par un ordre de mission paraphé par le président ou le directeur avant le départ en mission. Si l'agent effectue une formation organisée par le CNFPT, sa convocation vaut ordre de mission.

Pendant la formation, l'agent est maintenu en activité et perçoit plein traitement.

Si l'organisme de formation prévoit un remboursement ou une participation forfaitaire aux frais de repas, les tickets restaurants ne sont pas distribués.

Les droits habituels en matière de congés annuels, d'ancienneté et de protection sociale sont maintenus pendant le congé de formation.

Aucun délai de trajet n'est accordé pour les formations et il n'y a pas de possibilité de récupération pour ce temps de trajet.

Des possibilités de départ la veille du démarrage de la formation sont exceptionnellement accordables au cas par cas, au vu des conditions de déplacement, par le directeur uniquement, de même pour le retour.

10.5 – Conditions particulières

Un agent en arrêt de travail, arrêt maladie, congé de maternité, ne peut pas suivre une action de formation.

Un agent en congé parental peut suivre une action de formation.

La formation dispensée sur le temps de travail ne donne pas lieu à récupération.

La formation dispensée hors temps de travail donne lieu à récupération demi-journée par demi-journée. Le temps de trajet n'est pas pris en compte. La préparation aux concours et examens ne donne pas lieu à récupération.

10.6 – Révision avant concours et examens de la Fonction Publique Territoriale

Un jour de révision par période de 12 mois accordé à chaque agent, titulaire ou non-titulaire, se présentant à un concours de la Fonction Publique Territoriale (épreuves d'admissibilité et d'admission).

La préparation aux examens et concours administratifs s'adresse aux agents titulaires ou non-titulaires susceptibles de remplir à la fin de la formation les conditions requises pour se présenter aux épreuves.

Ces actions peuvent s'exercer en présentiel, par correspondance ou par voie électronique.

Les fonctionnaires territoriaux ne peuvent bénéficier d'une action de formation ayant le même objet pendant une période de 12 mois à compter de la fin de la session de formation considérée, sauf si la durée cumulée de l'action de formation suivie est inférieure à 8 jours ouvrés, fractionnés ou non.

L'agent inscrit à une préparation se doit de participer aux épreuves du concours préparé (fournir au service RH une attestation de présence au concours ou examen). Dans la négative, le directeur se réserve le droit de refuser la nouvelle inscription de l'agent aux sessions ultérieures selon le motif de l'absence aux épreuves du concours.

10.7 – Les frais de formation et de déplacement

La collectivité traite de la même manière les formations professionnelles, qu'elles relèvent du CPF ou non.

Conformément à la loi du 19 février 2007, certains frais de formation sont pris en charge par la collectivité.

Il est indispensable de fournir la facture de présence aux formations pour obtenir le remboursement des frais de formation ou de déplacement (ainsi que les factures des titres de transport, hôtellerie et restauration éligibles au remboursement forfaitaire).

Les frais d'inscription pour la formation professionnelle payante, inscrite au plan de formation de la collectivité, sont pris en charge par la collectivité, sauf cas d'exception indiqué ci-dessous.

Les frais d'inscription pour les formations personnelles ne sont pas pris en charge par la collectivité, sauf situation exceptionnelle validée au préalable par le président (exemple du bilan de compétences qui peut être exceptionnellement pris en charge).

Les formations statutaires obligatoires sont de la compétence du CNFPT. Cet organisme prend en charge les frais de déplacement, selon les règles et les barèmes définis par le conseil d'administration du CNFPT.

Les formations de perfectionnement réalisées par le CNFPT. Les frais de déplacement sont également pris en charge par le CNFPT.

Les formations à l'initiative de la collectivité. Les frais de déplacement générés par une participation à une formation à l'initiative de la collectivité, non pris en charge par l'organisme de formation, sont

indemnises selon les conditions fixées par ailleurs au règlement intérieur de la collectivité, sur présentation outre de l'attestation de formation, des justificatifs demandés au même règlement intérieur.

Les formations aux concours. Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement relatifs aux préparations aux concours et aux examens professionnels. Ceux-ci restent à la charge de l'agent.

11 – Autorisation spéciale d'absence pour la participation à un jury d'assises

L'agent devant participer à une session d'assises en tant que juré bénéficie, sur présentation de sa convocation, d'une autorisation d'absence de droit. L'indemnité supplémentaire de séance peut être déduite de sa rémunération sachant que le traitement est maintenu pendant la session.

12 – Usage du matériel de la collectivité

Tout membre du personnel est tenu de conserver en bon état tout le matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail.

Il est interdit d'emporter des objets appartenant à la collectivité sans autorisation. A la suite de la cessation de son contrat, l'agent doit avant de quitter la collectivité, restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à la collectivité.

La collectivité pourra mettre en place une charte informatique qui comportera des dispositions relatives aux règles de bonne conduite que les utilisateurs s'engagent à respecter.

13 – Droits et obligations des fonctionnaires

Le fonctionnaire territorial a une mission de service public qui vise à satisfaire des besoins d'intérêt général. Cela implique que le fonctionnaire a des devoirs en contrepartie desquels il bénéficie de droits fondamentaux. Ces dispositions s'appliquent également aux agents non titulaires, à l'exception du droit à un déroulement de carrière.

13.1 – Les droits du fonctionnaire

➤ La liberté d'opinion

Aucune distinction ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race » (art. 6 alinéa 1^{er} de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983).

➤ Le droit syndical

Le droit syndical s'exerce dans le cadre de l'article 100 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, du décret n°85-337 du 3 avril 1985 et de la circulaire du 25 novembre 1985 relative à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale.

Sont ainsi rappelées les conditions générales d'exercice du droit syndical et la situation des représentants syndicaux en matière d'autorisations d'absences et de décharges d'activités notamment.

➤ Le droit de grève

Il s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

Tout agent a le droit de cesser de manière concertée le travail pour la défense d'intérêts professionnels.

L'exercice du droit de grève implique la retenue sur la rémunération de l'agent gréviste à hauteur de la durée d'interruption de travail laquelle ne saurait être considérée comme inférieure à une heure.

La retenue porte sur le traitement indiciaire ainsi que sur les primes et indemnités.

Les jours de grève ne peuvent en aucun cas être considérés comme des jours de congés ni ne pourront être compensés par des récupérations.

➤ Le droit à participation

Le fonctionnaire peut exercer son droit à participation dans les instances existantes : CAP, CTP, COS, amicale du personnel, groupe de travail, conseil d'établissement...

➤ Le droit à la protection juridique

« La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le cas échéant, le préjudice qui en est résulté » (art. de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983).

➤ Le droit à la protection contre le harcèlement dans les relations de travail

la promotion interne sur proposition de l'autorité territoriale et après avis de la CAP.

13.2 – Les obligations du fonctionnaire

➤ L'obligation de servir

Le fonctionnaire consacre la totalité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées.

- Pendant le temps de travail, les membres du personnel ne peuvent en aucun cas ni sous aucun prétexte :
 - être chargés ou se livrer à une occupation étrangère au service,
 - quitter leur poste de travail sans autorisation préalable du responsable de service ou de l'établissement,
 - recevoir des visiteurs personnels, donner des appels téléphoniques personnels sans l'autorisation préalable du responsable de service ou de l'établissement.

➤ L'obligation de non-cumul d'activité et de rémunération

Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, article 25.

Certains agents publics, sous certaines conditions, peuvent cumuler leur emploi avec une activité privée lucrative ou une activité accessoire.

L'article 25 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 pose le principe, pour tous les agents, de non-cumul entre un emploi public et un emploi privé mais prévoit des dérogations.

Peuvent être exercés librement :

- la production des œuvres de l'esprit,
- la détention de parts sociales et la perception de bénéfices qui s'y attachent. Les agents gèrent librement leur patrimoine personnel ou familial,
- l'exercice d'une profession libérale découlant de la nature des fonctions pour les membres du personnel enseignant, technique ou scientifique des établissements d'enseignement et les personnes pratiquant des activités à caractère artistique.

Après autorisation, les agents peuvent également exercer, à titre accessoire, une activité lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé, dès lors que cette activité est compatible avec les fonctions confiées et qu'elle n'affecte pas leur exercice. La liste des activités qui peuvent être autorisées figure dans le décret 2004-658 précité.

Les agents employés à temps non complet pour une durée de travail inférieure à 24 heures 30 minutes peuvent être autorisés à exercer une activité lucrative dans les limites et conditions précisées par le décret 2007-658 du 2 mai 2007. L'agent doit en informer préalablement sa collectivité par écrit.

➤ L'obligation de secret, de discrétion professionnelle, de réserve et de neutralité

Les agissements qualifiés de harcèlement sexuel et harcèlement moral sont condamnés sur les plans disciplinaire et pénal (art. 6ter et 6 quinquies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et art. 222-33-2 du code pénal).

➤ Le droit d'accès à son dossier individuel

Tout fonctionnaire a droit à :

- La communication obligatoire de son dossier individuel dans le cadre d'une procédure disciplinaire,
- L'accès à son dossier individuel sur la base de l'article 6 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

Concernant les informations médicales, s'applique le principe de libre accès au dossier médical. Sa communication est réservée au seul intéressé ou en cas de décès de celui-ci à ses ayants droits. Il conserve toutefois la faculté de se faire assister par un médecin. Le droit d'accès s'exerce dans les conditions de l'article L. 1111-7 du code de la santé publique.

➤ Le droit à la rémunération après service fait

Le fonctionnaire a droit à une rémunération après service fait.

Un régime indemnitaire peut être institué par délibération. Elle doit mentionner les conditions d'attribution des indemnités qui seront versées aux personnels territoriaux en déterminant les cadres d'emploi et les grades concernés. Un taux propre à chaque agent est déterminé par arrêté individuel.

➤ Le droit à un déroulement de carrière

Le fonctionnaire a vocation à occuper un ensemble d'emplois tout au long de sa carrière. La carrière possède un caractère évolutif comprenant des avancements, des promotions, des changements de position et des mutations dans d'autres collectivités. Les changements de position et les mutations s'effectuent à la demande des agents.

Certains éléments du déroulement de carrière, tel l'avancement d'échelon au maximum, constituent un droit.

Pour d'autres éléments, tel l'avancement de grade ou d'échelon au minimum ou encore la promotion interne, ils dépendent de la seule volonté de l'autorité territoriale.

L'évolution de la carrière, décidée par l'autorité territoriale, fait l'objet d'un arrêté notifié à l'intéressé pour :

- l'avancement d'échelon à la durée unique de droit,
- l'avancement de grade sur proposition de l'autorité territoriale et après avis de la CAP.

Les fonctionnaires sont tenus à la discrétion professionnelle pour les faits, informations ou documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et au secret professionnel pour toutes les informations confidentielles dont ils sont dépositaires, notamment toutes informations à caractère médical, social, familial ou financier relatives à des personnes.

Le secret professionnel est obligatoirement levé dans les circonstances suivantes : dénonciation de crimes ou délits, services et privations infligés à un mineur de moins de 15 ans.

Le fonctionnaire se doit de respecter une certaine tenue dans les opinions qu'il exprime en public, particulièrement dans l'exercice de ses fonctions. L'obligation de réserve constitue le corollaire de la liberté d'opinion.

➤ L'obligation de non-ingérence

Un fonctionnaire ne peut avoir des intérêts dans une entreprise qui est en relation avec sa collectivité.

➤ L'obligation de satisfaire aux demandes d'information du public

Toute personne a droit à communication des documents administratifs non nominatifs à condition qu'ils existent et qu'ils soient achevés (loi n°78-753 du 17 juillet 1978).

➤ L'obligation d'obéissance hiérarchique

Le fonctionnaire doit se conformer aux instructions de son autorité hiérarchique sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.

➤ La tenue

Le fonctionnaire doit avoir une tenue convenable.

14 – Droit disciplinaire

Le pouvoir disciplinaire appartient à l'autorité territoriale qui peut, dans le respect de la procédure disciplinaire, d'une manière discrétionnaire, sanctionner un agent ayant commis un fait constitutif d'une faute et ce de manière proportionnée au vu de la gravité dudit fait (art.89 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et son décret n°89-677 du 18 septembre 1989).

Les sanctions, applicables aux titulaires, sont réparties en 4 groupes (art. 89 susvisé) et aucune autre sanction ne peut être prise. Les sanctions du 1^{er} groupe ne nécessitent pas la réunion du conseil de discipline contrairement aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} groupes :

- 1^{er} groupe : avertissement, blâme, exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours,
- 2^{ème} groupe : abaissement d'échelon, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours,

- 3^{ème} groupe : rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans,
- 4^{ème} groupe : mise à la retraite d'office, révocation.

Les sanctions applicables aux stagiaires sont énumérées à l'article 6 du décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 et celles applicables aux non titulaires dans l'article 36 du décret n°88-145 du 15 février 1988.

Les 3 premières sanctions peuvent être prononcées par l'autorité territoriale :

- l'avertissement,
- le blâme,
- l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours (cette sanction a pour effet de reculer d'autant la date de titularisation).

Les deux autres sanctions suivantes peuvent être prononcées qu'après avis du conseil de discipline et selon la procédure prévue par le décret du 18 septembre 1989 :

- l'exclusion temporaire de fonction pour une durée de 4 à 15 jours (cette sanction a pour effet de reculer d'autant la date de titularisation),
- l'exclusion définitive du service. Elle constitue la sanction prononcée en cas de licenciement pour faute disciplinaire prévu par l'article 46 de la loi du 26 janvier 1984 (cette procédure peut intervenir à tout moment au cours du stage).

En ce qui concerne les agents non titulaires, le conseil de discipline n'est pas compétent. Aucun avis préalable n'est requis avant le prononcé d'une sanction à l'encontre d'un agent non titulaire.

Les sanctions disciplinaires susceptibles d'être appliquées aux non titulaires sont :

- l'avertissement,
- le blâme,
- l'exclusion temporaire de fonctions avec retenue de traitement pour une durée maximale d'1 mois,
- le licenciement sans préavis ni indemnité de licenciement.

Des allocations pour perte involontaire d'emploi peuvent être dues par la collectivité sous certaines conditions.

III – Dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité

1 – Lutte et protection contre les incendies

Il est interdit de manipuler les matériels de secours en dehors de leur utilisation normale et d'en rendre l'accès difficile.

Il est interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité.

1.1 – Protocole de lutte contre les incendies – Plan d'évacuation

La collectivité doit être dotée d'un protocole de lutte contre les incendies indiquant le rôle de chacun et les gestes essentiels à accomplir en cas de réalisation du risque.

Les issues de secours et postes d'incendie doivent rester libres d'accès en permanence. Il est interdit de manipuler les matériels de secours (extincteurs...) en dehors des exercices ou de leur utilisation normale et de neutraliser tout dispositif de sécurité.

Un plan d'évacuation est affiché à chaque étage de l'établissement.

1.2 – Diffusion du protocole auprès du personnel

Tous les membres du personnel doivent être informés par tous moyens (affichage, note de service, réunion...) du protocole en vigueur.

2 – Matériel de secours

Il est interdit de manipuler les matériels de secours en dehors de leur utilisation normale et d'en rendre l'accès difficile.

3 – Prévention des risques généraux liés au travail

3.1 – Consignes de sécurité

Chaque agent doit respecter et faire respecter, en fonction de ses responsabilités hiérarchiques, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de travail, pour l'application des prescriptions prévues par la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité. Chaque agent doit avoir pris connaissance des consignes affichées et des règles d'hygiène et de sécurité du présent règlement. La collectivité pourra mettre à disposition les différentes fiches de prévention hygiène et sécurité élaborées par le Centre De Gestion (CDG) de la Fonction Publique. Le refus d'un agent de se soumettre à ces prescriptions pourra entraîner des sanctions disciplinaires. Il est interdit de neutraliser tout dispositif de sécurité.

3.2 – Sécurité des personnes

Chaque membre du personnel doit veiller à sa sécurité personnelle, à celle de ses collègues et de toute personne présente dans les locaux de l'établissement.

Le président ou le supérieur hiérarchique peut retirer un membre du personnel de son poste de travail s'il estime qu'il n'est pas apte à l'occuper en toute sécurité.

Tout agent a le droit de se retirer d'une situation de travail lorsqu'il estime raisonnablement qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, ou s'il constate une défectuosité des systèmes de protection. Il en avise immédiatement son supérieur hiérarchique.

Il ne pourra être demandé à l'agent ayant exercé son droit de retrait de reprendre son activité sans que la situation ait été améliorée. Aucune sanction ne pourra être prise, ni aucune retenue de rémunération effectuée à l'encontre de l'agent ayant exercé son droit de retrait.

Ce droit de retrait individuel ne peut s'exercer que s'il ne crée pas une nouvelle situation de danger grave et imminent pour autrui.

Si un agent quitte sa situation de travail en prétextant un droit de retrait dû à une situation n'étant pas validée comme présentant un danger grave et imminent, cela sera considéré comme un abandon de poste qui pourra être sanctionné.

3.3 – Signalement des anomalies

Toute anomalie constatée relative à l'hygiène et à la sécurité devra être signalée auprès de l'autorité par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique ou devra être notifiée sur le registre d'hygiène et de sécurité. Ce registre sera consulté régulièrement par l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).

3.4 – Formation

Une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité est organisée par l'autorité territoriale lors de l'entrée en fonction des agents, en cas d'accident grave ou de maladie professionnelle et à la suite d'un changement de fonctions, de techniques, de matériels ou d'une transformation des locaux.

3.5 – Utilisation des véhicules de fonction ou de service

Seuls sont admis à utiliser les véhicules ou engins collectifs appartenant en propre à la collectivité ou mis à sa disposition à quelque titre que ce soit, les agents en possession de l'autorisation nominative de conduire établie et délivrée par l'autorité territoriale et mentionnant :

- le secteur géographique dans lequel l'agent est autorisé à conduire,
- la catégorie de véhicules ou le type d'engins que l'agent peut conduire.

3.5.1 – Catégories des véhicules mis à disposition

Les véhicules mis à disposition des agents sont des véhicules de service permettant d'effectuer leurs missions (lieu et durée définis dans un ordre de mission).

L'utilisation du véhicule de service est subordonnée à la réalisation des missions exercées dans le cadre de l'activité professionnelle (réunions, visites, interventions sur sites, liaisons régulières) et soumise à autorisation préalable du président.

Dans le cas où l'agent souhaite utiliser son véhicule personnel dans le cadre d'une mission professionnelle, ce dernier devra au préalable disposer d'une autorisation signée par le président, détenteur d'un ordre de mission ainsi qu'une assurance couvrant les déplacements professionnels.

3.5.2 – Conditions relatives aux personnes

➤ Obligations des utilisateurs

Seuls les agents du SDE76 ou les agents désignés par le président ou le directeur sont autorisés à conduire les véhicules de services.

Les agents devront être titulaires d'un permis de conduire civil valide les autorisant à conduire les véhicules concernés.

A ce titre, le conducteur s'engage à prévenir le SDE76 en cas de retrait de point ou d'annulation de son permis de conduire.

Responsable du véhicule qui lui est confié, il appartient à chaque utilisateur de respecter les dispositions légales de maintien en l'état de conformité et de sécurité.

L'utilisateur devra toujours être en possession des documents relatifs aux véhicules qui pourront être réclamés lors des contrôles de police ou de gendarmerie.

L'utilisateur devra veiller à l'état du véhicule avec le plus grand soin tant sur le plan mécanique que sur le plan esthétique (carrosserie, propreté intérieure et extérieure) et signaler au pôle RH toute anomalie de fonctionnement ou d'apparence.

➤ Interdictions

L'utilisateur du véhicule s'engage à respecter les interdictions suivantes :

- il ne peut effectuer aucune transformation en vue d'obtenir la modification des performances du véhicule, de son esthétique ou de son utilisation,
- il lui est interdit d'afficher une vignette autocollante, publicitaire ou autre sur le véhicule, de même la peinture initiale ne peut être modifiée,
- il lui est interdit de circuler avec les véhicules durant les week-ends, jours fériés et congés ainsi que de transporter des personnes extérieures au SDE76 pendant ces périodes (amis, parents, enfants...),
- il s'engage à se conformer à l'interdiction de boire, manger et fumer dans le véhicule,
- le code de la route précise que l'usage du téléphone tenu en main par le conducteur en circulation est interdit,
- le conducteur s'abstiendra de consommer toute boisson alcoolisée ainsi que toute substance illicite, produits dangereux ou médicaments pouvant altérer ses capacités à conduire avec vigilance et en toute sécurité,
- l'usage de la ceinture de sécurité pour tous les occupants est obligatoire.

3.5.3 – Modalités d'utilisation des véhicules

➤ Règles générales d'usage du véhicule

Les véhicules et le transport de personnes sont strictement restreints à un usage professionnel, ainsi leur utilisation doit répondre aux seuls besoins du service et ne doit, en aucun cas, faire l'objet d'un usage à des fins personnelles.

Les agents sont autorisés à remettre le véhicule à leur domicile. Pour cela, une autorisation de remisage du véhicule à domicile est délivrée annuellement. Pendant cette période, l'agent est personnellement responsable de tous vols et de toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu suite à un délit (effraction, violences corporelles, etc). Le récépissé de déclaration de vol aux autorités de police servira alors de preuve quant à la non-responsabilité de l'agent.

➤ Entretien

Pour toutes questions relatives à l'entretien ou au fonctionnement du véhicule, l'utilisateur devra prendre contact avec le pôle RH.

L'utilisateur a la charge du nettoyage intérieur et extérieur.

L'utilisateur devra impérativement informer le pôle RH lorsque l'échéance de maintenance du véhicule est atteinte.

En cas d'anomalie détectée, l'utilisateur prévient sans délai le pôle RH pour une prise en charge du véhicule.

3 contrôles annuels seront réalisés par l'ACMO de la collectivité.

➤ **Carburant**

Le carburant utilisé pour les déplacements liés aux besoins des services est pris en charge par le SDE76. Les détails seront notifiés dans une note de service.

➤ **Reprise du véhicule**

Le véhicule doit être restitué auprès du SDE76 dans les cas suivants :

- lorsque le pôle RH a constaté que les instructions mentionnées dans le présent règlement ne sont pas respectées ou que la conduite du véhicule par l'agent représente un risque supérieur à la normale (sinistres successifs, natures des infractions...), le retrait du véhicule sera notifié par écrit à l'intéressé,
- en cas de suspension, même provisoire du permis de conduire de l'utilisateur (ce dernier s'engage par ailleurs à en informer immédiatement le SDE76),
- en cas d'arrêt maladie ou de congés,
- en cas d'exclusion temporaire,
- en cas de cessation définitive d'activité professionnelle au sein du SDE76.

3.5.4 – Procédure en cas de vandalisme, vol, accident ou panne

➤ **Vol / vandalisme**

En cas de constatation de vol / vandalisme, l'utilisateur devra :

- dès la constatation des faits se rapprocher d'un agent habilité (liste des personnes à consulter sur la note de service) en vertu d'une délégation de signature, afin que celui-ci puisse effectuer un dépôt de plainte auprès de la police ou de la gendarmerie,
- adresser une copie du dépôt de plainte au pôle RH.

➤ **Accident**

En cas d'accident de la circulation, il conviendra d'appliquer en premier lieu les mesures de sécurité :

- s'arrêter dès que possible sans créer de danger pour la circulation,
- couper le moteur, allumer les feux de détresse,
- protéger les personnes se trouvant à bord du véhicule (utilisation des gilets de sécurité et mise en sécurité des passagers sur le bas-côté ou derrière les glissières),
- baliser la route à l'aide du triangle de pré-signalisation,
- en cas de besoin, prévenir ou faire prévenir les services d'urgences en composant le **112** ou en utilisant les bornes téléphoniques sur les autoroutes.

L'utilisateur en informera ensuite téléphoniquement le pôle RH au numéro indiqué sur la note de service puis devra rédiger systématiquement un constat.

En aucun cas, le conducteur ne devra accepter un règlement à l'amiable.

Il devra par ailleurs lui faire parvenir sous 48 heures une déclaration comportant les pièces suivantes :

- un constat européen d'accident dûment complété et signé,
- un récépissé de dépôt de plainte lorsqu'aucun tiers n'est identifié.

Une fois la réparation des dommages effectuée, le SDE76 se réserve le droit de mettre en œuvre une action récursoire contre l'utilisateur du véhicule s'il estime que celui-ci a commis une faute personnelle.

➤ **Panne**

En cas de panne, les mesures de sécurité mentionnées précédemment doivent être appliquées. L'utilisateur devra directement prendre contact avec l'assurance (procédure décrite dans une note de service) et en informer le pôle RH.

3.5.5 – Responsabilités

➤ **Code de la route**

En matière de contravention ou de délit consécutif à une infraction routière, l'agent conducteur encourt les mêmes sanctions pénales que les particuliers ; il doit acquiescer lui-même les amendes qui lui sont infligées (ces dernières lui seront transmises par le SDE76 sous couvert du pôle RH) et subir les peines de suspension de permis, voire d'emprisonnement.

➤ **Dommages subis par l'utilisateur d'un véhicule de service**

Le SDE76 est responsable des dommages subis par les agents dans le cadre de leur service.

Cependant, la responsabilité du SDE76 ne pourra pas être engagée notamment si l'agent :

- utilise un véhicule en dehors de ses missions et / ou sans y avoir été autorisé par sa hiérarchie,
- provoque un accident de son fait intentionnel ou du fait de son suicide,
- conduit sous l'emprise de substances ou plantes classées comme stupéfiants (article L235-1 du code de la route) ou sous traitement médical avec des médicaments proscrivant la conduite,
- conduit sous l'emprise d'un état alcoolique (article L234-1 et R234-1 du code de la route),
- n'est pas titulaire du permis de conduire.

➤ **Dommages subis par les tiers**

Le SDE76 est responsable, à l'égard des tiers, des dommages causés par ses agents dans l'exercice de leur fonction avec un véhicule de service.

Toutefois, le SDE76 pourra se retourner contre l'agent ayant commis une faute détachable du service, pour obtenir tout ou partie du remboursement des indemnités versées aux victimes :

- en cas de faute personnelle commise dans l'exercice des fonctions : non respect du code de la route (notamment, excès de vitesse, conduite sous l'emprise de stupéfiants, conduite sans permis de conduire valide, dépassement des limitations de vitesse, défaut de maîtrise du véhicule),
- en cas de faute personnelle commise en dehors de l'exercice des fonctions (utilisation du véhicule administratif à des fins personnelles en dehors du service et en l'absence d'autorisation ou écart de l'itinéraire).

3.6 – Règles d'utilisation du matériel

Chaque agent est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de l'exécution de son travail. Il ne doit pas utiliser ce matériel à d'autres fins, et notamment à des fins personnelles.

Il est formellement interdit, sous peine de sanction :

- d'utiliser des machines, engins, véhicules, appareils de protection, dispositifs de sécurité, dont l'agent n'a pas la charge, ou dans un but détourné de leur usage normal,
- d'apporter des modifications, ou même de faire directement des réparations, sans lavis des services compétents en raison des dangers qui peuvent résulter de travaux incontrôlés des installations, appareils, machines ou matériels, ainsi que tout équipement de protection et dispositifs de sécurité des installations et des matériels.

3.7 – Locaux

Le personnel est responsable de la propreté et de la salubrité des locaux qui lui sont confiés.

A ce titre, il lui incombe de :

- prendre soins des mobiliers, matériels et produits mis à sa disposition,
- signaler au responsable hiérarchique ou au responsable de la collectivité toute anomalie ou détérioration constatée,
- ne pas utiliser les locaux et le matériel de la collectivité à des fins personnelles,
- ne pas être présent dans les locaux en dehors de son temps de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, du responsable hiérarchique ou du responsable de l'établissement.

Il est mis à disposition du personnel concerné un vestiaire muni d'une armoire à double compartiment avec système de fermeture.

En cas de travaux insalubres et salissants (liste fixée par arrêté du 23 juillet 1947 modifié), des douches sont mises à disposition des agents.

Pour tous les agents, il est mis à disposition des lavabos et des toilettes.

3.8 – Tenus de travail et équipements de protection individuelle

Les membres du personnel doivent être équipés de tous vêtements utiles destinés à garantir de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions (vêtements, chaussures de travail, gants adaptés aux fonctions...). Le temps nécessaire aux opérations d'habillage et de déshabillage est assimilé à du temps de travail effectif.

L'acquisition de ces équipements est à la charge de la commune ou de l'établissement. Leur entretien et leur renouvellement est également à la charge de l'autorité territoriale afin d'en assurer l'état hygiénique.

3.9 – Visites médicales

Les membres du personnel sont tenus de se présenter aux visites médicales, ainsi qu'aux visites médicales d'embauche (auprès d'un médecin agréé et de la médecine professionnel et préventive) et de reprise du travail.

3.10 – Accidents du travail

En cas d'accident du travail ou de trajet, une déclaration immédiate doit être faite auprès du représentant de la collectivité, sauf en cas de force majeure (impossibilité absolue ou motif légitime).

Un rapport devra être établi par le responsable hiérarchique en collaboration avec l'assistant de prévention afin de définir de façon précise les circonstances exactes de l'accident et d'en analyser les causes afin de mettre en place des mesures de prévention.

La collectivité consigne toutes déclarations d'accident (grave ou bénin) dans un registre.

3.11 – Alcool - Stupéfiants

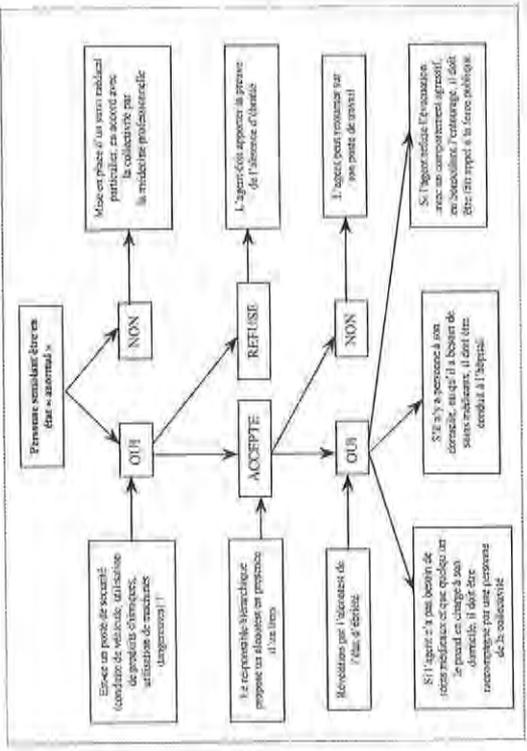
Il est formellement interdit d'accéder sur le lieu de travail en état d'ivresse et d'introduire ou de distribuer des boissons alcoolisées ou autres produits stupéfiants dont l'usage est interdit par la loi sur le lieu de travail (art. R.4228-20 et suivants du code du travail).

Pour des raisons de sécurité, l'autorité territoriale pourra procéder à des contrôles d'alcoolémie pendant le temps de service pour les agents occupant des postes de sécurité préalablement désignés (manipulation de produits dangereux, utilisation de machines dangereuses, conduite de véhicule).

Il s'agit de faire cesser une situation de danger manifeste.

L'autorité territoriale aura, au préalable, désigné des postes de sécurité rentrant dans les catégories citées ci-dessus.

Contrôle d'alcoolémie – procédure mise en place



En cas de refus de se soumettre à l'alcoolémie, il y aura présomption d'état d'ivresse. Le recours à un médecin est toujours possible pour avis médical.

L'agent s'exposera donc à des sanctions prévues à l'article 89 de la loi du 26 janvier 1984.

La sanction retenue devra être en adéquation avec la faute commise.

La récidive pourra être sanctionnée plus sévèrement.

3.12 – Tabac et cigarette électronique

Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des lieux publics, notamment :

- les locaux recevant du public,
- les locaux communs (vestiaires, bureaux, hall, restaurants...),
- les locaux contenant des substances et préparations dangereuses (carburants, peintures, colles, solvants, produits phytosanitaires, produits d'entretien...).

Date d'entrée en vigueur
Le présent règlement a été présenté en Comité Technique Paritaire le _____
Il a été adopté par l'organe délibérant le 19 octobre 2017.

Un exemplaire du règlement est remis à chaque agent employé par la collectivité qui en accuse réception et lecture.

Dès ce moment, le règlement est opposable.

Modifications du règlement intérieur

Toute modification ultérieure ou tout retrait sera soumis à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Des décisions seront apportées par des notes de services diffusées à l'ensemble du personnel.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

<p>Cachet de la collectivité et signature :</p> 	<p>Cachet de réception de la préfecture :</p> 
---	--

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-14

Séance du **19 OCTOBRE 2017**

Objet : FIXATION DE LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNALES ET MODIFICATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS [2017-2019] DE RENFORCEMENT, D'EXTENSION, D'EFFACEMENT ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	51
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	53
	votes pour :	53
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Gilles AMAT, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Alain DEPREAUX (suppléant), Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-14 :

OBJET : FIXATION DE LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNALES ET MODIFICATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS [2017-2019] DE RENFORCEMENT, D'EXTENSION, D'EFFACEMENT ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

VU :

- la délibération 2017/03/17-15 adoptant les enveloppes du programme 2017 et la répartition par CLE ;
- la délibération 2017/07/05-04 adoptant les programmes [2017-2019] suite aux réunions de CLE ;

CONSIDERANT :

Monsieur le Président rappelle que suite aux sollicitations des adhérents de l'automne 2016, 1 606 projets de travaux leur ont été envoyés début 2017 par les services techniques du SDE76.

Conformément à la délibération n° 2017/07/05-04 du 5 juillet 2017 du SDE76, les adhérents devaient confirmer leurs demandes de travaux par une délibération reçue au SDE76 avant le 30 septembre 2017, afin d'assurer une bonne marche de nos services. Ainsi, des demandes complémentaires sont intervenues depuis le vote du programme en juin dernier.

Au 30/09/2017	Nombre de projets envoyés aux communes	Nombre de projets délibérés	Nombre d'arrêtés de subvention pris	Montant engagé en M€ HT
Renforcement	94	54	46	5,87
Extension	39	27	22	0,87
Effacement	295	161	130	16,9
Eclairage public	925	591	522	8,8
Total	1 353	833	720	32,44
Rappel total 2016	1 606	1 010	945	36,32
Effet départ Métropole	- 15 %	- 17 %	- 23 %	- 10 %

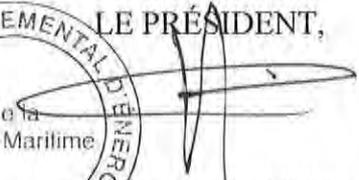
Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTER** la liste modifiée des travaux des programmes de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public [2017-2019] ci-annexée,
- **FIXER** au 15 décembre 2017 la date limite de réception des délibérations,
- **REPORTER** les crédits non utilisés sur les programmes [2018-2020].

Les autres points de la délibération 2017/07/05-04 du 5 juillet 2017 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE' around the top edge and 'de la Seine-Maritime' in the center. A small star is at the bottom. The signature overlaps the stamp.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME DE RENFORCEMENT [2017-19]

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
CLE 1	CSM		CLE entre Seine et Manche				
1	6236		Saint-Aubin-Routot	rue du Four à Chaux, VC 402, poste "four à chaux"	30/05/17	17/10/17	
1	6834		Gonneville-la-Mallet	hameau le Tôl	21/03/17	20/06/17	17/07/17
1	6908	EP	Villainville	route d'Etretat R.D.39 entre rte de Pierrefiques et rue de la Ferme	07/04/17	19/04/17	02/05/17
1	7796		Saint-Jouin-Bruneval	avenue du Colonel Rémy RD 111	28/09/17	13/10/17	
CLE 2	CFG		CLE de la région de Fécamp - Goderville				
2	4020		Vattetot-sous-Beaumont	route de Grainville poste Petit Vattetot	23/05/17	31/05/17	12/06/17
2	6967	EP	Froberville	Allée des Violettes & des Jonquilles	06/04/17	12/06/17	23/06/17
2	7348		Bretteville-du-Grand-Caux	Route du Château d'eau - Dépose de 150ml de réseau Cu Nu.	29/05/17	12/07/17	04/09/17
2	7828		Gonfreville-Caillet	route de Saint-Maclou	29/09/17		
CLE 3	CPC		CLE du Pays de Caux				
3	4246	EP	Normanville - CCCA	Rue du Petit Jardin partie renforcement (fils nu 4x29 Cu)	05/07/17	21/07/17	07/08/17
3	5727	EP	Thiouville - CCCA	rue de l'église sur le trançon en fils nus 4x48 CU postge "thiouville"	05/07/17	21/07/17	07/08/17
3	5948	EP	Harcenville	route de la briqueterie 285ml 4x22cu	09/03/17	18/04/17	28/04/17
3	6942		Terres-de-Caux	Ricarville - route du dernier sou poste tour	11/04/17	29/05/17	15/06/17
3	6978		Reuville	route de sabottot 144ml de 4x12 CU	03/03/17	18/04/17	26/04/17
3	7010	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des vallons	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	7011	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des jardins 4x19 Cu sur 140m	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	7012	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue du général de Gaulle 4x19 Cu 145ml	11/04/17	29/05/17	23/06/17
3	7025	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue de la libération 150 m de 4x19 cu	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	7116		Saint-Laurent-en-Caux	rue Laurent Berthelot	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	7375		Héricourt-en-Caux	rue de greaume fils nu 4x12 CU	sans délib	12/04/17	28/04/17
3	7392	EP	Ecretteville-lès-Baons	rue du sabotier	16/06/17	03/07/17	
3	7441		Touffreville-la-Corbeline	rue des écoliers	04/04/17	24/04/17	09/05/17
CLE 4	CCVS		CLE de Caux - Vallée de Seine				
4	5530		Grand-Camp	Impasse de la Croix de Fer	10/02/17	11/05/17	24/05/17
4	5531		Petiville	hameau le Chapitre - rue du Vieux Port	19/01/17	18/04/17	28/04/17
4	5591		Arelaune-en-Seine	La Mailleraye sur Seine - Rue Pasteur, RD913.	10/04/17	11/05/17	01/06/17
4	7562	EP	Bernières	Rue du Quesnay et rue du Médan	26/06/17		
CLE 5	CCAV		CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont				
5	6232	EP	Saint-Vaast-Dieppedalle - CCCA	Rue du Colombier	14/12/16	04/04/17	
5	6725		Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Grande Rue	05/07/17	21/07/17	07/08/17
5	6748	EP	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue de Vinchigny poste "Château d'eau"	05/07/17	21/07/17	07/08/17
5	6765	EP	Colleville	rue Cachoise Poste CITE SUCRERIE	03/02/17	04/04/17	30/05/17
5	6766	EP	Theuville-aux-Maillots	rue du Château d'eau	04/02/17	04/04/17	31/07/17
5	6767		Toussaint	hameau les maisons neuves (D68) et trou du renard	11/02/17	04/04/17	
5	6772	EP	Sassetot-le-Mauconduit	rue Elisabeth d'Autriche et due de la mairie	11/04/17	02/05/17	

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
5	6773	EP	Sassetot-le-Mauconduit	rue André Fiquet	14/06/17	19/07/17	
5	6970		Colleville	D68 - Rue du Renard	14/04/17	14/06/17	03/07/17
5	7529	EP	Eletot	Rue de Saint Pierre poste "les Wagans"	03/02/17	04/04/17	27/04/17
CLE 6	CL		CLE de la région de Luneray				
6	5996		Longueil	route de Veules RD925	08/06/17	27/06/17	04/08/17
CLE 7	CPY		CLE de la région de Pavilly - Yerville				
7	6702	EP	Bourdainville	rue henri duclos	06/02/17	23/05/17	07/06/17
CLE 9	CB		CLE de la région de Buchy				
9	5548	EP	Longuerue	Poste tour Fongueuse 76396P0003	04/04/17	25/04/17	05/05/17
9	6777		Héronchelles	Le Lémont	07/04/17	01/06/17	20/06/17
9	6778		Saint-Martin-Osmonville	Chemin de la Varenne Poste 76621P0012 Rte de Buchy	27/04/17	27/07/17	04/08/17
9	6782		Buchy	Route de la Fresnaye Poste Lot Rte de Sommery 76146P0004	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	6783	EP	Buchy	Bosc-Roger-sur-Buchy : Chemin des Oiseaux Poste La Fresnaye 76127P0020	27/03/17	19/04/17	02/05/17
CLE 10	CBLT		CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes				
10	7007		Auffay	rue de sainte catherine fil nu 4x22Cu 170ml	23/03/17	18/07/17	28/07/17
10	7224	EP	Le Catelier	Route de la voie romaine	06/04/17	27/06/17	04/08/17
10	7235	EP	Auffay	Rue du 8 mai 1945	22/06/17	11/08/17	31/08/17
10	7237	EP	Auffay	Rue Jean Macé	22/06/17	11/08/17	31/08/17
CLE 11	CD		CLE de la région Dieppoise				
CLE 12	CCIL		CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières				
12	4862	EP	Incheville	Poste "Diderot" / rue Pierre et Marie Curie 3ème Phase (Fils nus 273ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu)	13/04/17	16/05/17	13/06/17
12	4863	EP	Incheville	Poste "pierre et Marie Curie" / rue Pierre et Marie Curie 4ème Phase (Fils nus 260ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu)	13/04/17	16/05/17	13/06/17
12	5808	EP	Londinières	rue de Grainville, Fils nus (389ml 3x29+22²Cu)	11/05/17	29/05/17	21/06/17
12	6347		Saint-Martin-le-Gaillard	Rue Le Coudroy	01/06/17	29/08/17	11/09/17
12	7199	EP	Fresnoy-Folny	rue de Touffecal	14/04/17	11/09/17	20/09/17
12	7205		Saint-Pierre-en-Val	rue du Fresne - 2ème partie - poste "Cul froid"	25/01/17	19/07/17	07/08/17
12	7402	EP	Flocques	rue des écoles	13/04/17	09/05/17	
12	7569	EP	Touffreville-sur-Eu	hameau de Litteville, rue du Belvédère	07/07/17	19/07/17	31/07/17
CLE 13	CABN		CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel				
13	6252		Neuville-Ferrières	Hameau au bois des Prieux Dépose 450ml Fils nus 3x28+29² Cu	05/04/16	23/05/17	07/06/17
13	6266		Neuville-Ferrières	Hameau "les Monchaux" Dépose 822ml Fils nus 4x12² Cu	05/04/16	24/05/17	07/06/17
CLE 14	CPB		CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay				
14	5415		Gaillefontaine	Route d'Aumale (Poste Bataille)	09/02/17	18/04/17	28/04/17
14	5468	EP	Mauquenchy	route de Rouen	20/06/17	15/09/17	13/10/17
CLE 16	CPNO R		CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen				
total			total		-	-	-

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME EFFACEMENT [2017-19]

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com mune	Date de la convention	Date émission arrêté de subvention
CLE 1	CSM		CLE entre Seine et Manche				
1	1051	EP	Angerville-l'Orcher	Rue d'Auzouville	12/04/17	11/05/17	24/05/17
1	4959		Le Tilleul	impasse de Dunkerque	06/04/17	27/04/17	09/05/17
1	5587		Le Tilleul	rue de grosse Mare	16/06/17	26/06/17	06/07/17
1	5588		Le Tilleul	chemin du Bocage	16/06/17	26/06/17	06/07/17
1	6364	EP	Criquetot-l'Esneval	route de Turretot	31/08/17	04/09/17	18/09/17
1	6386	EP	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 1ère partie	28/09/17	13/10/17	
1	6388	EP	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 2ème partie	28/09/17	13/10/17	
1	6829		Le Tilleul	R.D.940 route du Havre	06/04/17	27/04/17	09/05/17
1	6831		Le Tilleul	Impasse du Cigare	25/09/17	27/04/17 13/10/17	09/05/17
1	6896	EP	Hermeville	lotissement la côte du Moulin	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	6903	EP	Bordeaux-Saint-Clair	route d'Epivent	21/06/17	26/06/17	04/07/17
1	6904	EP	Bordeaux-Saint-Clair	route du Clair Matin	21/06/17	26/06/17	04/07/17
1	6909	EP	Villainville	route d'Etretat R.D.39 entre rue de la Ferme et rue de la Forge	07/04/17	19/04/17	02/05/17
1	6949	EP	Manéglise	hameau des Mares, route du Mouchy	29/05/17	12/06/17	19/06/17
1	7018	EP	Saint-Jouin-Bruneval	rue Charles Chauveau	06/04/17	09/05/17	31/05/17
1	7048		Saint-Vigor-d'Ymonville	chemin du Ruetet	21/03/17	04/04/17	21/04/17
1	7049		Saint-Vigor-d'Ymonville	route de Saint Jean d'Abbetot	21/03/17	04/04/17	21/04/17
1	7363	EP	Notre-Dame-du-Bec	côte de l'Eglise	11/04/17	09/05/17	22/05/17
1	7374	EP	Sandouville	la Courte Côte / la Grande Côte R.D.80	13/04/17	27/06/17	05/07/17
1	7388	EP	Sandouville	chemin des Sources	13/04/17	27/06/17	05/07/17
1	7389	EP	Oudalle	chemin des Sources	18/04/17	18/05/17	31/05/17
1	7404	EP	Manéglise	hameau Branmaze	29/05/17	12/06/17	19/06/17
1	7412	EP	La Remuée	rue des Châtaigniers - sente piétonne vers aire de loisirs	13/06/17	03/08/17	31/08/17
1	7486	EP	Saint-Vincent-Cramesnil	Grand Rue, chemin du Haizel	07/04/17	22/05/17	07/06/17
1	7492		Le Tilleul	rue des Servains	16/06/17	26/06/17	06/07/17
1	7610	EP	Saint-Vigor-d'Ymonville	route de Secqueville, hameau de Secqueville	26/06/17	03/07/17	17/07/17
1	7652	EP	Beaurepaire	route de Gonnevillle R.D.32 (lié au renforcement 6088)	12/06/17	14/06/17	26/06/17
1	7741		Le Tilleul	rue du Presbytère/rue du Parlement	16/06/17	26/06/17	06/07/17
1	7749	EP	Saint-Vigor-d'Ymonville	chemin des Hêtres	26/06/17	03/07/17	17/07/17
1	7750	EP	Notre-Dame-du-Bec	route de la Lézarde	24/07/17	01/09/17	11/09/17
1	7823		Rolleville	route de Notre Dame du bec x rue maréchal Foch RD32	07/09/17	27/09/17	17/10/17
CLE 2	CFG		CLE de la région de Fécamp - Goderville				
2	5324	EP	Yport	Rue Hottière et rue aux Justes	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	5964	EP	Goderville	Rue de la Chênaie et rue Jean Prevost	20/04/17	15/05/17	24/05/17
2	6671	EP	Fécamp - non-adhérente - conv MO du 19/07/2017	route du Havre (lié dossier 5583 prog 2016)	10/04/17	19/07/17	-
2	6724		Saint-Léonard	Impasse des Marettes et Route d'Yport (RD211).	30/03/17	25/04/17	09/05/17
2	7339	EP	Gonfreville-Caillet	Route du Vieux Moulin et Impasse Bosquet	04/04/17	26/09/17	
2	7405	EP	Froberville	Allée des Violettes	06/04/17	15/05/17	24/05/17
2	7571	EP	Bretteville-du-Grand-Caux	Route de Chaumont - Lotissement Place Tous Vents	03/07/17	20/07/17	04/09/17
2	7663		Bec-de-Mortagne	Route de la Vallée - RD28	02/06/17	26/06/17	04/07/17
CLE 3	CPC		CLE du Pays de Caux				

CLE	N° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	Date émission arrêté de subvention
3	5852	EP	Terres-de-Caux	Bermonville - rue du calvaire	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	6454	EP	Valliquerville	grande rue	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	6455	EP	Valliquerville	rue de l'église	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6456	EP	Valliquerville	rue du cimetiere	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6457	EP	Valliquerville	rue du puits	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6606	EP	Veauville-lès-Baons	route de la prairie	06/04/17	17/05/17	13/06/17
3	6607	EP	Veauville-lès-Baons	impasse angelina	06/04/17	18/05/17	13/06/17
3	6639		Normanville - CCCA	rue du gaquerel	05/07/17	21/07/17	07/08/17
3	6871	EP	Trémauville	rue du faux buisson et rue de la mairie	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6873	EP	Trémauville	rue d equimbosc	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6976	EP	Saint-Laurent-en-Caux	Route de Doudeville RD 149 conjoint à Reuville	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	6977	EP	Reuville	route de doudeville RD 149 conjoint à saint laurent en caux	03/03/17	18/04/17	26/04/17
3	7097	EP	Terres-de-Caux	Ricarville - rue du carreau	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	7129	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des vallons complément du renfo	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	7110	EP	Autretot	rue des tisserand	06/04/17	01/08/17	21/08/17
3	7182	EP	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue de la petite croix phase 3	26/06/17	05/07/17	17/07/17
3	7231	EP	Auzebosc	rue du calvaire phase 2	03/03/17	18/04/17	28/04/17
3	7232	EP	Touffreville-la-Corbeline	route du val au cesne partie 3	14/03/17	18/04/17	25/04/17
3	7305		Valliquerville	RD 6015 le Maulny	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	7395	EP	Saint-Laurent-en-Caux	lotissement les tilleuls	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	7591	EP	Cleuville - CCCA	Rue de l'Eglise	05/07/17		
CLE 4	CCVS		CLE de Caux - Vallée de Seine				
4	5846		Petiville	Rue des 18 Acres/RD28 et Grande Rue/RD281.	06/04/17	26/04/17	09/05/17
4	5847	EP	Petiville	Route du Stade et RD28	06/04/17	26/04/17	09/05/17
4	6283	EP	Trouville-Alliquerville	Route Départementale 40 et route de l'Ecole	02/03/17	18/04/17	09/05/17
4	6734	EP	Raffetot	Rue du Calvaire et Route de Yèbleron	10/02/17	18/04/17	02/05/17
4	6735	EP	Raffetot	Route de Yèbleron	10/02/17	18/04/17 25/07/17	02/05/17 08/08/17
4	6862	EP	Louvetot	Route de l'ancien moulin	17/02/17	18/04/17	09/05/17
4	6910	EP	Saint-Jean-de-la-Neuville	Route du Mont Criquet	16/03/17	15/06/17 09/10/17	23/06/17
4	6993	EP	Mélamare	rue du Tonnelier, rue des deux communes	15/03/17	18/04/17	03/05/17
4	7367	EP	Tancarville	Impasse de la Crique	14/04/17	17/05/17	23/06/17
4	7408		Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne, Rue du Château	29/06/17	11/09/17	25/09/17
4	7418		Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne - RD982 et Rue Saint-Amator	29/06/17	11/09/17	25/09/17
4	7631	EP	Arelaune-en-Seine	La Mailleraye sur Seine - Rue Pasteur, RD913 et Rue Pierre & Marie Curie.	10/04/17	11/05/17	01/06/17
CLE 5	CCAV		CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont				
5	5672	EP	Eletot	Rue des Wagands (Poste: Vallée)	03/02/17	04/04/17	27/04/17
5	6573	EP	Sasseville - CCCA	Route du sucre	14/12/16	21/07/17	16/10/17
5	6764	EP	Eletot	Rue des Wagands (Poste: Les Wagands)	03/02/17	04/04/17	27/04/17
5	7351	EP	Colleville	rue Cauchoise	03/02/17	04/04/17	30/05/17
5	7643	EP	Sassetot-le-Mauconduit	Route des Grandes Dalles Rue du Marché	11/04/17	02/05/17	
CLE 6	CL		CLE de la région de Luneray				
6	3328	EP	Auppegard	rue du stade	01/12/16	26/04/17	05/05/17
6	4290	EP	Thil-Manneville	rue de la forge	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	6627	EP	Thil-Manneville	Rue du champs des oiseaux	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	6934	EP	Longueil	Rue de la mer	16/02/17	25/04/17	05/05/17
6	7692	EP	Luneray	Rue des alliés	18/05/17		
6	7853	EP	Bacqueville-en-Caux	rue du Bouloir	11/09/17	29/09/17	

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la conven-tion	Date émission arrêté de subvention
CLE 7	CPY		CLE de la région de Pavilly - Yerville				
7	3978	EP	Vibeuf	Rue de la Mare des Champs - Phase 3	12/04/17	17/05/17	06/07/17
7	6379	EP	Carville-la-Folletière	rue de Riville	13/09/17	29/09/17	
7	6609		Saint-Martin-de-l'If	Betteville - route de la Caillouerie	29/08/17	27/09/17	
7	6722	EP	Vibeuf	Rue des Moissons et rue de l'Épicerie	02/02/17	23/05/17	13/06/17
7	7184	EP	Ancretiéville-Saint-Victor	la crevonnerie phase 1	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7185	EP	Ancretiéville-Saint-Victor	la crevonnerie phase 2	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7419		Butot	ferme Capron phase 2	10/10/17		
7	7539	EP	Etoutteville	impasse de la patte d'oie	06/04/17	03/05/17	10/05/17
CLE 9	CB		CLE de la région de Buchy				
9	2307	EP	Grainville-sur-Ry	Rue de la Mare Chanceuse (Fin)	10/04/17	23/05/17	27/06/17
9	2308	EP	Grainville-sur-Ry	Rue de l'Ecole	10/04/17	23/05/17	27/06/17
9	3179		Ry	Route de Martinville	29/03/17	18/04/17	31/05/17
9	3989	EP	Ernemont-sur-Buchy	Rue du bus avec Sainte Croix	04/07/17	21/09/17	02/10/17
9	4309	EP	Martainville-Épreville	N31 entre giratoire et Mairie (esquisse)	14/03/17	07/07/17	08/08/17
9	5524	EP	Vieux-Manoir	Rue de Saint Aubin (phase 1)	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	5527	EP	Vieux-Manoir	Route de St Aubin (phase 2)	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	6284	EP	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye (1ère partie)	27/03/17	05/04/17	19/06/17
9	6305	EP	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye (2ème partie)	27/03/17	05/04/17	
9	6842	EP	Rocquemont	Grande Rue	30/03/17	18/04/17	27/04/17
9	6856	EP	Pierreval	Route de Bierville (phase 2)	06/04/17	28/04/17	05/05/17
9	6858	EP	Pierreval	Route de Bierville (phase 3)	06/04/17	28/04/17	05/05/17
9	7008	EP	Buchy	Avenue des Canadiens	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	7027	EP	Grainville-sur-Ry	Rues de l'Église et des Prairies	10/04/17	23/05/17	27/06/17
9	7352	EP	Sommery	Rue de l'abbé Cochet et rue Principale	11/04/17	27/04/17	09/05/17
9	7527	EP	Mesnil-Raoul	Impasse du Val aux Prêtres et route de Paris	08/03/17	18/04/17	02/05/17
9	7672		Pierreval	route de Morgny	03/07/17	25/07/17	22/08/17
9	7808	EP	Sainte-Croix-sur-Buchy	Rue du Bus avec Ernemont	19/06/17	07/08/17	22/08/17
CLE 10	CBLT		CLE de la région de Belleencombre - Longueville - Tôtes				
10	5895	EP	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (1ère partie)	12/07/17	13/09/17	
10	5896	EP	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (2ème partie)	12/07/17	13/09/17	
10	5897	EP	Le Bois-Robert	rue des Fleurs	12/07/17	13/09/17	
10	6614	EP	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (3ème partie)	12/07/17	13/09/17	
10	6616	EP	Dénestanville	Rue des cyclamens	22/06/17	25/04/17	11/05/17
10	6617	EP	Dénestanville	Rue des myosotis	22/06/17	25/04/17	11/05/17
10	6916	EP	Dénestanville	Impasse de la forêt	22/06/17	25/04/17	11/05/17
10	7686	EP	Dénestanville	Impasse des Aubépines	22/06/17	04/07/17	04/08/17
10	6989		Beauval-en-Caux	route du Tortillard	14/03/17	28/03/17	21/04/17
10	7194		Varneville-Bretteville	Rue des randonneurs	27/03/17	14/06/17	06/07/17
10	7197	EP	Varneville-Bretteville	Route du camp romain	27/03/17	14/06/17	
10	7306	EP	Belmesnil	Rue du dernier sou	11/08/17	29/08/17	26/09/17
10	7320	EP	Saint-Crespin	Route de la scie	23/02/17	26/04/17	18/05/17
10	7327	EP	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (1ère partie)	19/09/17	26/09/17	17/10/17
10	7328	EP	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (2ème partie)	19/09/17	28/09/17	
10	7329	EP	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (3ème partie)	19/09/17	28/09/17	
10	7364	EP	Vassonville	Route de la scie / chemin de l'église	10/04/17	27/04/17	18/05/17
10	7686	EP	Dénestanville	Impasse des Aubépines	22/06/17	04/07/17	04/08/17
10	7688	EP	Dénestanville	Route des Bégonias	22/06/17	04/07/17	04/08/17
10	7689	EP	Dénestanville	Route de Saint Martin	22/06/17	04/07/17	04/08/17
10	7758	EP	Vassonville	route de la Scie / impasse de la Hêtraie	19/06/17	04/07/17	11/08/17
10	7773	EP	Gueutteville	rue des Hauts Fossés	02/09/17	06/09/17	26/09/17
10	7774	EP	Gueutteville	rue Val aux Crocs	02/09/17	06/09/17	26/09/17
10	7775	EP	Gueutteville	rue de la Prudence/route des Bosquets	02/09/17	06/09/17	26/09/17
10	7911		La Chaussée	impasse de la forêt avec Dénestanville	05/10/17	17/10/17	
CLE 11	CD		CLE de la région Dieppoise				
11	4404	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	Impasse de La Chapelle	06/07/17	17/08/17	19/09/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	Date émission arrêté de subvention	
11	6026	EP	Petit-Caux	TOURVILLE LA CHAPELLE - Route de Brunville	04/04/17	04/05/17	16/05/17	
11	6178	EP	Notre-Dame-d'Aliermont	Grande Rue	30/06/17	17/08/17	29/08/17	
11	6610	EP	Petit-Caux	BIVILLE SUR MER - chemin de Guilmécourt	04/04/17	04/05/17		
11	6826	EP	Varengeville-sur-Mer	Chemin des 2 Gorges	03/02/17	28/04/17		
11	6874	EP	Hautot-sur-Mer	Rue du Cabaret	20/03/17	24/04/17	20/06/17	
11	7107	EP	Rouxmesnil-Bouteilles	Chemin des Aubépines	03/04/17	07/08/17	21/08/17	
11	7940	EP	Saint-Aubin-sur-Scie	chemin Guy de Maupassant	24/08/17	19/09/17	09/10/17	
CLE 12	CCIL		CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières					
12	3556	EP	Touffreville-sur-Eu	hameau de Litteville	07/07/17	04/09/17		
12	3558	EP	Saint-Pierre-en-Val	rue du Fresne (partie haute : poste "Le Fresne" et poste "Orme Jovelin")	10/04/17	19/07/17	07/08/17	
12	6460	EP	Monchy-sur-Eu	rue Pasteur 4ème partie	10/04/17	19/07/17	31/07/17	
12	7581	EP	Fresnoy-Folny	rue du Tréport	14/04/17	11/09/17	20/09/17	
12	7582	EP	Fresnoy-Folny	route de la Londe	14/04/17	11/09/17		
12	7635	EP	Etalondes	rue de la Plaine Saint Martin	08/06/17	03/07/17	08/08/17	
12	7699	EP	Incheville	lotissement Ronsard	13/04/17	16/05/17	13/06/17	
CLE 13	CABN		CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel					
13	2326	EP	Nesle-Normandeuse	Rue du Centre et rue du Cimetière (partie haute)	31/01/17	19/06/17	08/08/17	
13	4705	EP	Saint-Germain-sur-Eaulne	Lotissement Jacques Cazaux	10/04/17 22/05/17	25/04/17 29/05/17	03/05/17 30/06/17	
13	5145	EP	Mesnières-en-Bray	rue du Pontier Blond 2ème partie (sur 250ml)	06/04/17	02/05/17	30/05/17	
13	6256	EP	Quièvre-court	route de Neufchâtel et route d'Esclavellès	12/04/17	11/05/17	31/05/17	
13	7384	EP	Aubéguimont	rue Centrale (1ère partie)	05/07/17	10/07/17		
13	7526	EP	Foucarmont	route de Blangy	15/06/17			
CLE 14	CPB		CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay					
14	4706	EP	Le Mesnil-Lieubray	Rue de l'Eglise	01/12/16	18/04/17		
CLE 16	CPNO R		CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen					
16	3071	EP	Saint-Germain-sous-Cailly	Route de Bracquetuit (2ème partie)	11/04/17	04/05/17	30/05/17	
16	5551	EP	Villers-Écalles	Rue Gadeau de Kerville	06/04/17	19/09/17	02/10/17	
16	5778	EP	Authieux-Ratiéville	Rue du Mont Cauvaire (partie 1/2)	27/03/17	20/04/17	20/04/17	
16	5977	EP	Montigny	Allée de La Chaupière	13/03/17	28/04/17	01/06/17	
16	6485	EP	Villers-Écalles	Rue Émile Eliot	06/04/17			
16	6844	EP	Saint-Jean-du-Cardonnay	Route du Cadran Poste Château d'Eau	09/03/17	28/04/17	22/05/17	
16	6845	EP	Saint-Jean-du-Cardonnay	Route du Cadran Poste "Cadran"	09/03/17	01/06/17	25/07/17	
16	6891	EP	Anceaumeville	Chemin des Granges Partie 1	28/02/17	25/04/17	25/07/17	
16	6894	EP	Eslettes	Hameau de la Saussaye	09/02/17	28/04/17	29/05/17	
16	7252	EP	Quincampoix	Rue Maurice Ducatel	11/04/17	27/04/17	09/05/17	
16	7624	EP	La Houssaye-Béranger	Route du camp romain (lié à la commune de Varneville Bretteville)	13/04/17			
16	7697	EP	La Vaupalière	rue du Haut de l'Ouraille partie 2	17/05/17	17/08/17		

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME EXTENSION [2017-19]

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
CLE 1	CSM		CLE entre Seine et Manche				
1	7135		Saint-Jouin-Bruneval	parking plage -horodateur camping-car	28/09/17	13/10/17	
1	7136		Saint-Jouin-Bruneval	avenue Lord Mounbatten - aire de camping-car	06/04/17	09/05/17	31/05/17
1	7629		La Remuée	rue des Grives, chemin rural - ateliers communaux	13/06/17	03/08/17	31/08/17
1	7785		Etretat	terrasse Monet - borne plage	04/09/17	18/09/17	09/10/17
1	7786		Etretat	terrasse Monet - borne électrique - alimentations cabestans	04/09/17	18/09/17	09/10/17
CLE 2	CFG		CLE de la région de Fécamp - Goderville				
2	4073	EP	Bretteville-du-Grand-Caux	lotissement la chaussée	03/07/17	20/07/17	04/09/17
2	6933	EP	Gonfreville-Caillet	route de Saint-Maclou RD 75	29/09/17		
2	7478		Bretteville-du-Grand-Caux	Place de l'Eglise (Borne de Marché)	29/05/17	08/09/17	28/09/17
CLE 3	CPC		CLE du Pays de Caux				
3	6898	EP	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue du clos du moulin futur lotissement	16/03/17	14/06/17	23/06/17
CLE 4	CLE de Caux - Vallée de Seine						
CLE 5	CCAV		CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont				
5	7455	EP	Ourville-en-Caux - CCCA	Place Jean Lepicard "Halle commerciale"	05/07/17	21/07/17	07/08/17
CLE 6	CL		CLE de la région de Luneray				
6	6652	EP	Luneray	Zone artisanale de Luneray	18/05/17	14/04/17	23/04/17
6	7163		Quilberville	Rue du vieux puits	13/12/16	28/04/17	01/06/17
CLE 7	CPY		CLE de la région de Pavilly - Yerville				
CLE 9	CB		CLE de la région de Buchy				
CLE 10	CBLT		CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes				
10	6171	EP	Auffay	Extension rue du vieux château 11 logements collectifs + 2 cabinets médicaux	23/03/17	05/04/17	21/04/17
10	7667		Longueville-sur-Scie	Borne marché - place de la mairie	13/04/17	17/08/17	30/08/17
CLE 11	CD		CLE de la région Dieppoise				
11	7043		Hautot-sur-Mer	Place des pêcheurs	20/03/17	01/06/17	20/06/17
11	7543		Envermeu	borné foraine - par du Courtillier	06/03/17	24/03/17	22/05/17
CLE 12	CCIL		CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières				
12	4805	EP	Touffreville-sur-Eu	Extension 7 parcelles, hameau de Litteville	07/07/17	19/07/17	31/07/17
12	6550	EP	Flocques	rue des Ecoles	13/04/17	09/05/17	
12	6810	EP	Criel-sur-Mer	camping municipal 2ème partie	08/12/16	19/07/17	07/08/17
12	7573		Criel-sur-Mer	Criel plage - frond de mer	16/06/17	11/09/17	06/10/17
CLE 13	CAB N		CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel				
13	6991	EP	Rieux	rue Belle Epine	19/04/17	23/05/17	09/06/17
13	7255		Mortemer	rue du Lavoir	10/03/17	18/04/17	03/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
13	7256		Mortemer	route de l'Eaulne	10/03/17	18/04/17	03/05/17
13	7261	EP	Criquiers	Chemin des moines	06/04/17	29/06/17	08/08/17
13	7373		Campneuseville	route Neuve - Place de l'Eglise	07/04/17	28/04/17	06/06/17
13	7645		Bazinval	rue de la Forêt derrière Mairie/Ecole	28/09/17		
13	7651		Saint-Riquier-en-Rivière	Route de Criel - terrain salle des fêtes	07/04/17	11/05/17	30/05/17
CLE 14	CPB		CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay				
14	6641	EP	Ferrières-en-Bray	Lots. Route de Songeons	23/05/17	02/06/17	02/06/17
CLE 16	CPN OR		CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen				
16	6397		Quincampoix	Lotissement Séminor - 40 logements sociaux	15/03/17	29/06/17	
16	7270		Clères	Parc Animalier	26/04/17	11/05/17	29/05/17

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC [2017-19]

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
CLE 1	CSM		CLE entre Seine et Manche				
1	1051	Eff	Angerville-l'Orcher	rue d'Auzouville	12/04/17	11/05/17	24/05/17
1	4370		Saint-Martin-du-Manoir	Hameau d'Enéaumare	01/06/17	14/06/17	03/07/17
1	5132		Saint-Laurent-de-Brévedent	rue de la plaine	30/03/17	19/04/17	03/05/17
1	5537		La Poterie-Cap-d'Antifer	route de la Plaine, route du Phare	21/09/17	19/10/17	
1	6059		Etainhus	route Saint-Jacques - RD 234	29/05/17	17/07/17	27/07/17
1	6364	Eff	Criquetot-l'Esneval	route de Turretot	31/08/17	04/09/17	18/09/17
1	6386	Eff	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 1ère partie	28/09/17	13/10/17	
1	6388	Eff	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas 2ème partie	28/09/17	13/10/17	
1	6594		Turretot	sente des Roseaux (lotissement)	02/10/17	13/10/17	
1	6833		Cauville-sur-Mer	R.D.940 Emmaüs	07/03/17	04/04/17	18/04/17
1	6869		Cauville-sur-Mer	R.D.940 impasse lieu-dit "Versailles" à la rue de Versailles	07/03/17	04/04/17	18/04/17
1	6870		Cauville-sur-Mer	2/4 rue de Briquemare - armoire EP	07/03/17	04/04/17	18/04/17
1	6896	Eff	Hermeville	lotissement la côte du Moulin	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	6899		La Cerlangue	route de Tancarville R.D.39 - hameau de la Forge	04/04/17	24/04/17	02/05/17
1	6901		La Cerlangue	route de Tancarville R.D.39- Maison Familiale et Rurale	04/04/17	24/04/17	02/05/17
1	6902		La Cerlangue	hameau de la Morinerie	04/04/17	24/04/17	02/05/17
1	6903	Eff	Bordeaux-Saint-Clair	route d'Epivent	21/06/17	26/06/17	04/07/17
1	6904	Eff	Bordeaux-Saint-Clair	route du Clair Matin	21/06/17	26/06/17	04/07/17
1	6906		Bordeaux-Saint-Clair	route du Clair Matin	21/06/17	26/06/17	04/07/17
1	6907		Rolleville	rue Abbé Maze - parking salle polyvalente	02/03/17	04/04/17	09/05/17
1	6908	Renfo	Villainville	route d'Etretat R.D.39 entre rte de Pierrefiques et rue de la Ferme	07/04/17	19/04/17	02/05/17
1	6909	Eff	Villainville	route d'Etretat R.D.39 entre rue de la Ferme et rue de la Forge	07/04/17	19/04/17	02/05/17
1	6917		Hermeville	R.D.125 X rue des Cordiers	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	6949	Eff	Manéglise	hameau des Mares, route du Mouchy	29/05/17	12/06/17	19/06/17
1	6950		Manéglise	rue du Général de Gaulle 2ème tranche	03/04/17	05/04/17	27/04/17
1	6999		Saint-Jouin-Bruneval	rue des Châtaigniers - lotissement du Parc	06/04/17	09/05/17	31/05/17
1	7000		Saint-Jouin-Bruneval	place du Major Général Frost	13/06/17	20/06/17	17/07/17
1	7018	Eff	Saint-Jouin-Bruneval	rue Charles Chauveau	06/04/17	09/05/17	31/05/17
1	7044		Epretot	R.D.6015 Abrisus	06/03/17	04/04/17	09/05/17
1	7114		Les Trois-Pierres	impasse hameau des Belles	24/04/17	22/05/17	27/07/17
1	7331		Sainneville	rue de la Mare Violette	10/04/17	24/04/17	31/05/17
1	7334		Gainneville	rue de la Gare	10/04/17	09/05/17	06/06/17
1	7349		Notre-Dame-du-Bec	côte de la Ferme Boivin	11/04/17	09/05/17	22/05/17
1	7354		Manneville	rue d'Estouteville - Stade	28/03/17	03/04/17	18/04/17
1	7356		Octeville-sur-Mer	avenue Michel Adam	31/05/17	20/06/17	03/07/17
1	7358		Octeville-sur-Mer	R.D.940 - rue Auguste Leconte	31/05/17	20/06/17	03/07/17
1	7359		Octeville-sur-Mer	route de Montvilliers / avenue Michel Adam - passage piétons	31/05/17	20/06/17	03/07/17
1	7360		Octeville-sur-Mer	rue Michel Morin	31/05/17	20/06/17	03/07/17
1	7362		Octeville-sur-Mer	R.D.940 Rond point du Pêcheur	31/05/17	20/06/17	03/07/17
1	7363	Eff	Notre-Dame-du-Bec	côte de l'Eglise	11/04/17	09/05/17	22/05/17
1	7365		Saint-Aubin-Routot	route Vieille Route de la Botte	04/04/17	02/05/17	16/05/17
1	7374	Eff	Sandouville	la Courte Côte / la Grande Côte R.D.80	13/04/17	27/06/17	05/07/17
1	7388	Eff	Sandouville	chemin des Sources	13/04/17	27/06/17	05/07/17
1	7389	Eff	Oudalle	chemin des Sources	18/04/17	18/05/17	31/05/17
1	7404	Eff	Manéglise	hameau Branmaze	29/05/17	12/06/17	19/06/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délab commune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
1	7412	Eff	La Remuée	rue des Châtaigniers - sente piétonne vers aire de loisirs	13/06/17	03/08/17	31/08/17
1	7414		La Remuée	aire de loisirs 1ère partie, allée piétonne traversante, rue des Grives	24/07/17	01/08/17	31/08/17
1	7458		Octeville-sur-Mer	rue Michel Adam x rue Michel Morin	31/05/17	20/06/17	03/07/17
1	7459		Octeville-sur-Mer	rue Michel Adam parking salle Michel Adam	31/05/17	20/06/17	03/07/17
1	7460		Angerville-l'Orcher	carrefour en Té DDR	DR	27/03/17	19/04/17 15/05/17
1	7463		Angerville-l'Orcher	giratoire RD 39 DDR	DR	27/03/17	19/04/17 15/05/17
1	7464		Angerville-l'Orcher	giratoire RD 52 DDR	DR	27/03/17	19/04/17 15/05/17
1	7467		Sandouville	rue de l'Eglise x rue de la Plaine - parc de jeux	13/04/17	27/06/17	05/07/17
1	7471		Sandouville	chemin du Haut Vent	13/04/17	27/06/17	05/07/17
1	7479		Saint-Vincent-Cramesnil	rue de la Cure	07/04/17	22/05/17	07/06/17
1	7480		Saint-Vincent-Cramesnil	la Chesnaie	07/04/17	22/05/17	07/06/17
1	7481		Saint-Vincent-Cramesnil	route de Sandouville R.D.80	07/04/17	22/05/17	07/06/17
1	7486	Eff	Saint-Vincent-Cramesnil	Grand Rue, chemin du Haizel	07/04/17	22/05/17	07/06/17
1	7489		Saint-Martin-du-Manoir	lotissement la Closerie	13/04/17	18/05/17	19/06/17
1	7490		Saint-Martin-du-Manoir	allée des Terrasses	13/04/17	18/05/17	19/06/17
1	7506		Cauville-sur-Mer	route de Montvilliers	11/07/17	28/07/17	31/08/17
1	7508		Heuqueville	rue du Manoir, impasse du Petit Clos	08/06/17	14/06/17	21/06/17
1	7509		Heuqueville	R.D. 111 route de Mannevillette	08/06/17	14/06/17	21/06/17
1	7512		Criquetot-l'Esneval	route de Mondeville	01/06/17	12/06/17	19/06/17
1	7513		Criquetot-l'Esneval	parking de l'île	01/06/17	12/06/17	19/06/17
1	7514		Criquetot-l'Esneval	route de Vergetot	01/06/17	12/06/17	19/06/17
1	7522		Octeville-sur-Mer	DR - RD 940 carrefour de la chicane du Fond du Val	06/12/16	19/05/17	
1	7610	Eff	Saint-Vigor-d'Ymonville	route de Secqueville, hameau de Secqueville	26/06/17	03/07/17	17/07/17
1	7652	Eff	Beaurepaire	route de Gonnevillle R.D.32 (lié au renforcement 6088	12/06/17	14/06/17	26/06/17
1	7673		Sandouville	route des Falaises RD 982 - la Grande Côte RD 80	31/08/17	11/09/17	18/09/17
1	7687		Epouville	rue du Commerce	03/10/17	19/10/17	
1	7690		Saint-Martin-du-Manoir	route de la Cayenne	13/04/17	18/05/17	19/06/17
1	7691		Sandouville	rue du Carouge - 2ème partie	31/08/17	11/09/17	18/09/17
1	7714		Gainneville	ZA Clos des perdrix	06/07/17	25/07/17	31/08/17
1	7734		Saint-Gilles-de-la-Neuville	carrefour giratoire RD80 x RD234	27/06/17	20/07/17	31/07/17
1	7739		Criquetot-l'Esneval	rue de Mindeville - 2ème partie	01/06/17	12/06/17	19/06/17
1	7749	Eff	Saint-Vigor-d'Ymonville	chemin des Hêtres	26/06/17		
1	7750	Eff	Notre-Dame-du-Bec	route de la Lézarde	24/07/17	01/09/17	11/09/17
1	7783		Etretat	rue Isabey - cour Pouchet	04/09/17	18/09/17	09/10/17
1	7784		Etretat	rue Dorus - cour Dorus	04/09/17	18/09/17	09/10/17
1	7805		Oudalle	route des Falaises RD 982, la Grande Côte RD 80	03/08/17	01/09/17	11/09/17
CLE 2	CFG		CLE de la région de Fécamp - Goderville				
2	4073	Ext	Bretteville-du-Grand-Caux	lotissement la chaussée	03/07/17	20/07/17	04/09/17
2	5324	Eff	Yport	Rue Hottière et rue aux Justes	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	5964	Eff	Goderville	Rue de la Chênaie et rue Jean Prevost	20/04/17	15/05/17	24/05/17
2	6671	Eff	Fécamp - non-adhérente - conv MO du 19/07/2017	route du Havre (lié dossier 5583 prog 2016)	10/04/17	19/07/17	-
2	6737		Saint-Maclou-la-Brière	Route de Yébleron (Eclairage de l'Eglise)	23/05/17	09/06/17	20/06/17
2	6913		Gonfreville-Caillet	Route de Bréauté, RD452	13/01/17	18/04/17	26/04/17
2	6933	Ext	Gonfreville-Caillet	route de Saint-Maclou RD 75	29/09/17		
2	6957		Saussezemare-en-Caux	Route d'Ecraiville - RD68	11/05/17	23/05/17	12/06/17
2	6967	Renfo	Froberville	Allée des Violettes & des Jonquilles	06/04/17	12/06/17	23/06/17
2	6973		Yport	rue Emmanuel Foy et rue Eugène Ebran	12/04/17	25/04/17	03/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
2	7013		Maniquerville	Rue Thiboutot, rue de l'Ancienne Ecole, Allée de la Voie Romaine ...	12/06/17	25/07/17	31/07/17
2	7085		Maniquerville	Place de la Mairie et Rue Thiboutot	12/06/17	25/07/17	29/07/17
2	7132		Grainville-Ymauville	Rue du Bocage et au carrefour de la route de Valmont, RD10.	09/03/17	25/04/17	
2	7133		Yport	Chemin de la mare aux loups	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	7140		Yport	Rue de la Belle Etoile (Résidence)	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	7141		Yport	Rue Gorgeu, rue Metzinger, Rue Jean Hélie, rue Hottières "Haute", Avenue Marguerite et Rue Casimir Vatinel.	12/04/17	25/04/17	03/05/17
2	7143		Saint-Sauveur-d'Émalleville	Rue du Presbytère et rue des Pommiers	11/04/17	22/05/17	12/06/17
2	7144		Saint-Sauveur-d'Émalleville	Lotissement le Bel Horizon	11/04/17	22/05/17	12/06/17
2	7145		Saint-Sauveur-d'Émalleville	Impasse des Glycines, Rue des Acacias et Impasse des Magnolias	11/04/17	22/05/17	12/06/17
2	7156		Angerville-Bailleul	Chemin de l'Eglise, Poste Eglise	15/03/17	25/04/17	16/05/17
2	7161		Goderville	Rue Georges Brâque, Rue Raoul Dufy et Rue Auguste Renoir.	20/04/17	15/05/17	24/05/17
2	7186		Manneville-la-Goupil	Route Guy de Maupassant - RD10	07/04/17	11/05/17	30/05/17
2	7339	Eff	Gonfreville-Caillet	Route du Vieux Moulin et Impasse Bosquet	04/04/17	26/09/17	11/10/17
2	7405	Eff	Froberville	Allée des Violettes	06/04/17	15/05/17	24/05/17
2	7440		Tocqueville-les-Murs	Rue de l'Ancien Four	28/03/17	25/04/17	04/05/17
2	7571	Eff	Bretteville-du-Grand-Caux	Route de Chaumont - Lotissement Place Tous Vents	03/07/17	20/07/17	04/09/17
2	7664		Maniquerville	rue des Champs, allée des Glaneurs et lotissement Meneti Villa	12/06/17	25/07/17	31/07/17
2	7665		Maniquerville	rue Thiboutot (5 bois)	12/06/17	25/07/17	31/07/17
2	7761		Tocqueville-les-Murs	route de Grise et route du Mesnil Vasse	24/05/17	14/06/17	26/06/17
CLE 3	CPC		CLE du Pays de Caux				
3	4246	Renfo	Normanville - CCCA	Rue du Petit Jardin partie renforcement (fils nu 4x29 Cu)	05/07/17	21/07/17	07/08/17
3	5727	Renfo	Thiouville - CCCA	rue de l'église sur le trançon en fils nus 4x48 CU poste "thiouville"	05/07/17	21/07/17	07/08/17
3	5829		Amfreville-les-Champs	route de la fosse aux loups	07/04/17	04/05/17	15/05/17
3	5852	Eff	Terres-de-Caux	Bermonville - rue du calvaire	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	5859		Yébleron	résidence RPA	11/04/17	24/04/17	02/05/17
3	5860		Yébleron	lotissement les tilleuls	11/04/17	21/04/17	02/05/17
3	5861		Yébleron	route de bolleville	11/04/17	24/04/17	02/05/17
3	5893		Auzebosc	lotissement les tilleuls	03/03/17	10/04/17	28/04/17
3	5948	Renfo	Harcanville	route de la briqueterie 285ml 4x22cu	09/03/17	18/04/17	28/04/17
3	5955		Auzebosc	place de la mairie	03/03/17	10/04/17	28/04/17
3	6454	Eff	Valliquerville	grande rue	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	6455	Eff	Valliquerville	rue de l'église	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6456	Eff	Valliquerville	rue du cimetiere	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6457	Eff	Valliquerville	rue du puits	01/02/17	09/05/17	17/05/17
3	6593		Boudeville	rue du percheron	16/02/17	10/04/17	20/04/17
3	6595		Robertot	parking du cimetière rue de l'église	17/02/17	04/05/17	15/05/17
3	6606	Eff	Veauville-lès-Baons	route de la prairie	06/04/17	17/05/17	13/06/17
3	6607	Eff	Veauville-lès-Baons	impasse angelina	06/04/17	18/05/17	13/06/17
3	6619		Terres-de-Caux	Saint Pierre Lavis - impasse des haies	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	6638		Saint-Clair-sur-les-Monts	rue de l'église mairie	26/06/17	05/07/17	17/07/17
3	6865		Robertot	sente piétonne CD 131	17/02/17	04/05/17	15/05/17
3	6871	Eff	Trémauville	rue du faux buisson et rue de la mairie	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6873	Eff	Trémauville	rue d equimbosc	23/02/17	18/04/17	04/05/17
3	6898	Ext	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue du clos du moulin futur lotissement	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	6976	Eff	Saint-Laurent-en-Caux	Route de Doudeville RD 149 conjoint à Reuville	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	6977	Eff	Reuville	route de doudeville RD 149 conjoint a saint laurent en caux	03/03/17	18/04/17	26/04/17
3	7010	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des vallons	16/03/17	14/06/17	23/06/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
3	7011	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des jardins 4x19 Cu sur 140m	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	7012	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue du général de Gaulle 4x19 Cu 145ml	11/04/17	29/05/17	23/06/17
3	7025	renfo	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue de la libération 150 m de 4x19 cu	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	7097	Eff	Terres-de-Caux	Ricarville - rue du carreau	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	7108		Allouville-Bellefosse	parking public face à la mairie	07/02/17	10/04/17	25/04/17
3	7109		Allouville-Bellefosse	route de louvetot RD 33	08/07/17	15/09/17	09/10/17
3	7110	Eff	Autretot	rue des tisserand	06/04/17	01/08/17	21/08/17
3	7129	Eff	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des vallons complément du renfo	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	7172		Sainte-Marie-des-Champs	rue des mésanges sente piétonne	07/02/17	10/04/17 22/08/17	04/05/17
3	7173		Sainte-Marie-des-Champs	impasse perpendiculaire à la RD 6015	07/02/17	24/04/17	04/05/17
3	7177		Allouville-Bellefosse	rue Jacques Anquetil	06/12/16	20/02/17	13/03/17
3	7178		Harcenville	chemin des marronniers	09/03/17	19/04/17	28/04/17
3	7180		Saint-Clair-sur-les-Monts	stade de foot	28/03/17	05/07/17	17/07/17
3	7182	Eff	Saint-Clair-sur-les-Monts	rue de la petite croix phase 3	26/06/17	05/07/17	17/07/17
3	7198		Sainte-Marie-des-Champs	rue des brebis	07/02/17	10/04/17	04/05/17
3	7231	Eff	Auzebosc	rue du calvaire phase 2	03/03/17	18/04/17	28/04/17
3	7232	Eff	Touffreville-la-Corbeline	route du val au cesne partie 3	14/03/17	18/04/17	25/04/17
3	7249		Touffreville-la-Corbeline	rue et place de l'église	14/03/14	10/04/17	19/04/17
3	7250		Touffreville-la-Corbeline	route de rançon	14/03/14	10/04/17	19/04/17
3	7264		Doudeville	horloge Astro sur la commune	28/02/17	19/04/17	02/05/17
3	7265		Doudeville	remplacement des armoires EP	28/02/17	10/04/17	02/05/17
3	7294		Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue de la ferme et impasse	11/04/17	29/05/17	15/06/17
3	7295		Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue d'amiot	16/03/17	14/06/17	23/06/17
3	7380		Yvecrique	rue des écoles parking	07/04/17	11/05/17	22/05/17
3	7385		Valliquerville	rue du cimetière parking	22/03/17	09/05/17	17/05/17
3	7392	Renfo	Ecretteville-lès-Baons	rue du sabotier	16/06/17	03/07/17	
3	7393		Yvecrique	route de Bihorel	07/04/17	11/05/17	22/05/17
3	7395	Eff	Saint-Laurent-en-Caux	lotissement les tilleuls	24/02/17	18/04/17	26/04/17
3	7484		Etalleville	rue du château	22/05/17	14/06/17	
3	7488		Ecretteville-lès-Baons	rue du meunier pour impasse de gogny conjoint a hautot le vatois	10/03/17	10/04/17	24/04/17
3	7542		Allouville-Bellefosse	centre bourg armoire AL2	08/07/17	15/09/17	09/10/17
3	7545		Canville-les-Deux-Églises	Lotissement de la Ferme	23/03/17	18/07/17	27/07/17
3	7546		Canville-les-Deux-Églises	rue Gérard ducastel	23/03/17	18/07/17	27/07/17
3	7547		Canville-les-Deux-Églises	Containers rue Gérard Ducastel	23/03/17	18/07/17	27/07/17
3	7548		Canville-les-Deux-Églises	Rue Verte	23/03/17	17/07/17	27/07/17
3	7549		Canville-les-Deux-Églises	impasse de l'église	23/03/17	17/07/17	27/07/17
3	7550		Canville-les-Deux-Églises	route d'Autigny proche de la rue du sucre	23/03/17	17/07/17	27/07/17
3	7552		Canville-les-Deux-Églises	Route d'Autigny	23/03/17	17/07/17	27/07/17
3	7553		Canville-les-Deux-Églises	Route de Perelle	23/03/17	17/07/17	27/07/17
3	7554		Canville-les-Deux-Églises	Rue de Notre Dame	23/03/17	17/07/17	27/07/17
3	7555		Canville-les-Deux-Églises	Route du Sucre	23/03/17	17/07/17	27/07/17
3	7556		Canville-les-Deux-Églises	Route de Saint Laurent	23/03/17	17/07/17	27/07/17
3	7568		Doudeville	route de seltot	10/04/17	12/05/17	01/06/17
3	7591	Eff	Cleuville - CCCA	Rue de l'Eglise	05/07/17		
3	7862		Bois-Himont	lanternes SHP sur toute la commune	19/09/17		
3	7863		Allouville-Bellefosse	rue Jacques Anquetil pharmacie	08/07/17	15/09/17	09/10/17
3	7864		Allouville-Bellefosse	armoire AL5 les Ormes	05/09/17	13/10/17	
3	7865		Allouville-Bellefosse	armoire 1 le Bourg (rue Patenôte, résidence les bouleaux et chênes)	05/09/17	13/10/17	
3	7866		Allouville-Bellefosse	armoires 8 et 10 hameaux Aubermare et le Mesnil	05/09/17	13/10/17	
3	7886		Yvecrique	rue des Cerisiers l'étang	25/08/17	31/08/17	08/09/17
3	7889		Amfreville-les-Champs	route de yemanville armoire EP	15/09/17	16/10/17	

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com- mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
3	7995		Canville-les-Deux-Églises	remplacement du reste des lanternes SHP de l'armoire A	28/09/17	13/10/17	
3	7996		Canville-les-Deux-Églises	remplacement du reste des lanternes SHP des armoires B-C-D-E	28/09/17	13/10/17	
3	8022		Harcenville	recensement du patrimoine de la commune	03/10/17	16/10/17	
CLE 4	CCVS		CLE de Caux - Vallée de Seine				
4	5047		La Frénaye	Lotissement Plaine Becquet, Armoire I.	15/06/17	19/07/17	28/07/17
4	5847	Eff	Petiville	Route du Stade et RD28	06/04/17	26/04/17	09/05/17
4	6045		Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue de la Taille et impasse du Mont Hulé	13/03/17	19/04/17	02/05/17
4	6047		Saint-Nicolas-de-la-Taille	salle polyvalente - voie Grout	10/04/17	26/04/17	04/05/17
4	6283	Eff	Trouville-Alliquerville	Route Départementale 40 et route de l'Ecole	02/03/17	18/04/17	09/05/17
4	6621		La Trinité-du-Mont	Rue de la Réserve, partie 2.	23/03/17	12/04/17	02/05/17
4	6630		Vatteville-la-Rue	336 rue d'Areleane, Auberge rue des Monts et 1318 la Rue.	16/09/16	04/05/17	17/05/17
4	6734	Eff	Raffetot	Rue du Calvaire et Route de Yèbleron	10/02/17	18/04/17	02/05/17
4	6735	Eff	Raffetot	Route de Yèbleron	10/02/17	18/04/17 25/07/17	02/05/17 08/08/17
4	6862	Eff	Louvetot	Route de l'ancien moulin	17/02/17	18/04/17	09/05/17
4	6866		Saint-Nicolas-de-la-Haie	Rue de l'Eglise, Haute rue et rue de la Groudière	08/06/17	03/07/17	24/07/17
4	6910	Eff	Saint-Jean-de-la-Neuville	Route du Mont Criquet	16/03/17	15/06/17 09/10/17	23/06/17
4	6993	Eff	Mélamare	rue du Tonneller, rue des deux communes	15/03/17	18/04/17	03/05/17
4	6994		Mélamare	rue des Potiers - aménagement des abords de la Mairie	15/03/17	18/04/17	02/05/17
4	7030		Anquetierville	Route de la Cavée, espace public de la salle polyvalente.	10/02/17	10/04/17	26/04/17
4	7200		Saint-Jean-de-Folleville	RD982, de la rue des Sources à la côte de Radicatel	13/04/17	02/05/17	01/06/17
4	7201		Saint-Jean-de-Folleville - Département DDR	Chicane Ouest, RD982 (Aménagement Départemental)	13/10/16	10/07/17	16/08/17
4	7338		Mélamare	rue des Potiers - parking Mairie	15/03/17	18/04/17	02/05/17
4	7366		Tancarville	route du Havre R.D.982	14/04/17	17/05/17	23/06/17
4	7367	Eff	Tancarville	impasse de la Crique	14/04/17	17/05/17	23/06/17
4	7423		Saint-Nicolas-de-la-Taille	Grande rue R.D.17 1ère phase (ch. des fleurs à rue Beaufiles)	13/03/17	19/04/17	02/05/17
4	7424		Saint-Nicolas-de-la-Taille	Grande rue R.D.17 2ème phase (rue Beaufiles à Grand Trait)	10/04/17	21/04/17	04/05/17
4	7425		Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue Beaufiles	13/03/17	19/04/17	02/05/17
4	7446		Port-Jérôme-sur-Seine	Touffreville-la-Cable, Rue des Frênes	29/06/17	11/09/17	25/09/17
4	7447		Port-Jérôme-sur-Seine	Touffreville-la-Cable, Rue du Relais et Impasse des Charmes (Horloge Armoire)	29/06/17	11/09/17	25/09/17
4	7562	Renfo	Bernières	Rue du Quesnay et rue du Médan	26/06/17		
4	7631	Eff	Areleane-en-Seine	La Mailleraye sur Seine - Rue Pasteur, RD913 et Rue Pierre & Marie Curie.	10/04/17	11/05/17	01/06/17
4	7806		Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne, Rue de la Forge (Horloge Astro)	29/06/17	11/09/17	19/09/17
CLE 5	CCAV		CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont				
5	5671		Limpville	La Ruelle	24/03/17	04/04/17	03/05/17
5	5672	Eff	Eletot	Rue des Wagands (Poste: Vallée)	03/02/17	04/04/17	27/04/17
5	6232	Renfo	Saint-Vaast-Dieppedalle - CCCA	Rue du Colombier	14/12/16	04/04/17	
5	6573	Eff	Sasseville - CCCA	Route du sucre	14/12/16	21/07/17	16/10/17
5	6608		Sasseville - CCCA	Rue de la sucrerie	14/12/16	21/07/17	07/08/17
5	6748	Renfo	Saint-Martin-aux-Buneaux - CCCA	Rue de Vinchnigny poste "Château d'eau"	05/07/17	21/07/17	07/08/17
5	6764	Eff	Eletot	Rue des Wagands (Poste: Les Wagands)	03/02/17	04/04/17	27/04/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délab com-mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
5	6765	Renfo	Colleville	rue Cauchoise Poste CITE SUCRERIE	03/02/17	04/04/17	30/05/17
5	6766	Renfo	Theuville-aux-Maillots	rue du Château d'eau	04/02/17	04/04/17	31/07/17
5	6772	Renfo	Sassetot-le-Mauconduit	rue Elisabeth d'Autriche et rue de la mairie	11/04/17	02/05/17	
5	6773	Renfo	Sassetot-le-Mauconduit	rue André Fiquet	14/06/17	19/07/17	
5	6944		Saint-Pierre-en-Port	Allée des Epincelles	13/02/17	04/04/17	27/04/17
5	6945		Saint-Pierre-en-Port	Rue de la Mairie	13/02/17	04/04/17	
5	6947		Limpiville	Rue de l'église entrée école	24/03/17	04/04/17	03/05/17
5	7002		Contremoulins	Route de la Gillotière	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7003		Contremoulins	Impasse des Chevreuils	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7004		Contremoulins	Rue du Bel Event et Route de l'Eglise	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7005		Contremoulins	Chemin des Houx	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7006		Contremoulins	Rue du Bel Event Remplacement Armoire EP et dépose de projecteur	22/02/17	04/04/17	02/05/17
5	7066		Vittefleury - CCCA	Rue de la Couture	05/07/17	21/07/17	07/08/17
5	7351	Eff	Colleville	rue Cauchoise	03/02/17	04/04/17	30/05/17
5	7455	Ext	Ourville-en-Caux - CCCA	Place Jean Lepicard "Halle commerciale"	05/07/17	21/07/17	07/08/17
5	7529	Renfo	Eletot	Rue de Saint Pierre poste "les Wagans"	03/02/17	04/04/17	27/04/17
5	7559		Valmont	Rue André Fiquet	05/09/17	20/09/17	10/10/17
5	7614		Sassetot-le-Mauconduit	Rue de l'Abbé Lemaitre	11/04/17	02/05/17	
5	7615		Sassetot-le-Mauconduit	Route de Criquetot - Chemin de Briquedalle	11/04/17	02/05/17	
5	7643	Eff	Sassetot-le-Mauconduit	Route des Grandes Dalles Rue du Marché	11/04/17	02/05/17	
5	7647		Valmont	Diverses Rues 10 boitiers prises	05/09/17	20/09/17	10/10/17
5	7650		Valmont	Ecole Maternelle Georges Cuvier	05/09/17	20/09/17	10/10/17
5	7778		Valmont	place R. Gréverie EP face Eglise	05/09/17	20/09/17	10/10/17
CLE 6	CL		CLE de la région de Luneray				
6	3328	Eff	Auppegard	rue du stade	01/12/16	26/04/17	05/05/17
6	4290	Eff	Thil-Manneville	rue de la forge	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	6627	Eff	Thil-Manneville	Rue du champs des oiseaux	24/04/17	09/05/17	18/05/17
6	6652	Ext	Luneray	Zone artisanale de Luneray	18/05/17	14/04/17	23/04/17
6	6658		Ouville-la-Rivière	Rue de la mare Guilbert	06/02/17	14/06/17	04/08/17
6	6922		La Chapelle-sur-Dun - CCCA	Grande rue (départementale 69)	30/09/16	26/04/17	
6	6923		Ouville-la-Rivière	Route de Dieppe (pôle commercial)	06/02/17	14/06/17	04/08/17
6	6934	Eff	Longueil	Rue de la mer	16/02/17	25/04/17	05/05/17
6	7307		Bacqueville-en-Caux	Rue René Coty	27/02/17	26/04/17	05/05/17
6	7399		Gueures	Rue de la gare	11/04/17	27/06/17	04/07/17
6	7400		Gueures	Rue des canadiens et parking salle des 2 vallées	11/04/17	27/06/17	04/07/17
6	7401		Gueures	Lotissement le Courtil	11/04/17	27/06/17	04/07/17
6	7403		Gueures	Lotissement les Hauts Prés	11/04/17	27/06/17	04/07/17
6	7422		Vénestanville	Centre bourg (pose de 2 candélabres)	13/04/17	09/05/17	27/06/17
6	7436		Luneray	Rue aux loups	06/04/17	05/05/17	18/05/17
6	7437		Luneray	Résidence la cavée	06/04/17	05/05/17	18/05/17
6	7438		Luneray	Rue des 3 portes	06/04/17	05/05/17	18/05/17
6	7439		Luneray	Résidence les Ecuyers	06/04/17	05/05/17	18/05/17
6	7692	Eff	Luneray	Rue des alliés	18/05/17		
6	7853	Eff	Bacqueville-en-Caux	rue du Bouloir	11/09/17	29/09/17	
6	7851		Bacqueville-en-Caux	impasse des Chênes (mât solaire)	11/09/17	29/09/17	
6	7753		Thil-Manneville	place de la Mairie	26/06/17	11/08/17	24/08/17
6	7938		Omonville	place de la Mairie	05/09/17	28/09/17	
CLE 7	CPY		CLE de la région de Pavilly - Yerville				
7	270		Mesnil-Panneville	rue du lotissement du clos Mesnil	21/03/17	18/05/17	08/06/17
7	2145		Yerville	Rue du Chardonneret	29/03/17	25/07/17	07/08/17
7	3978	Eff	Vibeuf	Rue de la Mare des Champs - Phase 3	12/04/17	17/05/17	06/07/17
7	5398		Yerville	Rue des Faubourgs - D423	29/06/17	25/07/17	07/08/17
7	6095		Cideville	route d'Auzouville carrefour route de Croixmare liés travaux ERDF HTA	11/04/17	15/06/17	30/06/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
7	6224		Ouville-l'Abbaye	route de la mare faucon	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	6379	Eff	Carville-la-Folletière	rue de Riville	13/09/17	29/09/17	
7	6702	Renfo	Bourdainville	rue henri duclos	06/02/17	23/05/17	07/06/17
7	6722	Eff	Vibeuf	Rue des Moissons et rue de l'Épicerie	02/02/17	23/05/17	13/06/17
7	7091		Ecalles-Alix	rue de l'école	17/02/17	23/05/17	13/06/17
7	7139		Criquetot-sur-Ouville	route de grémonville angle rue grande	01/03/17	22/06/17	06/07/17
7	7184	Eff	Ancretiéville-Saint-Victor	la crevonnerie phase 1	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7185	Eff	Ancretiéville-Saint-Victor	la crevonnerie phase 2	13/04/17	09/05/17	17/05/17
7	7216		Mesnil-Panneville	route de cidetot	20/04/17	18/05/17	08/06/17
7	7217		Motteville	rue du bois Guilbert au niveau du 28 de la rue	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7218		Motteville	rue de l'étang	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7219		Motteville	rue de la gare	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7220		Motteville	rue des tilleuls	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7222		Motteville	hameau de Runetot	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7223		Motteville	la corderie rue des aubépines et RD 20	14/03/17	03/05/17	22/05/17
7	7263		Bouville	résidence chouillou	11/04/17	05/05/17	23/05/17
7	7321		Yerville	route de veules les roses RD	29/03/17	25/07/17	07/08/17
7	7322		Yerville	rue des champs	29/03/17	25/07/17	07/08/17
7	7323		Yerville	rue du chardonneret phase 2 complément dossier 2145	29/03/17	25/07/17	07/08/17
7	7324		Yerville	rue jacques Ferny et route des Têtes	29/03/17	25/07/17	07/08/17
7	7326		Yerville	rue Charles de Gaulle	29/03/17	25/07/17	07/08/17
7	7336		Ouville-l'Abbaye	route de Berville	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	7337		Ouville-l'Abbaye	route de Criquetot	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	7521		Criquetot-sur-Ouville	rue grande future école	31/05/17	09/06/17	29/06/17
7	7523		Ouville-l'Abbaye	stade de foot	07/03/17	03/05/17	17/05/17
7	7530		Cideville	rue du centre	11/04/17	15/06/17	30/06/17
7	7531		Lindebeuf	impasse du colombier	01/06/17	06/07/17	18/07/17
7	7539	Eff	Etoutteville	impasse de la patte d'oie	06/04/17	03/05/17	10/05/17
7	7567		Flamanville	église	10/04/17	02/05/17	01/06/17
7	7836		Croixmare	inventaire de la commune	21/06/17	19/07/17	27/07/17
7	7844		Grémonville	angle de la route de Rouen et de la route d'Yvetot	30/06/17	16/08/17	31/08/17
CLE 9	CB		CLE de la région de Buchy				
9	2307	Eff	Grainville-sur-Ry	Rue de la Mare Chanceuse (Fin)	10/04/17	23/05/17	27/06/17
9	2308	Eff	Grainville-sur-Ry	Rue de l'École	10/04/17	23/05/17	27/06/17
9	3185		Auzouville-sur-Ry	Rue du Château	04/04/17	18/05/17	06/06/17
9	3989	Eff	Ernemont-sur-Buchy	Rue du bus avec Sainte Croix	04/07/17	21/09/17	02/10/17
9	4309	Eff	Martainville-Épreville	N31 entrée giratoire et Mairie (esquisse)	14/03/17	07/07/17	08/08/17
9	5524	Eff	Vieux-Manoir	Rue de Saint Aubin (phase 1)	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	5527	Eff	Vieux-Manoir	Route de St Aubin (phase 2)	04/04/17	25/04/17	15/05/17
9	5548	Renfo	Longuerue	Poste tour Fongueuse 76396P0003	04/04/17	25/04/17	05/05/17
9	5878		Boissay	Rue du Mesnil Jean	14/04/17	24/04/17	06/06/17
9	6284	Eff	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye (1ère partie)	27/03/17	05/04/17	19/06/17
9	6305	Eff	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye (2ème partie)	27/03/17	05/04/17	19/06/17
9	6461		Préaux	rue du Stade	01/02/17	20/02/17	02/03/17
9	6462		Martainville-Épreville	Rond point Route du Château (Ouest)	14/03/17	07/07/17	08/08/17
9	6463		Martainville-Épreville	Contre allée Route du Château	14/03/17	07/07/17	08/08/17
9	6564		Auzouville-sur-Ry	Sente du Mont Rouge	04/04/17	18/05/17	06/06/17
9	6783	Renfo	Buchy	Bosc-Roger-sur-Buchy : Chemin des Oiseaux Poste La Fresnaye 76127P0020	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	6842	Eff	Rocquemont	Grande Rue	30/03/17	18/04/17	27/04/17
9	6856	Eff	Pierreval	Route de Bierville (phase 2)	06/04/17	28/04/17	05/05/17
9	6858	Eff	Pierreval	Route de Bierville (phase 3)	06/04/17	28/04/17	05/05/17
9	6877		Mesnil-Raoul	Rue du Mauvais Pas	08/03/17	18/04/17	02/05/17
9	6878		Mesnil-Raoul	Rue du Petit Hamel "Parking salle des Fêtes"	08/03/17	18/04/17	02/05/17
9	7008	Eff	Buchy	Avenue des Canadiens	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	7027	Eff	Grainville-sur-Ry	Rues de l'Église et des Prairies	10/04/17	23/05/17	27/06/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délab com-mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
9	7088		Buchy	Rues Ferdinand Piole et du Val du Moulin	27/03/17	19/04/17	02/05/17
9	7296		Elbeuf-sur-Andelle	Routes de Ry et de Saint Aignan sur Ry	13/04/17	18/05/17	15/06/17
9	7347		Buchy	Bosc-Roger-sur-Buchy : Rue de l'Église	27/03/17	19/04/17	02/04/17
9	7352	Eff	Sommery	Rue de l'abbé Cochet et rue Principale	11/04/17	27/04/17	09/05/17
9	7461		Ry	Pose horloge astro	10/07/17	10/08/17	04/09/17
9	7462		Ry	Rue du bois de la Salle	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7466		Ry	Rues Déquinnemare et de la Mairie	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7469		Ry	Rue de la Mairie	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7527	Eff	Mesnil-Raoul	Impasse du Val aux Prêtres et route de Paris	08/03/17	18/04/17	02/05/17
9	7570		Ernemont-sur-Buchy	Rue de la Mare (Place de la Mairie)	04/04/17	24/04/17	08/06/17
9	7599		Ry	Grande Rue	29/03/17	06/04/17	18/04/17
9	7625		Neufbosc	Route de Mauray	03/04/17	02/06/17	12/06/17
9	7657		Saint-Aignan-sur-Ry	Rue Sainte Anne	10/04/17	15/09/17	02/10/17
9	7704		Morgny-la-Pommeraye	Rue de la pommeraye	04/05/17	13/06/17	27/06/17
9	7742		Saint-Aignan-sur-Ry	Rue Sainte Anne (partie mâts)	29/06/17	10/08/17	05/09/17
9	7804		Servaville-Salmonville	rue du Moulin	20/06/17		
9	7808	Eff	Sainte-Croix-sur-Buchy	Rue du Bus avec ernemont	19/06/17	07/08/17	22/08/17
9	7813		Buchy	route de Forges, terrain de foot	09/10/17		
CLE 10	CBLT						
10	5895	Eff	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (1ère partie)	12/07/17	13/09/17	
10	5896	Eff	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (2ème partie)	12/07/17	13/09/17	
10	5897	Eff	Le Bois-Robert	rue des Fleurs	12/07/17	13/09/17	
10	6042		Val-de-Saône	Mise en conformité armoires EP	30/01/17	26/04/17	05/05/17
10	6089		Longueville-sur-Scie	Allée André Lebaudy (parking collège)	21/10/16	25/04/17	21/06/17
10	6090		Longueville-sur-Scie	Eclairage accès gymnase	21/10/16	25/04/17	20/06/17
10	6139		Torcy-le-Petit	route de Dieppe	06/04/17	28/04/17	18/05/17
10	6171	Ext	Auffay	Extension rue du vieux château 11 logements collectifs + 2 cabinets médicaux	23/03/17	05/04/17	21/04/17
10	6614	Eff	Le Bois-Robert	Rue de la varenne (3ème partie)	12/07/17	13/09/17	
10	6616	Eff	Dénestanville	Rue des cyclamens	22/06/17	25/04/17	11/05/17
10	6617	Eff	Dénestanville	Rue des myosotis	22/06/17	25/04/17	11/05/17
10	6626		Longueville-sur-Scie	Rue Newton Longville	09/02/17	07/09/17	26/09/17
10	6675		La Chaussée	hameaux Remplacement de lanternes	11/04/17	26/04/17	05/05/17
10	6916	Eff	Dénestanville	Impasse de la forêt	22/06/17	25/04/17	11/05/17
10	6984		Imbleville	Rue du four à pain	11/04/17	05/05/17	18/05/17
10	7148		Calleville-les-Deux-Églises	Rue de la république	23/03/17	11/08/17	08/09/17
10	7150		Muchedent	Rue de l'église	16/02/17	26/04/17	09/05/17
10	7158		Torcy-le-Grand	Rue du vieux château, résidence le Val Pré et impasse les Pâtis	03/09/17		
10	7189		Varneville-Bretteville	Rue du Petit Caux	27/03/17	14/06/17	06/07/17
10	7191		Varneville-Bretteville	Parking salle des fêtes	27/03/17	14/06/17	06/07/17
10	7195		Anneville-sur-Scie	Route de Dieppe (11 prises guirlande)	21/02/17	12/06/17	04/08/17
10	7197	Eff	Varneville-Bretteville	Route du camp romain	27/03/17	14/06/17	
10	7224	Renfo	Le Catelier	Route de la voie romaine	06/04/17	27/06/17	04/08/17
10	7235	Renfo	Auffay	Rue du 8 mai 1945	22/06/17	11/08/17	31/08/17
10	7237	Renfo	Auffay	Rue Jean Macé	22/06/17	11/08/17	31/08/17
10	7306	Eff	Belmesnil	Rue du dernier sou	11/08/17	29/08/17	26/09/17
10	7308		Longueville-sur-Scie	Place de la mairie	09/02/17	25/04/17	21/06/17
10	7309		Longueville-sur-Scie	Eclairage centre ville	09/02/17	25/04/17	21/06/17
10	7316		Les Grandes-Ventes	Eclairage église	10/04/17	27/06/17	04/08/17
10	7318		Saint-Crespin	Route des Vergers	23/02/17	26/04/17	18/05/17
10	7320	Eff	Saint-Crespin	Route de la scie	23/02/17	26/04/17	18/05/17
10	7327	Eff	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (1ère partie)	19/09/17	26/09/17	17/10/17
10	7328	Eff	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (2ème partie)	19/09/17	28/09/17	
10	7329	Eff	Biville-la-Baignarde	Rue Henri Blot (3ème partie)	19/09/17	28/09/17	
10	7364	Eff	Vassonville	Route de la scie / chemin de l'église	10/04/17	27/04/17	18/05/17
10	7390		Montreuil-en-Caux	Rue de la pommeraye	13/04/17	26/04/17	12/05/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
10	7391		Montreuil-en-Caux	Chemin du bois aux corneilles (éclairage abri-bus)	13/04/17	26/04/17	12/05/17
10	7421		Les Grandes-Ventes	Rue d'Auffay (pose d'un candélabre)	10/04/17	27/06/17	04/08/17
10	7442		Anneville-sur-Scie	Route de Dieppe (remplacement des lanternes routières)	04/04/17	05/05/17	18/05/17
10	7443		Anneville-sur-Scie	Route de Dieppe (remplacement des lanternes "globe")	04/04/17	05/05/17	18/05/17
10	7465		Bertrimont	Prises guirlandes (diverses rues)	09/03/17	26/04/17	12/05/17
10	7515		Montreuil-en-Caux	Lotissement "le four à pain"	13/04/17	26/04/17	12/05/17
10	7516		Pommeréval	Rue de l'église	07/04/17	03/05/17	18/05/17
10	7686	Eff	Dénestanville	Impasse des Aubépines	22/06/17	04/07/17	04/08/17
10	7688	Eff	Dénestanville	Route des Bégonias	22/06/17	04/07/17	04/08/17
10	7689	Eff	Dénestanville	Route de Saint Martin	22/06/17	04/07/17	04/08/17
10	7758	Eff	Vassonville	route de la Scie / impasse de la Hétraie	19/06/17	04/07/17	11/08/17
10	7773	Eff	Gueutteville	rue des Hauts Fossés	02/09/17	06/09/17	26/09/17
10	7774	Eff	Gueutteville	rue Val aux Crocs	02/09/17	06/09/17	26/09/17
10	7776		Le Bois-Robert	route de Paris RD 915 (remplacement de lanternes)	12/07/17	13/09/17	17/10/17
10	7775	Eff	Gueutteville	rue de la Prudence/route des Bosquets	02/09/17	06/09/17	26/09/17
10	7798		Tôtes	Rue des forrières (séquence 1)	22/06/17	30/08/17	08/09/17
10	7833		Saint-Maclou-de-Folleville	sente rurale n°27	06/07/17	23/08/17	
10	7883		Cressy	rue Chasse-Marée	25/09/17	20/10/17	
CLE 11	CD						
11	3310		Bailly-en-Rivière	Rue Pierre Bourdier	31/03/17	24/04/17	30/05/17
11	4404	Eff	Saint-Aubin-sur-Scie	Impasse de La Chapelle	06/07/17	17/08/17	19/09/17
11	4496		Petit-Caux	INTRAVILLE - Mare	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	4500		Petit-Caux	GLICOURT - Éclairage de la mare de l'Église	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	4503		Petit-Caux	Greny - Eclairage de la façade de l'Eglise	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	5391		Martin-Église	Résidence le Château de Thibermont	18/05/17	01/06/17	16/06/17
11	5569		Rouxmesnil-Bouteilles	Lotissement Les Beaux Sites	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	6025		Petit-Caux	GLICOURT - Rue de l'Ancienne Abbaye	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6026	Eff	Petit-Caux	TOURVILLE LA CHAPELLE - Route de Brunville	04/04/17	04/05/17	15/05/17
11	6028		Petit-Caux	ASSIGNY - Éclairage extérieur de l'Église	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6029		Petit-Caux	ASSIGNY - Parking de la Salle des Fêtes	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6030		Petit-Caux	AUQUEMESNIL - Impasse des Pommiers	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6031		Petit-Caux	AUQUEMESNIL - Parking Mairie	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6034		Petit-Caux	GLICOURT - Église	04/04/17	02/05/17	16/05/17
11	6053		Petit-Caux	BERNEVAL LE GRAND - Chemin du Bosquet	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	6067		Hautot-sur-Mer	Chemin des Tisserands	20/03/17	27/04/17	20/06/17
11	6069		Rouxmesnil-Bouteilles	Sente de l'École Maternelle	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	6070		Rouxmesnil-Bouteilles	Place de La Mairie	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	6113		Petit-Caux	TOCQUEVILLE SUR EU - rue du Rouage	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	6114		Petit-Caux	TOCQUEVILLE SUR EU - rue du Four à Chaux	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6158		Petit-Caux	DERCHIGNY - rue des Marettes	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	6162		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue de la Bascule	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	6164		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue du Calvaire	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6178	Eff	Notre-Dame-d'Allermont	Grande Rue	30/06/17	17/08/17	29/08/17
11	6399		Petit-Caux	GOUCHAUPRE - rue des Rosiers	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6400		Petit-Caux	GOUCHAUPRE - rue des Jonquilles	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	6451		Rouxmesnil-Bouteilles	Chemin des Jardiniers	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	6539		Martigny	Rue Léandre Bimont	28/03/17	01/06/17	16/06/17
11	6610	Eff	Petit-Caux	BIVILLE SUR MER - chemin de Gullmécourt	04/04/17	04/05/17	15/05/17
11	6806		Dampierre-Saint-Nicolas	Rue de l'Ancien Moulin	17/03/17	09/05/17	29/05/17
11	6826	Eff	Varengueville-sur-Mer	Chemin des 2 Gorges	03/02/17	28/04/17	

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
11	6874	Eff	Hautot-sur-Mer	Rue du Cabaret	20/03/17	24/04/17	20/06/17
11	6875		Hautot-sur-Mer	Impasse des Petites Bruyères	20/03/17	24/04/17	20/06/17
11	6951		Petit-Caux	SAINT QUENTIN AU BOSC - rue des Riots	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	6952		Petit-Caux	SAINT QUENTIN AU BOSC - rue des Buisson	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	6953		Offranville	Lotissement Les Granges	13/03/17	08/06/17	25/07/17
11	6959		Colmesnil-Manneville	Rue de Koli	11/09/17	25/09/17	19/10/17
11	6961		Colmesnil-Manneville	Rue Saint Georges	11/09/17	25/09/17	19/10/17
11	6962		Colmesnil-Manneville	Rue Bonaventure	11/09/17	25/09/17	19/10/17
11	6963		Colmesnil-Manneville	Rue Charlemesnil et Impasse des Telliers	11/09/17	06/10/17	19/10/17
11	6964		Colmesnil-Manneville	Carrefour D55 / D70	11/09/17	25/09/17	19/10/17
11	7041		Saint-Vaast-d'Équieville	Stade de Football	14/04/17	05/05/17	29/05/17
11	7061		Varengueville-sur-Mer	Rue de l'Église	03/02/17	10/04/17	
11	7063		Varengueville-sur-Mer	Rue de La Mairie	03/02/17		
11	7065		Sainte-Marguerite-sur-Mer	Route de La Mer	07/04/17	27/04/17	09/05/17
11	7100		Rouxmesnil-Bouteilles	Sente des Jardiniers	27/02/17	25/04/17	30/05/17
11	7101		Rouxmesnil-Bouteilles	Rue Bellevue	27/02/17	25/04/17	22/05/17
11	7102		Rouxmesnil-Bouteilles	Sente des Ajoncs	27/02/17	27/04/17	30/05/17
11	7103		Rouxmesnil-Bouteilles	Rue du Vallon	27/02/17	27/04/17	30/05/17
11	7104		Rouxmesnil-Bouteilles	Rue du Gruchet	27/02/17	27/04/17	22/05/17
11	7105		Rouxmesnil-Bouteilles	Résidence Le Mesnil	27/02/17	27/04/17	30/05/17
11	7106		Rouxmesnil-Bouteilles	Résidence Nicolas Saint Saëns	27/02/17	27/04/17	30/05/17
11	7107	Eff	Rouxmesnil-Bouteilles	Chemin des Aubépines	03/04/17	07/08/17	21/08/17
11	7117		Martin-Église	Résidence Les Garennes	18/05/17	01/06/17	16/06/17
11	7118		Martin-Église	Accès Salle de Sport	18/05/17	01/06/17	16/06/17
11	7119		Martin-Église	Chemin de Brétigny	18/05/17	01/06/17	16/06/17
11	7120		Petit-Caux	PENLY - rue de Lombardie	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7121		Petit-Caux	PENLY - parking salle des sports	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7122		Petit-Caux	PENLY - parking de la mairie	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7123		Petit-Caux	PENLY - rue du Bel Air	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7124		Petit-Caux	PENLY - rue du Bout du Croc	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7125		Petit-Caux	PENLY - résidence des Hares	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7126		Petit-Caux	GOUCHAUPRE - allée Leblanc	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7127		Petit-Caux	GOUCHAUPRE - rue des Lilas	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7167		Saint-Aubin-le-Cauf	Rue Claude Groulard (partie 1/2)	08/03/17	10/04/17	11/05/17
11	7168		Saint-Aubin-le-Cauf	Rue Claude Groulard (partie 2/2)	08/03/17	10/04/17	11/05/17
11	7169		Saint-Aubin-le-Cauf	Route de la Source	08/03/17	10/04/17	11/05/17
11	7170		Saint-Ouen-sous-Bailly	Route de Bailly	07/04/17	25/07/17	17/08/17
11	7183		Petit-Caux	GLICOURT - chemin des Teurcamps	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7225		Petit-Caux	BIVILLE SUR MER - lotissement le chants des oiseaux	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7226		Petit-Caux	BRUNVILLE - ancienne mairie	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7227		Petit-Caux	BRUNVILLE bourg - mise en conformité des armoires EP	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7228		Petit-Caux	BRUNVILLE - rue Belle Vue	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7229		Petit-Caux	DERCHIGNY - rue du Manoir	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7230		Petit-Caux	TOCQUEVILLE SUR EU - place Saint Sauveur	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7240		Petit-Caux	ASSIGNY - rue des Ecoliers	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7241		Petit-Caux	ASSIGNY - rue des Violettes et rue de la Prairie	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7243		Petit-Caux	ASSIGNY - parking de la mairie	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7244		Petit-Caux	ASSIGNY - rue Saint Médard (route de Gullémécourt)	04/04/17	28/04/17	16/05/17
11	7245		Petit-Caux	BERNEVAL LE GRAND - rue du Garage de la Mer	04/04/17	28/04/17	14/05/17
11	7246		Petit-Caux	BERNEVAL LE GRAND - RD 113	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7247		Petit-Caux	BERNEVAL LE GRAND - rue Innemer	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7248		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - rue des Forrières du midi	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7251		Offranville	Rue du Bout de la Ville (mâts)	13/03/17	08/06/17	25/07/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
11	7267		Douvrend	Route de Londinières - Rd n°920.	11/04/17	01/06/17	16/06/17
11	7297		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - parking de la salle des sports et du terrain de football	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7298		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - place Duparchy	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7299		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue de la Mer	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7300		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - la Pommeraie	04/04/17	02/025/17	15/05/17
11	7301		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - rue des Pêcheurs	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7302		Petit-Caux	GUILMECOURT - rue des champs	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7519		Rouxmesnil-Bouteilles	Résidence Bel Horizon	27/02/17	27/04/17	22/05/17
11	7524		Offranville	Rue Georges Braque	13/03/17	08/06/17	25/07/17
11	7596		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - camping communautaire Les Goélands	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7598		Bailly-en-Rivière	Parking Mairie	31/03/17	25/04/17	30/05/17
11	7600		Bailly-en-Rivière	Rue du Château	31/03/17	25/04/17	30/05/17
11	7601		Bailly-en-Rivière	Rue de la Clapoterie	31/03/17	24/04/17	30/05/17
11	7620		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - parking du personnel complexe sportif communautaire	04/04/17	02/05/17	15/05/17
11	7621		Petit-Caux	SAINT MARTIN EN CAMPAGNE - mise en valeur de la façade du complexe sportif communautaire	04/04/17	02/05/17	18/05/17
11	7637		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - rue du Bois Phily	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7640		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - extension EP - rue du Littoral	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7641		Petit-Caux	BELLEVILLE SUR MER - rue du Littoral	04/04/17	28/04/17	15/05/17
11	7655		Saint-Nicolas-d'Alermont	Stade Garçonnet Frères	04/04/17		
11	7659		Grèges	Sente Piétonne de la Maison Blanche	07/04/17	27/04/17	11/05/17
11	7659		Grèges	Sente Piétonne de la Maison Blanche	07/04/17	27/04/17	11/05/17
11	7940	Eff	Saint-Aubin-sur-Scie	chemin Guy de Maupassant	24/08/17	19/09/17	09/10/17
CLE 12	CCIL		CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières				
12	3556	Eff	Touffreville-sur-Eu	hameau de Litteville	07/07/17	04/09/17	
12	3558	Eff	Saint-Pierre-en-Vai	rue du Fresne (partie haute : poste "Le Fresne" et poste "Orme Javelin")	10/04/17	19/07/17	07/08/17
12	4805	Ext	Touffreville-sur-Eu	Extension 7 parcelles, hameau de Litteville	07/07/17	19/07/17	31/07/17
12	4862	Renfo	Incheville	Poste "Diderot" / rue Pierre et Marie Curie 3ème Phase (Fils nus 273ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu)	13/04/17	16/05/17	13/06/17
12	4863	Renfo	Incheville	Poste "Pierre et Marie Curie" / rue Pierre et Marie Curie 4ème Phase (Fils nus 260ml 3x29+1x14+1x40/10 Cu)	13/04/17	16/05/17	13/06/17
12	5808	Renfo	Londinières	rue de Grainville, Fils nus (389ml 3x29+22²Cu)	11/05/17	29/05/17	21/06/17
12	6460	Eff	Monchy-sur-Eu	rue Pasteur 4ème partie	10/04/17	19/07/17	31/07/17
12	6550	Ext	Flocques	rue des Ecoles	13/04/17	09/05/17	
12	6810	Ext	Criel-sur-Mer	camping municipal 2ème partie	08/12/16	19/07/17	07/08/17
12	6861		Incheville	impasse de la Gare	13/04/17	16/05/17	13/06/17
12	7199	Renfo	Fresnoy-Folny	rue de Touffecal	14/04/17	11/09/17	20/09/17
12	7259		Puisenval	centre bourg	28/12/16	10/04/17	09/05/17
12	7333		Longroy	route de Millebosc	03/02/17	05/04/17	02/05/17
12	7341		Saint-Rémy-Boscrocourt	rue des Champs	24/01/81	19/07/17	22/08/17
12	7342		Saint-Rémy-Boscrocourt	Godelmesnil	24/01/81	19/07/17	22/08/17
12	7343		Saint-Rémy-Boscrocourt	Hameau Boscrocourt (impasse des prés)	27/06/17	19/07/17	22/08/17
12	7345		Saint-Rémy-Boscrocourt	rue de la Gare	24/01/81	19/07/17	22/08/17
12	7402	Renfo	Flocques	rue des écoles	13/04/17	09/05/17	
12	7569	Renfo	Touffreville-sur-Eu	hameau de Litteville, rue du Belvédère	07/07/17	19/07/17	31/07/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib com-mune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
12	7581	Eff	Fresnoy-Folny	rue du Tréport	14/04/17	11/09/17	20/09/17
12	7582	Eff	Fresnoy-Folny	rue de la Londe	14/04/17	11/09/17	20/09/17
12	7597		Incheville	Terrain de Pétanque	13/04/17	16/05/17	13/06/17
12	7635	Eff	Etalondes	rue de la Plaine Saint Martin	08/06/17	03/07/17	08/08/17
12	7639		Incheville	Allée du Stade	13/04/17	16/05/17	13/06/17
12	7699	Eff	Incheville	lotissement Ronsard	13/04/17	16/05/17	13/06/17
12	7830		Londinières	remplacement 4 armoires EP	05/07/17	19/07/17	07/08/17
CLE 13	CABN		CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel				
13	1989		Criquiers	hameau de Pierrement	06/04/17	29/06/17	08/08/17
13	2326	Eff	Nesle-Normandeuse	Rue du Centre et rue du Cimetière (partie haute)	31/01/17	19/06/17	08/08/17
13	4705	Eff	Saint-Germain-sur-Eaulne	Lotissement Jacques Cazaux	10/04/17 22/05/17	25/04/17 29/05/17	03/05/17 30/06/17
13	4904		Sainte-Beuve-en-Rivière	hameau Craffeux	09/02/17	18/04/17	18/05/17
13	5145	Eff	Mesnières-en-Bray	rue du Pontier Blond 2ème partie (sur 250ml)	06/04/17	02/05/17	30/05/17
13	6256	Eff	Quièrecourt	route de Neufchâtel et route d'Esclavelles	12/04/17	11/05/17	31/05/17
13	6677		Monchaux-Soreng	Chemin rural n°1 Armoire "Eglise"	29/03/17	25/04/17	10/05/17
13	6801		Neufchâtel-en-Bray (DR)	DR - giratoire sur RD 1314 et RD 157 DDR	04/10/16	18/08/17	
13	6817		Mesnières-en-Bray	route de Dieppe, devant la Mairie	06/04/17	02/05/17	30/05/17
13	6818		Mesnières-en-Bray	impasse de Menerettes	06/04/17	02/05/17	30/05/17
13	6991	Ext	Rieux	rue Belle Epine	19/04/17	23/05/17	09/06/17
13	7031		Ellecourt	rue de la Quesnoye	22/09/17	12/10/17	
13	7261	Ext	Criquiers	Chemin des moines	06/04/17	29/06/17	08/08/17
13	7384	Eff	Aubéguimont	rue Centrale (1ère partie)	05/07/17	10/07/17	
13	7483		Quincampoix Fleuzy	Chemin du Canada	23/05/17	19/06/17	20/07/17
13	7526	Eff	Foucarmont	route de Blangy	15/06/17		
13	7711		Auvillers	rue des chenes, rue de l'aventure, parking église	06/07/17	08/08/17	18/08/17
13	7794		Saint-Germain-sur-Eaulne	sente lotissement Cazaux	22/05/17	15/06/17	28/06/17
CLE 14	CPB		CLE de la région d'Argueil - Forges - Gournay				
14	1265		Haucourt	Pierrement	12/04/17	28/04/17	09/05/17
14	4706	Eff	Le Mesnil-Lieubray	Rue de l'Eglise	01/12/16	18/04/17	
14	4716		Forges-les-Eaux	149 points lumineux dans la commune	07/04/17	02/05/17	09/05/17
14	5468	Renfo	Mauquenchy	route de Rouen	20/06/17	15/09/17	13/10/17
14	5680		Nolléval	Route d'Argueil	11/04/17		
14	6641	Ext	Ferrières-en-Bray	Lots. Route de Songeons	23/05/17	02/06/17	02/06/17
14	7074		Bézancourt	Route des Carreaux	17/03/17	03/04/17	27/04/17
14	7079		Beaussault	Lieu dit "Chasse marée"	06/09/17	02/10/17	20/10/17
14	7082		Fry	Rue de la Mistacrie	11/04/17	28/04/17	09/05/17
14	7210		Forges-les-Eaux	Le Fossé - Rue des Prés	07/04/17	02/05/17	09/05/17
14	7262		Argueil	Route du Vallon armoire vétuste	27/02/17	03/04/17	13/04/17
14	7575		Saumont-la-Poterie	Rue de l'Eglise	12/06/17	30/06/17	08/08/17
14	7577		Fry	Rue de la Mistacrie (partie nord)	11/04/17	28/04/17	09/05/17
CLE 16	CPNO R		CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen				
16	3071	Eff	Saint-Germain-sous-Cailly	Route de Bracquetuit (2ème partie)	11/04/17	04/05/17	30/05/17
16	5551	Eff	Villers-Écalles	Rue Gadeau de Kerville	06/04/17	19/09/17	02/10/17
16	5556	Eff	Montigny	Rue du Fond du Piège	06/04/17		
16	5778	Eff	Authieux-Ratiéville	Rue du Mont Cauvaire (partie 1/2)	27/03/17	20/04/17	20/04/17
16	5961		Cailly	Les Bords Du Cailly	08/03/17	11/04/17	28/04/17
16	5977	Eff	Montigny	Allée de La Chaupière	13/03/17	28/04/17	01/06/17
16	6485	Eff	Villers-Écalles	Rue Émile Eliot	06/04/17		
16	6844	Eff	Saint-Jean-du-Cardonnay	Route du Cadran Poste Château d'Eau	09/03/17	28/04/17	22/05/17
16	6845	Eff	Saint-Jean-du-Cardonnay	Route du Cadran Poste "Cadran"	09/03/17	01/06/17	25/07/17
16	6879		Montigny	Parking et Rue de l'Eglise	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	6881		Montigny	Carrefour du Château	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	6882		Montigny	Rue du Chêne à Leu	13/03/17	10/04/17	20/04/17

CLE	n° sage	lié à	Commune	Nom de l'opération	Date délib commune	Date de la convention	Date de l'arrêté de subvention
16	6883		Montigny	Rue de la Forêt	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	6888		Frichemesnil	Le Clos Cordier	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	6889		Frichemesnil	Chemin des Fées	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	6890		Frichemesnil	Route de Clères	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	6891	Eff	Anceaumeville	Chemin des Granges Partie 1	28/02/17	25/04/17	25/07/17
16	6893		Sierville	Impasse de la Forêt	03/02/17	10/04/17	11/05/17
16	6894	Eff	Eslettes	Hameau de la Saussaye	09/02/17	28/04/17	29/05/17
16	6935		Pissy-Pôville	Mise en valeur de la façade de l'Église	07/04/17	27/04/17	18/05/17
16	6936		Fresquiennes	résidence le Vallon	04/04/17	13/10/17	
16	6986		Saint-André-sur-Cailly	Mairie	16/02/17	25/07/17	17/08/17
16	6987		Saint-André-sur-Cailly	Sente du Bout Levet	16/02/17	25/07/17	17/08/17
16	6988		Saint-André-sur-Cailly	Containers Mairie	16/02/17	25/07/17	17/08/17
16	7022		Fontaine-le-Bourg	Rue des Abbés de Fécamp	09/05/17	16/05/17	01/06/17
16	7023		Fontaine-le-Bourg	Axe principal traversée du Bourg	09/05/17	16/05/17	01/06/17
16	7053		Grugny	Route de l'Établissement (projet d'aménagement de voirie)	21/02/17	10/04/17	04/05/17
16	7054		Montigny	Rue du Bout de la Ville	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7055		Montigny	Chemin du Temps Perdu	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7056		Montigny	Chemin du Paradis	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7057		Montigny	Rue du Vauchel	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7058		Montigny	Rue du Calvaire	13/03/17	10/04/17	20/04/17
16	7086		Roumare	Parking "Église"	06/02/17	04/05/17	30/05/17
16	7252	Eff	Quincampoix	Rue Maurice Ducatel	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7269		Clères	Nouveau Parking de l'École	26/04/17	11/05/17	01/06/17
16	7271		Quincampoix	Résidence Hubert Minot	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7272		Quincampoix	Eclairage de la façade de l'Église	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7273		Quincampoix	Aménagement du Centre Bourg	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7275		Quincampoix	Résidence Le Clos Mazure	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7276		Quincampoix	Résidence de la Bucaille	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7452		Quincampoix	Rue Aux Juifs	11/04/17	27/04/17	09/05/17
16	7453		Eslettes	Rue des Iris	30/03/17	10/04/17	04/05/17
16	7491		Frichemesnil	Lotissement de la Ferme Cordier	13/03/17	25/04/17	22/05/17
16	7551		Eslettes	Mise en lumière de la Mairie	30/03/17	10/04/17	04/05/17
16	7608		Fontaine-le-Bourg	Le Hameau du Hamel	09/05/17	16/05/17	01/06/17
16	7609		Fontaine-le-Bourg	Hameau du Petit Tendos	09/05/17	16/05/17	01/06/17
16	7623		Eslettes	Rue des Roses	30/03/17	10/04/17	04/05/17
16	7624	Eff	La Houssaye-Béranger	Route du camp romain (lié à la commune de Varneville Bretteville)	13/04/17		
16	7697	Eff	La Vaupalière	rue du Haut de l'Ouraille partie 2	17/05/17	17/08/17	
16	7967		Villers-Ecailles	lotissement chemin de la Ferme	05/10/17	19/10/17	

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-15

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : **DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2017**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, François DUPUIS, Joël SALAÜN, Gilles AMAT, Alain DEPREAUX (suppléant) et Christian POISSANT,

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-15 :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2017

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 17 mars 2017 adoptant le budget primitif,
- la délibération du 5 juillet 2017 adoptant la décision modificative 1.

CONSIDERANT :

- que depuis le vote du budget primitif, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

PROPOSITION :

Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n° 2 du budget primitif principal 2017 jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM n°2 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM2 BUDGET SYNDICAT DEPART.ENERGIE 2017

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622 : Carburants	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064 : Fournitures administratives	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6132 : Locations immobilières	0,00 €	140 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614 : Charges locatives et de copropriété	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161 : Assurance multirisques	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238 : Divers	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6255 : Frais de déménagement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6256 : Missions	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	53 000,00 €	295 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Rémunération	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00 €	62 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 309,31 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 309,31 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	528 698,78 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	528 698,78 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	100 626,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	100 626,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6531 : Indemnités	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6533 : Cotisations de retraite	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70388 : Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 597,77 €
R-70878 : par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 389,85 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 987,62 €
R-7351 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	840 000,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM n°2 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM2 BUDGET SYNDICAT DEPART.ENERGIE 2017

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	840 000,00 €
R-74748 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	61 858,47 €	0,00 €
R-74758 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 976,41 €
R-7478 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 882,06 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	61 858,47 €	61 858,47 €
R-7571 : Redevance de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 290,53 €
R-7573 : Redevance Gaz	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 266,91 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 557,44 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 232,04 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	838,37 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 070,41 €
Total FONCTIONNEMENT	85 000,00 €	986 924,78 €	61 858,47 €	963 783,25 €

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	528 698,78 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	528 698,78 €
R-28158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 626,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 626,00 €
R-4582131510 : Recettes (subd. par mandat)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 798,03 €
R-4582131511 : Recettes (subd. par mandat)	0,00 €	0,00 €	20 036,56 €	0,00 €
R-4582131512 : Recettes (subd. par mandat)	0,00 €	0,00 €	8 449,60 €	0,00 €
R-4582131513 : EP RENF 2015 CLE 13	0,00 €	0,00 €	6 754,35 €	0,00 €
R-458213156 : EP RENF 2015 CLE 6	0,00 €	0,00 €	8 557,52 €	0,00 €
R-458215151 : EP 2015 CLE 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	83 106,80 €
R-458215153 : EP 2015 CLE 13	0,00 €	0,00 €	83 106,80 €	0,00 €
R-458215155 : EP 2015 CLE 5	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 591,92 €
R-458215157 : EP 2015 CLE 7	0,00 €	0,00 €	37 591,92 €	0,00 €
R-458215163 : EP 2016 CLE 13	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €
R-458215164 : EP 2016 CLE 14	0,00 €	0,00 €	178 548,86 €	0,00 €
R-458215165 : EP 2016 CLE 15	0,00 €	0,00 €	0,00 €	278 548,86 €
R-458218151 : EXT 2015 CLE 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 481,32 €
R-4582181510 : EP EXT 2015 CLE 10	0,00 €	0,00 €	2 346,26 €	0,00 €
R-4582181511 : EXT 2015 CLE 11	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 346,26 €
R-458218152 : EXT 2015 CLE 2	0,00 €	0,00 €	5 469,60 €	0,00 €
R-458218153 : EXT 2015 CLE 3	0,00 €	0,00 €	5 469,60 €	0,00 €
R-458218154 : EXT 2015 CLE 4	0,00 €	0,00 €	5 469,60 €	0,00 €
R-458218155 : EXT 2015 CLE 5	0,00 €	0,00 €	1 072,52 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM n°2 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM2 BUDGET SYNDICAT DEPART.ENERGIE 2017

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-458218161 : EXT 2016 CLE 1	0,00 €	0,00 €	4 815,07 €	0,00 €
R-4582181610 : EXT 2016 CLE 10	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 815,07 €
R-4582181611 : EXT 2016 CLE 11	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 682,39 €
R-4582181612 : EXT 2016 CLE 12	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 079,12 €
R-4582181614 : EXT 2016 CLE 14	0,00 €	0,00 €	2 761,51 €	0,00 €
R-4582211614 : EFF 2016 CLE 14	0,00 €	0,00 €	1 516,08 €	0,00 €
R-4582211615 : EFF 2016 CLE 15	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 516,08 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	471 965,85 €	471 965,85 €
D-2051-11 : Opération propres au SDE	0,00 €	229 324,78 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-11 : Opération propres au SDE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	568,98 €
TOTAL 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	229 324,78 €	0,00 €	568,98 €
D-2183-11 : Opération propres au SDE	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 944,72 €
TOTAL R 4581 : Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 944,72 €
D-458118158 : EXT 2015 CLE 8	0,00 €	0,10 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118158 : EXT 2015 CLE 8	0,00 €	0,10 €	0,00 €	0,00 €
D-458118159 : EXT 2015 CLE 9	0,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118159 : EXT 2015 CLE 9	0,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458121153 : EFF 2015 CLE 3	15 840,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458121153 : EFF 2015 CLE 3	15 840,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458121155 : EFF 2015 CLE 5	0,00 €	15 840,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458121155 : EFF 2015 CLE 5	0,00 €	15 840,00 €	0,00 €	0,00 €
D-4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	4 264,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 682,41 €
TOTAL 4582 : Opérations sous mandat	0,00 €	4 264,00 €	0,00 €	5 682,41 €
R-4582131510 : RENF 2015 CLE 10	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 015,70 €
TOTAL R 4582131510 : RENF 2015 CLE 10	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 015,70 €
R-4582131511 : RENF 2015 CLE 11	0,00 €	0,00 €	3 215,43 €	0,00 €
TOTAL R 4582131511 : RENF 2015 CLE 11	0,00 €	0,00 €	3 215,43 €	0,00 €
R-4582131513 : EP RENF 2015 CLE 13	0,00 €	0,00 €	2 800,27 €	0,00 €
TOTAL R 4582131513 : EP RENF 2015 CLE 13	0,00 €	0,00 €	2 800,27 €	0,00 €
R-4582131514 : RENF 2015 CLE 14	0,00 €	0,00 €	3 215,43 €	0,00 €
TOTAL R 4582131514 : RENF 2015 CLE 14	0,00 €	0,00 €	3 215,43 €	0,00 €
R-4582131516 : RENF 2015 CLE 16	0,00 €	0,00 €	3 215,43 €	0,00 €
TOTAL R 4582131516 : RENF 2015 CLE 16	0,00 €	0,00 €	3 215,43 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M BUDGET SYNDICAT DEPART. ENERGIE	DM n°2 2017
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM2 BUDGET SYNDICAT DEPART.ENERGIE 2017

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-458213153 : RENF 2015 CLE 3	0,00 €	0,00 €	501,25 €	0,00 €
TOTAL R 458213153 : RENF 2015 CLE 3	0,00 €	0,00 €	501,25 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 840,10 €	649 428,88 €	484 913,66 €	1 118 502,44 €
Total Général	1 535 513,56 €		1 535 513,56 €	

(1) y compris les restes à réaliser

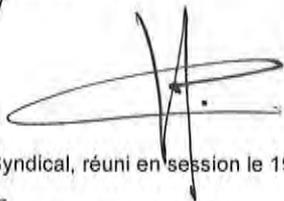
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président de séance,
A Sierville, le 19/10/2017
Le Président,



Patrick CHAUVET

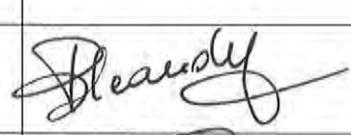
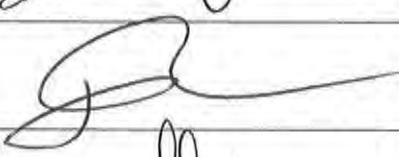
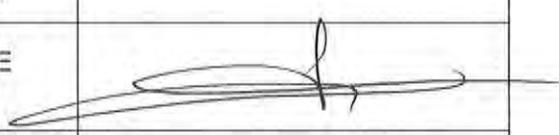
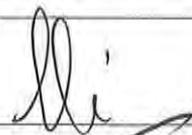
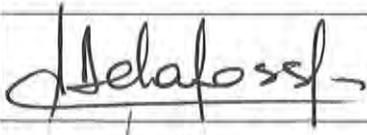
Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session le 19/10/2017

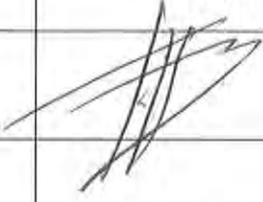
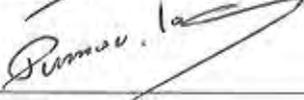
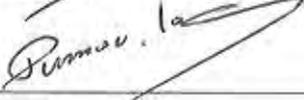
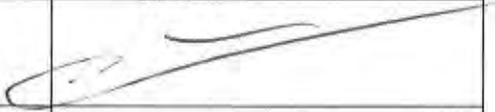
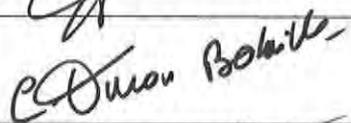
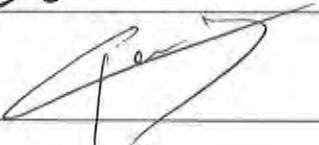
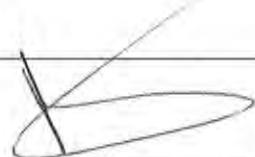
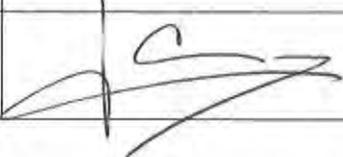
A Sierville, le 19/10/2017

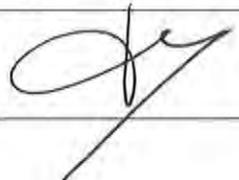
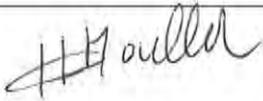
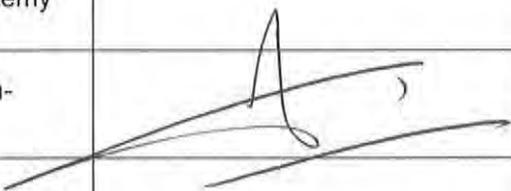
Nombre de membres en exercice : 76
Nombre de membres présents : 47
Nombre de suffrages exprimés : 49
VOTES : Pour : 49
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 12/10/2017

Les membres du Comité Syndical,

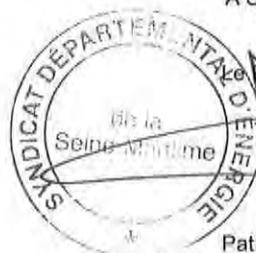
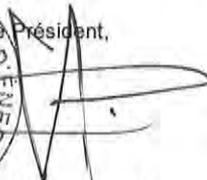
représentant	signature	représentant	signature
AMAT Gilles		BUGEON Jean	
AMEDEE Jacques (suppléant)		CHAUVET Patrick	
BARBIER Daniel		CHEDRU Hervé (suppléant)	
BECQUET Jean-Claude		COLIN Gérard	
BELLENGER Francis		COLLARD Daniel	
BERTRAND Colette		COUET Evelyne (suppléante)	
BEUX Daniel		COULOMBEL Joël (suppléant)	
BLEAUDY Carmen		COUTURIER Jean-Luc (suppléant)	
BLOC Jean-François		CROCHEMORE Jean-Marie	
BOCANDE Annick		DEHON Lionel	
BONNEVILLE Jean-Pierre		DELAFOSSÉ Anne-Marie	
BOURDON André-Pierre		DELILLE Michel	

représentant	signature	représentant	signature
DELTOUR Sylvain		JOFFROY Daniel	
DEPREAUX Alain (suppléant)		JOUAN Gérard	
DESCHAMPS Benoit		LABARD Jean- Claude (suppléant)	
DUMOUCHEL Jean- Marie		LARCHER Gilles	
DUPUIS François		LECARPENTIER Thierry	
FAUQUET Christian		LECOURT Pascal (suppléant)	
FLEURBAEY Georges		LEFEBVRE Claude	
FONTANIE Guy		LEFEVRE Daniel	
FORTIN Jacques		LEGER Roger	
FURON-BATAILLE Chantal		LEJEUNE Michel	
GAINVILLE Norbert		LEPILEUR Hervé	
GRANCHER Christian		LEPLICHER Hubert	
GRESSENT Daniel		LESELLIER Paul	
GRISEL Jérôme		LESUEUR Gérard	
GROMARD Gérard		LETARD Alain	
GUERARD Patrick		LETHUILLIER Cyriaque (suppléant)	
HATTENVILLE Stéphane		LEVEQUE Jacky	

représentant	signature	représentant	signature
LOISEL Michel		ROCHE Daniel	
LOISEL Yves		SABLIN David	
LUC Jean-Louis (suppléant)		SAILLARD Lionel	
LUCOT-AVRIL Virginie		SALAÜN Joël	
MAILLET Hubert		SILVA Pierre	
MARTIN Patrick		SORIN Pierre	
MASSE Stéphane		TERNISIEN Rémy	
MENIVAL Michel		TROLEY Jean- Pierre	
OGDEN Hugues		VAN HULLE Daniel	
PESQUET Yvon		VANDENBULCKE Xavier	
PETIT Jean-Pierre		VASSE Sylvain	
PIMONT Annie		VASSET Laurent	
POISSANT Christian		VAUTIER Marcel	
RENOUF Isabelle		VERHALLE Chantal	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Sierville, le 19/10/2017


 Le Président,

 Patrick CHAUVET.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-16

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE GENIE CIVIL 2017**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, François DUPUIS, Joël SALAÜN, Gilles AMAT, Alain DEPREAUX (suppléant) et Christian POISSANT,

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-16 :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE GENIE CIVIL 2017

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 17 mars 2017 adoptant le budget primitif,

CONSIDERANT :

- que depuis le vote du budget primitif, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

PROPOSITION :

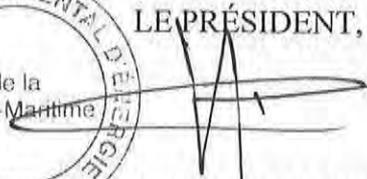
Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget primitif annexe génie civil 2017 jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE' around the top edge and 'de la Seine-Maritime' in the center. A small star is at the bottom.

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M SDE GENIE CIVIL TELECOMMUNICATIONS	DM n°1 2017
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

SDE GENIE CIVIL TELECOMMUNICATIONS 2017

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6156 : Maintenance	0,00 €	4 375,05 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	4 375,05 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 625,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 625,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	1 625,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 625,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	49 192,39 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	49 192,39 €	0,00 €	0,00 €
R-758 : Produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	53 567,44 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	53 567,44 €
Total FONCTIONNEMENT	1 625,00 €	55 192,44 €	0,00 €	53 567,44 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 625,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 625,00 €
R-281538 : Autres réseaux	0,00 €	0,00 €	1 625,00 €	0,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	1 625,00 €	0,00 €
R-13148 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	30 803,98 €	0,00 €
R-13158 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 563,61 €
R-1318 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 240,37 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	30 803,98 €	30 803,98 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	32 428,98 €	32 428,98 €
Total Général		53 567,44 €		53 567,44 €

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

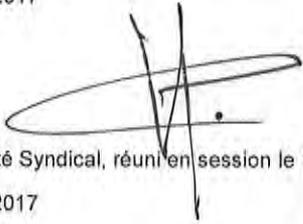
D2

Présenté par le Président de séance,
A Sierville, le 19/10/2017
Le Président,

Patrick CHAUVET

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session le 19/10/2017

A Sierville, le 19/10/2017



Nombre de membres en exercice :

76

Nombre de membres présents :

47

Nombre de suffrages exprimés :

49

VOTES : Pour :

49

Contre :

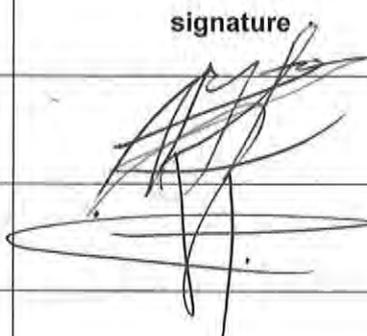
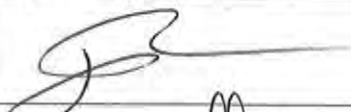
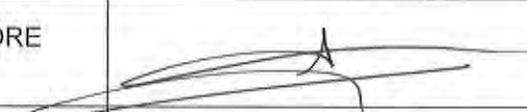
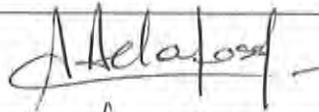
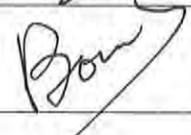
0

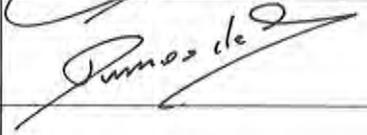
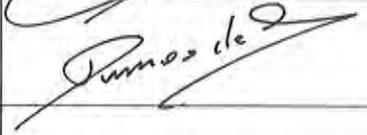
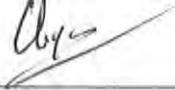
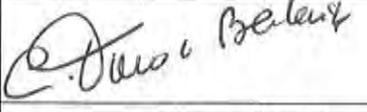
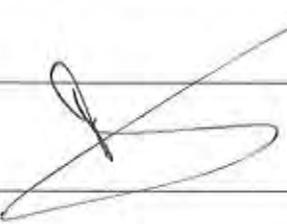
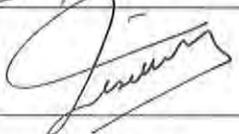
Abstention :

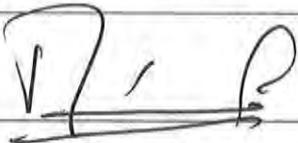
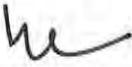
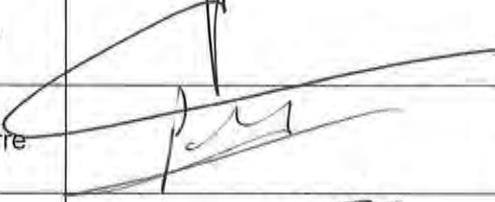
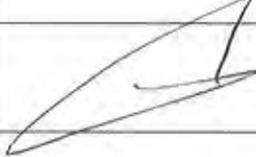
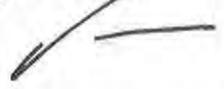
0

Date de convocation : 12/10/2017

Les membres du Comité Syndical,

représentant	signature	représentant	signature
AMAT Gilles		BUGEON Jean	
AMEDEE Jacques (suppléant)		CHAUVET Patrick	
BARBIER Daniel		CHEDRU Hervé (suppléant)	
BECQUET Jean-Claude		COLIN Gérard	
BELLENGER Francis		COLLARD Daniel	
BERTRAND Colette		COUET Evelyne (suppléante)	
BEUX Daniel		COULOMBEL Joël (suppléant)	
BLEAUDY Carmen		COUTURIER Jean-Luc (suppléant)	
BLOC Jean-François		CROCHEMORE Jean-Marie	
BOCANDE Annick		DEHON Lionel	
BONNEVILLE Jean-Pierre		DELAFOSSE Anne-Marie	
BOURDON André-Pierre		DELILLE Michel	

représentant	signature	représentant	signature
DELTOUR Sylvain		JOFFROY Daniel	
DEPREAUX Alain (suppléant)		JOUAN Gérard	
DESCHAMPS Benoît		LABARD Jean- Claude (suppléant)	
DUMOUCHEL Jean- Marie		LARCHER Gilles	
DUPUIS François		LECARPENTIER Thierry	
FAUQUET Christian		LECOURT Pascal (suppléant)	
FLEURBAEY Georges		LEFEBVRE Claude	
FONTANIE Guy		LEFEVRE Daniel	
FORTIN Jacques		LEGER Roger	
FURON-BATAILLE Chantal		LEJEUNE Michel	
GAINVILLE Norbert		LEPILEUR Hervé	
GRANCHER Christian		LEPLICHER Hubert	
GRESSENT Daniel		LESELLIER Paul	
GRISEL Jérôme		LESUEUR Gérard	
GROMARD Gérard		LETARD Alain	
GUERARD Patrick		LETHUILLIER Cyriaque (suppléant)	
HATTENVILLE Stéphane		LEVEQUE Jacky	

représentant	signature	représentant	signature
LOISEL Michel		ROCHE Daniel	
LOISEL Yves		SABLIN David	
LUC Jean-Louis (suppléant)		SAILLARD Lionel	
LUCOT-AVRIL Virginie		SALAÜN Joël	
MAILLET Hubert		SILVA Pierre	
MARTIN Patrick		SORIN Pierre	
MASSE Stéphane		TERNISIEN Rémy	
MENIVAL Michel		TROLEY Jean- Pierre	
OGDEN Hugues		VAN HULLE Daniel	
PESQUET Yvon		VANDENBULCKE Xavier	
PETIT Jean-Pierre		VASSE Sylvain	
PIMONT Annie		VASSET Laurent	
POISSANT Christian		VAUTIER Marcel	
RENOUF Isabelle		VERHALLE Chantal	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Sierville, le 19/10/2017



Le Président

Patrick CHAUVET.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-17

Séance du **19 OCTOBRE 2017**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE
MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2017**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, François DUPUIS, Joël SALAÜN, Gilles AMAT, Alain DEPREAUX (suppléant) et Christian POISSANT,

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-17 :

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE
MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2017**

VU :

- le Code Général des Collectivités,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- la délibération du 17 mars 2017 adoptant le budget primitif,

CONSIDERANT :

- que depuis le vote du budget primitif, des situations nouvelles ou des ajustements budgétaires nécessitent d'apporter des modifications aux montant des crédits autorisés lors du vote du budget primitif,

PROPOSITION :

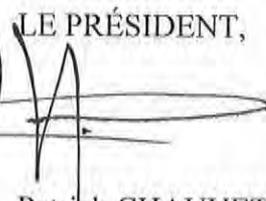
Il est proposé d'accepter la décision modificative conformément aux éléments ci-joints.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget primitif annexe maintenance éclairage public 2017 jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 LE PRÉSIDENT,

Patryck CHAUVET

76540 Code INSEE	SYNDICAT DEPART. ENERGIE DE S-M ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC-SDE	DM n°1 2017
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

SDE MEP ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2017

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	9,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	9,17 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	9,17 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	9,17 €	9,17 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

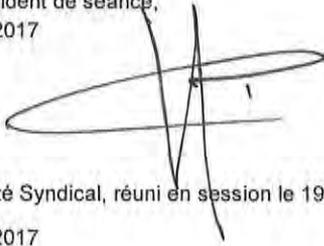
IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président de séance,
A Sierville, le 19/10/2017
Le Président,



Patrick CHAUVET

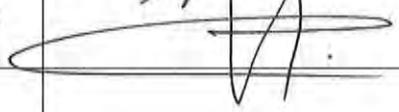
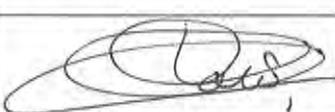
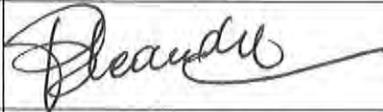
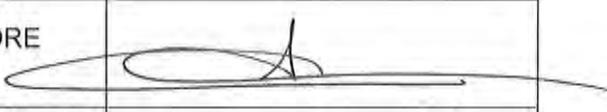
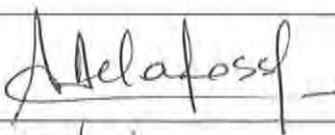
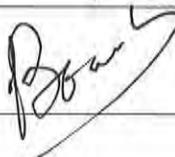
Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session le 19/10/2017

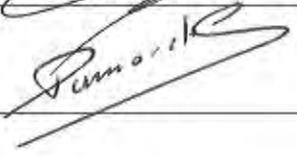
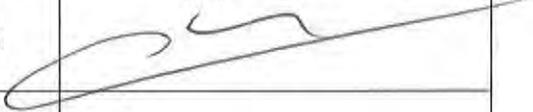
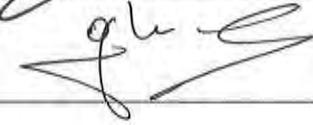
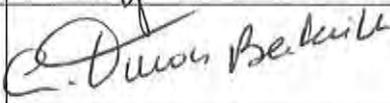
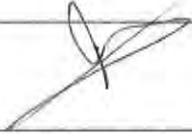
A Sierville, le 19/10/2017

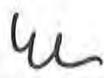
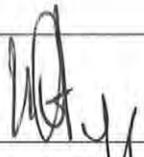
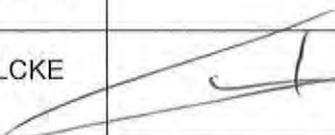
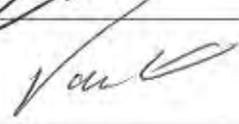
Nombre de membres en exercice : 76
Nombre de membres présents : 47
Nombre de suffrages exprimés : 49
VOTES : Pour : 49
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 12/10/2017

Les membres du Comité Syndical,

représentant	signature	représentant	signature
AMAT Gilles		BUGEON Jean	
AMEDEE Jacques (suppléant)		CHAUVET Patrick	
BARBIER Daniel		CHEDRU Hervé (suppléant)	
BECQUET Jean-Claude		COLIN Gérard	
BELLENGER Francis		COLLARD Daniel	
BERTRAND Colette		COUET Evelyne (suppléante)	
BEUX Daniel		COULOMBEL Joël (suppléant)	
BLEAUDY Carmen		COUTURIER Jean-Luc (suppléant)	
BLOC Jean-François		CROCHEMORE Jean-Marie	
BOCANDE Annick		DEHON Lionel	
BONNEVILLE Jean-Pierre		DELAFOSSÉ Anne-Marie	
BOURDON André-Pierre		DELILLE Michel	

représentant	signature	représentant	signature
DELTOUR Sylvain		JOFFROY Daniel	
DEPREAUX Alain (suppléant)		JOUAN Gérard	
DESCHAMPS Benoit		LABARD Jean- Claude (suppléant)	
DUMOUCHEL Jean- Marie		LARCHER Gilles	
DUPUIS François		LECARPENTIER Thierry	
FAUQUET Christian		LECOURT Pascal (suppléant)	
FLEURBAEY Georges		LEFEBVRE Claude	
FONTANIE Guy		LEFEVRE Daniel	
FORTIN Jacques		LEGER Roger	
FURON-BATAILLE Chantal		LEJEUNE Michel	
GAINVILLE Norbert		LEPILEUR Hervé	
GRANCHER Christian		LEPLICHER Hubert	
GRESSENT Daniel		LESELLIER Paul	
GRISEL Jérôme		LESUEUR Gérard	
GROMARD Gérard		LETARD Alain	
GUERARD Patrick		LETHUILLIER Cyriaque (suppléant)	
HATTENVILLE Stéphane		LEVEQUE Jacky	

représentant	signature	représentant	signature
LOISEL Michel		ROCHE Daniel	
LOISEL Yves		SABLIN David	
LUC Jean-Louis (suppléant)		SAILLARD Lionel	
LUCOT-AVRIL Virginie		SALAÜN Joël	
MAILLET Hubert		SILVA Pierre	
MARTIN Patrick		SORIN Pierre	
MASSE Stéphane		TERNISIEN Rémy	
MENIVAL Michel		TROLEY Jean- Pierre	
OGDEN Hugues		VAN HULLE Daniel	
PESQUET Yvon		VANDENBULCKE Xavier	
PETIT Jean-Pierre		VASSE Sylvain	
PIMONT Annie		VASSET Laurent	
POISSANT Christian		VAUTIER Marcel	
RENOUF Isabelle		VERHALLE Chantal	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Sierville, le 19/10/2017



Le Président,

Patrick CHAUVET.

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-18

Séance du **19 OCTOBRE 2017**

**Objet : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS
D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2018**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, François DUPUIS, Joël SALAÜN, Gilles AMAT, Alain DEPREAUX (suppléant) et Christian POISSANT,

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-18 :

OBJET : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2018

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,
- le Budget Primitif 2017 adopté le 13 mars 2017,
- la Décision Modificative n° 1 adoptée le 05 juillet 2017,
- la Décision Modificative n° 2 adoptée le 19 octobre 2017,

CONSIDERANT :

- Que le SDE76 ne reportera pas de crédit en reste à réaliser pour lesquels aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises).
- Que l'ensemble des comptes de tiers, 4581-Face, sera porté en reste à réaliser lorsque l'engagement est pluriannuel.
- Qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au vote du budget primitif 2018 pour assurer le paiement des commandes en cours.

PROPOSITION :

Le Président propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2017, DM1, DM2 2017 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, DM1, DM2 2017 du SDE76, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

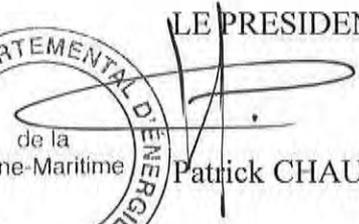
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2018 suivant le tableau annexé à la présente délibération,

- **PRECISE** que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.



compte	libellé	BP+DM1+DM2	quart
20	dépenses imprévues	1 066 311,95 €	266 577,99 €
275	dépôt et cautionnement	5 000,00 €	1 250,00 €
2762	remboursement trop perçu de TVA (réel)	30 000,00 €	7 500,00 €
13248	remboursement aux communes TP participations	25 000,00 €	6 250,00 €
13258	remboursement aux EPCI trop perçu participations	50 000,00 €	12 500,00 €
238	avances forfaitaires (réel)	800 000,00 €	200 000,00 €
2188	autres immobilisations	3 500,00 €	875,00 €
2158-11	outillage	3 000,00 €	750,00 €
2182-11	acquisition véhicule	130 000,00 €	32 500,00 €
2183-11	acquisition matériel informatique	64 182,16 €	16 045,54 €
2184-11	acquisition mobilier	45 000,00 €	11 250,00 €
2051	logiciel informatique	200 000,00 €	50 000,00 €
2033-11	frais d'insertion	12 000,00 €	3 000,00 €
2031-11	frais d'étude	458 000,00 €	114 500,00 €
20415	dotation	24 078 295,66 €	6 019 573,92 €
2315	travaux programmés réseaux	59 725 895,11 €	14 931 473,78 €
4581	travaux programmés tiers	11 945 101,07 €	2 986 275,27 €
4581	travaux inopinés tiers	66 758,84 €	16 689,71 €
2315	travaux réseaux inopinés	4 161 180,02 €	1 040 295,01 €
TOTAUX		102 869 224,81 €	25 717 306,20 €

Collectivité : SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	Date d'envoi : 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-19

Séance du 19 OCTOBRE 2017

**Objet : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS
D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE GENIE CIVIL 2018**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, François DUPUIS, Joël SALAÜN, Gilles AMAT, Alain DEPREAUX (suppléant) et Christian POISSANT,

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-19 :

OBJET : AUTORISATION D'UTILISATION DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ANNEXE GENIE CIVIL 2018

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M14,
- le Budget 2017 adopté le 13 mars 2017,
- la Décision Modificative n° 1 adoptée le 19 octobre 2017,

CONSIDERANT :

- que le SDE76 ne reportera pas de crédit en reste à réaliser pour lesquels aucun engagement juridique n'a été pris (conventions signées, arrêtés de subvention pris, commandes de travaux émises),
- qu'il convient néanmoins de pouvoir engager de nouvelles dépenses jusqu'au vote du budget primitif 2018 pour assurer le paiement des commandes en cours.

PROPOSITION :

Le Président propose d'autoriser l'exécutif, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater, d'une part, les dépenses de la section de fonctionnement jusqu'à 100 % des crédits inscrits au budget 2017, DM1, 2017 du SDE76 et, d'autre part, les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, DM1, 2017 du SDE76.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ainsi définies donnent lieu à l'ouverture rétroactive de crédits au BP 2018 suivant le tableau annexé à la présente délibération,

- **PRECISE** que tous les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2018 lors de son adoption.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Patrick CHAUVET.

compte	libellé	BP+DM1+DM2	quart
2315	travaux génie civil	27 014 479,46 €	6 753 619,87 €
TOTAUX		27 014 479,46 €	6 753 619,87 €



<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-20

Séance du 19 OCTOBRE 2017

**Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE MODIFIER LE
TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, François DUPUIS, Joël SALAÜN, Gilles AMAT, Alain DEPREAUX (suppléant) et Christian POISSANT,

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-20 :

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE MODIFIER LE TABLEAU DES EMPLOIS DU SDE76

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- les arrêtés applicables à partir du 1^{er} juillet 2017 relatifs aux avancements de grade.

CONSIDÉRANT :

- que conformément aux emplois permanents vacants, le syndicat a pourvu les 3 postes :
 - ✓ le directeur du pôle TECV a été recruté,
 - ✓ la chargée de communication a été recrutée,
 - ✓ le poste d'ingénieur en informatique a été pourvu.
- que, conformément à l'avis de la commission administrative paritaire du 9 juin 2017, des avancements de grade des fonctionnaires doivent être réalisés à la date fixée par le tableau des emplois.

PROPOSITION :

Le Président propose de modifier le tableau des emplois des effectifs de la manière suivante à compter du 19 octobre 2017 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur Principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	2	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	5	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	5	35 heures
Technicien	B	1	35 heures
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
Rédacteur	B	3	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	6	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	3	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	6	35 heures
	B	15	35 heures
	C	11	35 heures

Soit 32 agents permanents en poste.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois du SDE76 ainsi proposée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,


Patrick CHAUVET.

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-21

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, François DUPUIS, Joël SALAÜN, Gilles AMAT, Alain DEPREAUX (suppléant) et Christian POISSANT,

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-21 :

OBJET : OUVERTURE D'EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE À DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ

VU :

- L'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT :

- Que l'article 3, 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;
- Qu'il est nécessaire d'**assurer une assistance administrative dans la gestion des tâches liées aux travaux inopinés**, étant donné le temps nécessaire au recrutement d'un technicien principal de 2^{ème} ou de 1^{ère} classe. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité ;

PROPOSITION :

- Le Président propose de permettre l'ouverture d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, relevant du grade d'**adjoint administratif territorial** pour effectuer les missions d'**assistance administrative et de secrétariat, dans le cadre des activités liées aux travaux inopinés**, d'une durée hebdomadaire de travail égale à **35 heures**, à compter du **03/11/2017** pour une durée maximale de **12 mois** sur une période de **18 mois**.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade d'**adjoint administratif territorial**. S'y ajoutent les suppléments obligatoires (supplément familial de traitement et indemnité de résidence lorsqu'ils sont dus), ainsi que, si le contrat à durée déterminée le prévoit, les indemnités liées au régime indemnitaire du cadre d'emploi susvisé, des tickets restaurant et une prime de fin d'année.

- Les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au chapitre 012 article 6413 du budget primitif.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ACCEPTÉ** les propositions susvisées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-22

Séance du 19 OCTOBRE 2017

**Objet : INFRASTRUCTURE DE BORNES DE RECHARGE POUR
VEHICULES ELECTRIQUES – CHOIX DU TARIF AUX USAGERS,
IMPLANTATION DE DEUX BORNES RAPIDES**

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, François DUPUIS, Joël SALAÜN, Gilles AMAT, Alain DEPREAUX (suppléant) et Christian POISSANT,

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-22 :

OBJET : INFRASTRUCTURE DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – CHOIX DU TARIF AUX USAGERS, IMPLANTATION DE DEUX BORNES RAPIDES

VU :

- l'article L.2224-37 du CGCT,
- les délibérations 2015-43 et 2015-46 du 30 octobre 2015, 2016-35 du 10 juin 2016

CONSIDERANT :

Le SDE76 dispose de son maillage de 90 bornes, auquel s'ajoutent les bornes des infrastructures voisines de la Métropole (40), Le Havre (20), Fécamp (4), Neufchâtel-en-Bray (1), Barentin (2) et Pavilly (2) et CVS (10). Il y a entre 200 et 220 charges mensuelles actuellement sur nos seules bornes.

Le président informe l'assemblée que, suite à la délibération 2015-46 du 30 octobre 2015, une convention a été signée avec l'opérateur GIREVE pour l'interopérabilité. L'itinérance s'est ouverte aux réseaux de Bosch, Renault, Fresh Mile, Sodetrel Mobilité, Charge Maps, The New Motion ce qui nous procure déjà 10% de charges supplémentaires sur notre réseau.

Cependant, le service de fonctionnement des bornes reste déficitaire et une hausse du tarif de charge pour SDE76 est nécessaire. Il propose de passer le tarif de 1 €/heure à 1,60€/heure de charge htva.

tarifs	Déficit prévisible		Nombre de charges mensuelles nécessaires pour équilibrer
	A 200 charges /mois	Par an	
Tarif en vigueur : 1 €/heure HT	1175 €/borne	110 000 €	820
Tarif proposé : 1,60 €/heure HT	950 €/borne	85 000 €	515

Par ailleurs, le Président expose que les véhicules récents disposent maintenant de 300 km minimum d'autonomie et se déplacent sur les grands axes et autoroutes entre les villes importantes.

Il apparaît utile de placer des bornes adaptées à la puissance des nouvelles batteries, pour leur proposer un temps de charge court, au croisement des grands axes routiers du département 76.

Fort de son réseau et de son expérience de déploiement de bornes rapides dans le cadre de son réseau Corri-Dor (200 bornes sur autoroute), notre fournisseur Sodetrel, en application du marché en cours peut placer ces deux bornes pour le coût indicatif suivant :

borne DBT 50 kW	12 100 €
pose et raccordement	2 900 €
intégration et supervision	800 €
extension HTA / BT, provision	20 000 €
tarif jaune, branchement	3 000 €
signalisation, VRD	2 000 €
Total	40 800 €

Le temps de charge sur ce type de borne sera le suivant :

Pour mémoire : borne normale	3 à 7 kW	6 à 8 heures
Pour mémoire : borne accélérée	22 kW	1 à 2 heure(s)
borne rapide	43 à 50 kW	20 à 30 minutes

Le mode de charge rapide proposé est compatible avec l'ensemble des véhicules électriques et hybrides rechargeables quel que soit le constructeur (prise combo, ChaDeMo, type 2 AC, type E/F. Le temps de charge correspond à une pause de 30 minutes adapté au contexte d'une station installée le long d'un grand axe.

Le coût d'exploitation est d'environ 6 000 € par an par borne.

Le Président propose le tarif à pratiquer suivant :

- Premier ¼ d'heure : 5 € htva,
- Second ¼ d'heure : 3 € htva,
- Au-delà, le ¼ d'heure : 2 € htva.

Soit 8 € la ½ heure = 90 % des charges.

Il faudra : 6 000 € / 8 € / 365 jours = 2 charges par jour pour rentabiliser l'opération.

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'augmenter notre tarif d'usage des bornes accélérées et de fixer un nouveau tarif des bornes rapides à poser,
- de poser deux bornes rapides 50kW sur notre territoire.

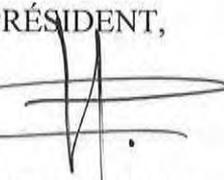
Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** la pose de deux bornes rapides 50 kW sur notre territoire, dans le cadre du marché à bon de commande en place avec SODETREL.
- **FIXE** le tarif d'usage des bornes suivant au 1^{er} janvier 2018 :
 - Carte SODETREL – SDE76 : 10 euros TTC,
 - Autre carte utilisée sur nos IRVE : pas de frais d'accès de la part du SDE76,
 - Recharge sur bornes accélérées 22 kVa : 1.60 € htva (soit 1,92 euro de l'heure TTC) décompté à la seconde au prorata temporis pour les abonnés SDE76 – SODETREL,

- Recharge sur bornes rapide 50 kW :
 - Premier ¼ d'heure : 5 € htva,
 - Second ¼ d'heure : 3 € htva,
 - Au-delà, le ¼ d'heure : 2 € htva.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET



<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :



Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-23

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Objet : CONTRIBUTIONS, AIDES FINANCIERES 2018, BAREMES DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE ET DES ETUDES EN GAZ

Nombre	de membres en exercice :	76
	de membres présents :	47
	de pouvoir(s) :	2
	de membres votants :	49
	votes pour :	49
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux-mille-dix-sept, le 19 octobre à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 octobre 2017, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEURBAEY Jérôme GRISEL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Paul LESELLIER, Yves LOISEL et Jean-Claude LABARD (suppléant).

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Lionel DEHON, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Mme Isabelle RENOUF, David SABLIN, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Daniel BARBIER, Patrick GUERARD, Gérard JOUAN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Michel LEJEUNE, François DUPUIS, Joël SALAÜN, Gilles AMAT, Alain DEPREAUX (suppléant) et Christian POISSANT,

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Laurent VASSET a donné pouvoir à M. Christian FAUQUET,
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS.

Assistaient également à la séance :

- M. Aymeric COTREL, Directeur Territorial Normandie GRDF,
- M. Pierrick MAIA, Délégué territorial GRDF,
- M. Bruno NADJAR, Attaché territorial Enedis,
- M. Dominique VRAND, Receveur de Barentin,
- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice adjointe – direction administrative et financière du SDE76,
- M. Franck NAUDIN, Directeur adjoint – direction transition énergétique,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint – direction des travaux programmés et inopinés.

Délibération du Comité Syndical n° 2017/10/19-23 :

OBJET : CONTRIBUTIONS, AIDES FINANCIERES 2018, BAREMES DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE ET DES ETUDES EN GAZ

Monsieur le Président indique qu'il convient de préciser :

- les contributions et les aides financières du SDE76 dans les travaux programmés pour l'année 2018, afin que nos services techniques puissent adresser les plans de financement des travaux 2018 dès l'automne 2017,
- le barème des raccordements au réseau électrique pour 2018, afin que les services techniques puissent instruire les dossiers correspondants,
- le barème des études en gaz suite à la délibération 2016-14,
- le tarif à la hausse des recharges sur IRVE.

Le Président propose de reconduire à l'identique les taux et barèmes 2017 pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- **PRECISE** que les pourcentages de prise en charge du SDE76 en 2018 seront les suivants pour les travaux programmés :

	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE			Adhérent conservant la TCCFE
	Réseaux électriques	Câbles E.P.	F.T.	Tous réseaux
Renforcement	100 %	100 %	30 %	20 %
Extension éligible	95 %	95 %	30 % hors terrassement	20 %
Effacement réseaux	75 %	75 %	30 %	20 %

	Adhérent pour lequel le SDE76 collecte la TCCFE	Adhérent conservant la TCCFE
Eclairage public (matériel ou travaux indépendants), solaire	65 %	20 %
MDE	80 %	20 %
Travaux télécom isolé et « hors protocole » Orange	0 %	0 %
Etat des lieux préalable à la maintenance EP (plan et inventaire)	80 %	80 %
Pour les 90 bornes de recharge de véhicules électriques et les communes désignées dans l'AMI ADEME – REGION – SDE76		
	Fonctionnement	100 %
	Investissement	100 %

- **PRECISE** pour 2018 les plafonds de dépenses du SDE76 en éclairage public :

	Plafonds de dépenses subventionnables	Plafonds de dépenses subventionnables : - en site classé ou inscrit - à l'intérieur du périmètre d'un monument classé
Mât solaire isolé	6 000 €	6 000 €
Foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture.	800 €	1 150 €
Candélabre + foyer lumineux équipé, y compris crosse, boîtier fusible, PV peinture, ballast ferromagnétique	8 mètres	1 750 €
	9 mètres	1 850 €
	10 mètres	1 950 €
	11 mètres	2 050 €
	12 mètres	2 150 €
		2 500 €

- **PRECISE** pour 2018 les participations du SDE76 en gaz :

	Plafond	Taux
Etude APS ou APD du raccordement d'un bâtiment communal au réseau de distribution publique de gaz (détermination de la puissance de la chaudière à installer, bilan économique, choix technique)	5 000 €	50 %
Dossier de consultation des entreprises (DCE), mission de maîtrise d'œuvre, mise au point du marché, suivi de chantier, réception, DGD	10 000 €	50 %
Etude préliminaire de faisabilité du raccordement d'une unité de production de biogaz sur le réseau de distribution publique du gaz	3 000 €	40 %
Etude détaillée du projet d'injection de biogaz produit par un projet sur le réseau de distribution publique du gaz	11 000 €	40 %
Contribution au réseau de 1 ^{er} établissement et au raccordement d'unité de production de biogaz	60 000 €	A étudier selon le résultat de l'Ad'O

- **PRECISE** pour 2018 le Tarif public de génie civil de desserte en adduction téléphonique sur les fourreaux de télécommunication propriété du SDE76 :

matériel, main d'œuvre, déplacement	prix HT	prix TTC
étude	321,00	385,20
<i>en fonction du mètre linéaire de Génie Civil</i>		
adduction téléphonique sous trottoir (1) premier mètre indivisible	414,33	497,20
adduction téléphonique sous trottoir par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)	160,25	192,30
adduction téléphonique sous chaussée premier mètre indivisible	465,94	559,13
adduction téléphonique sous chaussée par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires)	207,89	249,47
adduction téléphonique souterraine premier mètre supplémentaire supérieur à 10 mètres	sur mesure	
réfection de surface par mètre linéaire	selon BPU du SDE76 en vigueur	

- **PRECISE** pour 2018 le tarif d'usage des bornes de recharge pour véhicules électriques du SDE76 :

- o Carte SODETREL – SDE76 : 10 euros TTC,
- o Autre carte utilisée sur nos IRVE : pas de frais d'accès de la part du SDE76,
- o Recharge :
 - Borne accélérée : 1,6 € htva (soit 1,92 euro de l'heure TTC) décompté à la seconde au prorata temporis pour les abonnés SDE76 – SODETREL, à partir du 1^{er} janvier 2018,
 - Borne rapide : 5 € le ¼ d'heure, 8 € la ½ heure, 10 € l'heure et au-delà.

- **PRECISE** pour 2018 le tarif du service de conseil en énergie du SDE76 :

Taille de la commune ou de l'EPCI en habitants (population totale Insee année de l'adhésion)	Forfait annuel en €
1 - 499	450
500 - 999	750
1 000 - 1 999	1 100
2 000 - 4 999	1 450
5 000 - 9 999	2 750
10 000 et au-delà	3 900

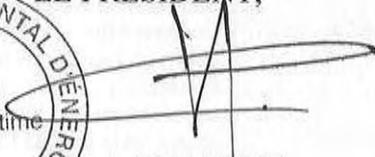
- **PRÉCISE** que les barèmes de raccordement du SDE76 pour l'année 2018 seront les suivants :

Type de raccordement	Facturation de la contribution à l'extension du réseau	Facturation à la contribution au branchement
Raccordement individuel	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme Maîtrise d'Ouvrage ERDF Constructions et biens isolés autres qu'habitations principales : Facturation à la CCU de la contribution à l'extension du réseau selon barème ERDF	Au demandeur Par ERDF
	b) Au demandeur, sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU, dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L.332-8 et L.332-15 du code de l'urbanisme)	
	c) Au demandeur lorsque l'extension demandée n'est pas liée à un acte d'urbanisme : 60 % du montant HT de la facture	
Raccordement collectif en lotissement ou en immeuble	a) A la collectivité en charge de l'urbanisme Maîtrise d'Ouvrage ERDF Lotissements privés et divisions parcellaires, zones d'activités privées et zones artisanales privées ; en dehors de l'assiette de l'opération, facturation à la CCU de la contribution à l'extension de réseau selon barème ERDF de la partie d'extension sur le domaine public	Au promoteur ou au lotisseur ou au demandeur propriétaire d'une parcelle nue
	b) Au promoteur sur décision de la CCU notifiée au moment de l'AU dans le cas particulier : 1. D'un équipement public exceptionnel 2. D'un équipement propre inférieur à 100 ml (articles L.332-8 et L.332-15 du code de l'urbanisme) Sur l'assiette de l'opération	
Raccordement en zone d'aménagement concerté – ZAC	A l'aménageur, (public ou privé)	A l'aménageur ou au bénéficiaire occupant
Raccordement d'un producteur	Au producteur	Au producteur

(1) Extension pour puissance de 0 à 36 kva	SOUTERRAIN	AERIEN	SOUS FOURREAU
Dépenses – Barèmes	110 € / ml	40 € / ml	60 € / ml
Contribution demandée à la charge de la commune sur l'assiette du domaine public.	44 € / ml (40 %)	20 € / ml (50 %)	30 € / ml (50 %)
Contribution demandée à la charge du pétitionnaire sur l'assiette du domaine privé	66 € / ml (60 %)	24 € / ml (60 %)	36 € / ml (60 %)
Extension pour puissance > à 36 kVa et < 250 kVa	quelle que soit la technique		
Dépenses – Barèmes	4 558 € + 110 € / ml + 20 € / KVA		
Contribution demandée à la charge de la commune (dans le champ d'application du code de l'urbanisme) sur l'assiette du domaine public	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Contribution demandée au pétitionnaire hors champ d'application du Code de l'Urbanisme	1 823 € + 44 € / ml + 8 € / KVA		
Partie privée au-delà du C400/P200	A la charge du pétitionnaire Maîtrise d'Ouvrage ERDF		

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRÉSIDENT,

Patrick CHAUVET



**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION
(à établir en double exemplaire)**

<u>Collectivité :</u> SDE76 5 boulevard de la Marne 76000 ROUEN	<u>Date d'envoi :</u> 25 octobre 2017
---	---

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Accompagnement des EPCI dans l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (PCAET)	Délibération n°2017/10/19-01	
Création d'un service de conseil en énergie auprès des collectivités	Délibération n°2017/10/19-02	
Réalisation de centrales solaires photovoltaïques	Délibération n°2017/10/19-03	
Intégration de la dimension réseau dans les démarches de planification énergétique territoriale	Délibération n°2017/10/19-04	
Etudes du potentiel d'injection de biogaz sur nos réseaux et du gisement de déchets méthanisables	Délibération n°2017/10/19-05	
Révision des statuts	Délibération n°2017/10/19-06	
Modification du nombre de représentants du SDE76 dans la commission consultative paritaire (CCP)	Délibération n°2017/10/19-07	
Autorisation donnée au président de signer les conventions de mise à disposition des supports des réseaux électriques pour le développement aérien du THD au bénéfice de Orange	Délibération n°2017/10/19-08	
Avenant à la convention de délégation au SDE76 par le Département de la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage des giratoires	Délibération n°2017/10/19-09	
Convention d'organisation des sélections professionnelles et adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	Délibération n°2017/10/19-10	
Projet de cession de l'immeuble du 5 boulevard de la Marne	Délibération n°2017/10/19-11	
Mise en place d'un chèque cadeau pour Noël	Délibération n°2017/10/19-12	

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + n° +date)	Observations éventuelles de pré-contrôle de légalité
Mise en place d'un système de pointage et d'un logiciel de gestion des temps et mise en conformité du règlement intérieur	Délibération n°2017/10/19-13	
Fixation de la date limite de réception des délibérations communales et modification des programmes pluriannuels [2017-2019] de renforcement, d'extension, d'effacement et d'éclairage public	Délibération n°2017/10/19-14	
Décision modificative n°2 – budget principal 2017	Délibération n°2017/10/19-15	
Décision modificative n°1 – budget annexe génie civil 2017	Délibération n°2017/10/19-16	
Décision modificative n°1 – budget annexe maintenance éclairage public 2017	Délibération n°2017/10/19-17	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget principal 2018	Délibération n°2017/10/19-18	
Autorisation d'utilisation du quart des crédits d'investissement sur le budget annexe génie civil 2018	Délibération n°2017/10/19-19	
Autorisation donnée au président de modifier le tableau des emplois du SDE76	Délibération n°2017/10/19-20	
Ouverture d'emplois non permanents suite à des accroissements temporaires d'activité	Délibération n°2017/10/19-21	
Infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques – choix du tarif aux usagers, implantation de deux bornes rapides	Délibération n°2017/10/19-22	
Contributions, aides financières 2018, barèmes de raccordement au réseau électrique et des études en gaz	Délibération n°2017/10/19-23	

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la préfecture :

